

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 05560

Numéro SIREN : 784 608 416

Nom ou dénomination : CREDIT AGRICOLE SA

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2022 sous le numéro de dépôt 18415



7

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

➤ Comptes annuels _____ 640

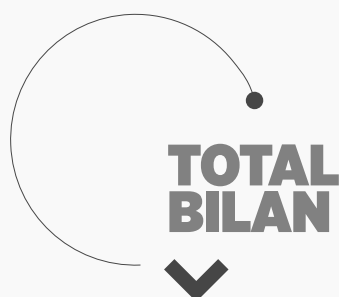
Bilan au 31 décembre 2021	640
Hors-bilan au 31 décembre 2021	641
Compte de résultat au 31 décembre 2021	642

➤ Notes annexes aux états financiers _____ 643

➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels _____ 686



Chiffres clés

**4 461 M€**Produit net
bancaire**3 796 M€****782 987 M€**Opérations internes
au Crédit Agricole (actif)**403 616 M€**Immobilisations
financières**65 350 M€**Capitaux propres
hors FRBG**55 073 M€**

COMPTES ANNUELS

**Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 9 février 2022
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 24 mai 2022**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		249 554	211 641
Caisse, Banques centrales		77 727	54 426
Effets publics et valeurs assimilées	5-28	15 503	15 567
Créances sur les établissements de crédit	3-28	156 324	141 648
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	3	403 616	372 327
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	4	5 256	4 473
OPÉRATIONS SUR TITRES		41 701	46 898
Obligations et autres titres à revenu fixe	5-28	41 658	46 859
Actions et autres titres à revenu variable	5	43	39
VALEURS IMMOBILISÉES		65 497	63 875
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 094	1 023
Parts dans les entreprises liées	6-7	64 256	62 721
Immobilisations incorporelles	7	35	19
Immobilisations corporelles	7	112	112
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ		-	-
ACTIONS PROPRES	8	1 068	11
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		16 295	17 464
Autres actifs	9	5 212	5 628
Comptes de régularisation	9	11 083	11 836
TOTAL ACTIF		782 987	716 689

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		245 761	218 200
Banques centrales		49	24
Dettes envers les établissements de crédit	11	245 712	218 176
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	11	92 992	64 624
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	12-28	234 976	225 851
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	13	105 023	103 865
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		20 393	25 917
Autres passifs	14-28	7 475	12 758
Comptes de régularisation	14	12 918	13 159
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNÉES		27 482	26 245
Provisions	15-16-17	1 236	1 242
Dettes subordonnées	19	26 246	25 003
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	18	1 287	1 239
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	20	55 073	50 748
Capital souscrit		9 341	8 750
Primes d'émission		14 127	12 536
Réserves		14 622	14 612
Écarts de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		13	8
Report à nouveau		12 509	14 597
Résultat de l'exercice		4 461	245
TOTAL PASSIF		782 987	716 689

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNÉS		24 172	26 357
Engagements de financement	27	7 512	8 267
Engagements de garantie	27	16 652	18 081
Engagements sur titres	27	8	9
ENGAGEMENTS REÇUS		124 335	137 758
Engagements de financement	27	122 437	129 170
Engagements de garantie	27	1 898	8 588
Engagements sur titres	27	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	29	9 874	9 620
Intérêts et charges assimilés	29	(10 999)	(10 856)
Revenus des titres à revenu variable	30	3 947	1 952
Commissions (produits)	31	1 486	1 177
Commissions (charges)	31	(565)	(563)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	(30)	139
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	33	121	61
Autres produits d'exploitation bancaire	34	67	27
Autres charges d'exploitation bancaire	34	(105)	(61)
PRODUIT NET BANCAIRE		3 796	1 496
Charges générales d'exploitation	35	(669)	(770)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(6)	(7)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		3 121	719
Coût du risque	36	-	(4)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 121	715
Résultat net sur actifs immobilisés	37	1 118	(715)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		4 239	-
Résultat exceptionnel		-	-
Impôts sur les bénéfices	38	275	286
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		(53)	(41)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		4 461	245

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

● Note 1	Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice	644	● Note 13	Dettes représentées par un titre	668
1.1	Cadre juridique et financier	644	13.1	Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle	668
1.2	Relations internes au Crédit Agricole	644	13.2	Emprunts obligataires (par monnaie d'émission)	669
1.3	Événements significatifs relatifs à l'exercice 2021	646	● Note 14	Comptes de régularisation et passifs divers	669
● Note 2	Principes et méthodes comptables	647	● Note 15	Provisions	670
2.1	Créances et engagements par signature	647	● Note 16	Épargne-logement	672
2.2	Portefeuille titres	649	● Note 17	Engagements sociaux – Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	673
2.3	Immobilisations	652	● Note 18	Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	674
2.4	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	652	● Note 19	Dettes subordonnées – Analyse par durée résiduelle	674
2.5	Dettes représentées par un titre	652	● Note 20	Variation des capitaux propres (avant répartition)	675
2.6	Provisions	652	● Note 21	Composition des capitaux propres	675
2.7	Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	653	● Note 22	Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations	676
2.8	Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels	653	● Note 23	Opérations effectuées en devises	676
2.9	Opérations en devises	653	● Note 24	Opérations de change, prêts et emprunts en devises	676
2.10	Intégration des succursales à l'étranger	654	● Note 25	Opérations sur instruments financiers à terme	677
2.11	Engagements hors-bilan	654	25.1	Opérations sur instruments financiers à terme – Encours notionnels par durée résiduelle	678
2.12	Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement	654	25.2	Instruments financiers à terme – Juste valeur	679
2.13	Avantages au personnel postérieurs à l'emploi	654	● Note 26	Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés	679
2.14	Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise	655	● Note 27	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	680
2.15	Charges et produits exceptionnels	655	● Note 28	Compensation des emprunts de titres et de l'épargne centralisée	680
2.16	Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)	655	28.1	Emprunts de titres	680
● Note 3	Créances sur les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle	655	28.2	Épargne centralisée	681
● Note 4	Opérations avec la clientèle	656	● Note 29	Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	681
4.1	Opérations avec la clientèle – Analyse par durée résiduelle	656	● Note 30	Revenus des titres à revenus variables	681
4.2	Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique	656	● Note 31	Produit net des commissions	682
4.3	Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique	656	● Note 32	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	682
4.4	Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques	657	● Note 33	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	682
● Note 5	Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille	657	● Note 34	Autres produits et charges d'exploitation bancaire	683
5.1	Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – Ventilation par grandes catégories de contrepartie	658	● Note 35	Charges générales d'exploitation	683
5.2	Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable	658	● Note 36	Coût du risque	684
5.3	Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle	659	● Note 37	Résultat net sur actifs immobilisés	684
5.4	Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique	659	● Note 38	Impôt sur les bénéfices	685
● Note 6	Titres de participation et de filiales	660	● Note 39	Implantation dans des États ou territoires non coopératifs	685
6.1	Valeur estimative des titres de participation	664			
● Note 7	Variation de l'actif immobilisé	665			
7.1	Immobilisations financières	665			
7.2	Immobilisations corporelles et incorporelles	665			
● Note 8	Actions propres	666			
● Note 9	Comptes de régularisation et actifs divers	666			
● Note 10	Dépréciations inscrites en déduction de l'actif	666			
● Note 11	Dettes envers les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle	667			
● Note 12	Comptes créditeurs de la clientèle	667			
12.1	Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle	667			
12.2	Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique	667			
12.3	Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agents économiques	668			

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Cadre juridique et financier

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme au capital de 9 340 727 milliers d'euros (soit 3 113 575 591 actions de 3 euros de valeur nominale).

Les actions représentatives du capital de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2021 se répartissent de la façon suivante :

- SAS Rue La Boétie à hauteur de 55,46 % ;
- le public (y compris les salariés) à hauteur de 41,70 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 88 423 241 actions propres au 31 décembre 2021, soit 2,84 % de son capital, contre 1 090 000 actions propres au 31 décembre 2020.

1.2 Relations internes au Crédit Agricole

Mécanismes financiers internes

L'appartenance au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole – Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne non réglementées (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la Loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole S.A.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Mécanisme TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la Covid-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de trois ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021 puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le traitement comptable retenu par le Groupe, sans changement par rapport à celui appliqué en 2020, consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, c'est-à-dire au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps *flooré* à - 100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1^{er} janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps *flooré* à - 100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle.

Ainsi, le groupe estime bénéficier de l'obtention de l'ensemble des bonifications à l'échéance de ce financement du fait de la réalisation des conditions pour en bénéficier au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, le Groupe a souscrit pour 162 milliards d'euros d'emprunts TLTRO III auprès de la BCE.

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD 2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué

simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2⁽¹⁾. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette⁽²⁾, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

(1) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

(2) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2021

Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1^{er} mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15 % complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50 % du mécanisme de garantie Switch mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie Switch correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Paiement du dividende au titre de l'exercice 2020

L'Assemblée générale ordinaire du mercredi 12 mai 2021 de Crédit Agricole S.A. a décidé d'un mécanisme exceptionnel pour le versement du dividende au titre de l'exercice 2020, de 0,80 euro par action, assorti d'une option de paiement en actions nouvelles. Cette option, ouverte entre le jeudi 20 mai et le jeudi 3 juin 2021, a été retenue à 84,8 % par les actionnaires de Crédit Agricole S.A. dont l'actionnaire majoritaire, la SAS Rue La Boétie.

Cette opération s'est traduite par la création de 175 330 851 actions ordinaires nouvelles dont la livraison et l'admission à Euronext Paris sont intervenues le 9 juin 2021. Ces actions nouvelles, qui portent jouissance au 1^{er} janvier 2021, sont immédiatement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social de Crédit Agricole S.A.

Le dividende en numéraire a été mis en paiement le mercredi 9 juin 2021.

Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant en 2013 et amendé par deux avenants en 2016, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35 % du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020, une deuxième correspondant à 15 % du dispositif a eu lieu le 1^{er} mars 2021 et une dernière correspondant à la partie résiduelle de 50 % du dispositif a eu lieu le 16 novembre 2021.

Programmes de rachat d'actions

Crédit Agricole S.A., après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires des autorités de supervision, a réalisé en 2021 deux programmes de rachat d'actions sur le marché pour un montant total de 1,05 milliard d'euros.

Le premier programme, initié le 10 juin et conclu le 21 septembre, a permis l'acquisition de 47 616 752 actions pour un montant de 558,6 millions d'euros.

Le second programme a débuté le 5 octobre et s'est achevé le 14 décembre. Il a porté sur l'acquisition de 40 056 489 actions pour un montant de 500 millions d'euros.

Les actions acquises dans le cadre de ces deux programmes de rachat, actuellement en auto-détention, seront annulées en 2022.

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. réservée aux salariés, dont la période de souscription s'est déroulée du 8 au 22 octobre 2021, a été définitivement réalisée le 2 décembre 2021. 26 484 collaborateurs du Groupe Crédit Agricole, en France et dans 17 pays, ont souscrit pour un montant total de près de 205,6 millions d'euros.

La formule d'investissement proposée était une offre classique avec un prix de souscription offrant une décote de 20 % sur le prix de l'action. L'émission et la livraison aux salariés des actions nouvelles ont eu lieu le 2 décembre 2021.

Le nombre d'actions nouvelles créées par cette augmentation de capital est de 21 556 100, portant à 3 113 575 591 le nombre total d'actions au capital de Crédit Agricole S.A.

NOTE 2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole S.A. sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole S.A. est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements/Recommandations	Date de 1 ^{re} application : opérations ou exercices ouverts à compter du
Mise à jour Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	Immédiate

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du Groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque de crédit conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

Crédit Agricole S.A. constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et/ou sur la

durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif bâlois. La Direction des risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* ou LGD).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les 12 mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. Crédit Agricole S.A. applique des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

Dégradation significative du risque de crédit

Crédit Agricole S.A. doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines/expositions qualifiées de dégradées/expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le Groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le Groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans

ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'encours ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle 2 pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises...).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;

- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse (appréciation par la Direction des risques).

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole S.A. distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- **Créances douteuses non compromises**

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- **Créances douteuses compromises**

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole S.A. par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les prêts et avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les prêts et avances aux Caisses régionales.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole S.A. le détermine avec sa Direction des risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille titres

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ; et
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période d'observation a minima de deux ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de trois ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé ;
- les titres empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt, reclassés en "titres de transaction prêtés") dans le cadre des opérations de prêts/emprunts classés en titres de transaction et compensés avec les dettes représentatives de titres empruntés inscrites au passif du bilan.

Hormis dans les cas prévus par le règlement ANC 2014-07, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des Organismes de Placements Collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole S.A. dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 "Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré").

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole S.A. dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque".

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement ANC 2014-07, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des "investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle".

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole S.A. satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêts comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés", de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole S.A. détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole S.A. utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Crédit Agricole S.A. enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré, en 2021, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par Crédit Agricole S.A., y compris les actions et options sur actions détenues en couverture des plans de stock-options, sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat, à l'exception des opérations relatives aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés selon le règlement ANC 2014-03 (Plan comptable général).

2.3 Immobilisations

Crédit Agricole S.A. applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Le mali technique de fusion est comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en "Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières...". Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole S.A., à la suite de l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole S.A. sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dette, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge

correspondante est inscrite dans la rubrique "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

Crédit Agricole S.A. applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers versées aux Caisses régionales sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Commissions (charges)".

2.6 Provisions

Crédit Agricole S.A. applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques-pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole S.A. a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes

d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 "Épargne réglementée" du Livre II "Opérations particulières" du règlement ANC 2014-07.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole S.A. à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice. Au 31 décembre 2021, le fonds pour risques bancaires généraux correspond au fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central.

2.8 Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie "b" article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. (catégorie "c" article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique "Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie "a" de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) ;
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie "d" de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

2.9 Opérations en devises

À chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les dotations aux succursales, les immobilisations, les titres d'investissement, les titres de filiale et de participation en devises financés en euros restent convertis au cours du jour d'acquisition (historique). Une provision peut être constituée

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, Crédit Agricole S.A. intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. À ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories "a" et "d" de l'article 2522-1 du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA – *Credit Valuation Adjustment*).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole S.A.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS *Single Name S/N*) ou les CDS indiciels ;
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS *S/N* de contreparties du même *rating*, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de Crédit Agricole S.A. à l'étranger.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, Crédit Agricole S.A. a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.10 Intégration des succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan sont convertis au cours de clôture ;
- les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction, alors que les charges et les produits courus sont convertis au cours de clôture.

Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan dans la rubrique "Comptes de régularisation".

2.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole S.A.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord 21 juin 2011.

La participation et l'intéressement figurent dans les "Frais de personnel".

2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Crédit Agricole S.A. a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel ;
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

En application de ce règlement, Crédit Agricole S.A. provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projétés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

À compter de l'exercice 2021, Crédit Agricole S.A. applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 9,083 millions d'euros (comme présenté en note 17 des états financiers).

L'impact de première application est comptabilisé en contrepartie du report à nouveau (cf. note 20 portant sur les capitaux propres) : il s'élève à

9,083 millions d'euros en contrepartie de 9,083 millions d'euros en termes de provisions pour engagements de retraite (cf. note 15 "Provisions").

Crédit Agricole S.A. a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Crédit Agricole S.A. a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "Frais de personnel".

2.14 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Plans de stock-options

Les plans de stock-options accordés à certaines catégories de salariés sont enregistrés lors de la levée de l'option. Cette levée donne lieu soit à une émission d'actions, enregistrée conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital, soit à la mise à disposition d'actions propres aux salariés préalablement acquises à la levée par Crédit Agricole S.A. et comptabilisées conformément aux dispositions détaillées dans le paragraphe "Rachat d'actions propres".

Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 30 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de cinq ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.15 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole S.A.

2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

Crédit Agricole S.A. a mis en place, depuis 1990, un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2021, 1 230 entités ont signé une convention

d'intégration fiscale avec Crédit Agricole S.A. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), Crédit Agricole S.A. a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'emploi et l'emploi (article 244 quater-C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

						31/12/2021	31/12/2020
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT							
Comptes et prêts :							
• à vue	2 506	-	-	-	2 506	1	2 507
• à terme	33 539	10 182	80 448	7 999	132 168	2 077	134 245
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	263	-	-	-	263	-	263
Prêts subordonnés	264	1 160	6 787	11 064	19 275	34	19 309
Total	36 572	11 342	87 235	19 063	154 212	2 112	156 324
Dépréciations							-
VALEUR NETTE AU BILAN							156 324
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE							
Comptes ordinaires	1 382	-	-	-	1 382	3	1 385
Comptes et avances à terme	45 370	87 053	185 843	82 859	401 125	141	401 266
Titres reçus en pension livrée	-	571	-	-	571	-	571
Prêts subordonnés	-	-	32	360	392	2	394
Total	46 752	87 624	185 875	83 219	403 470	146	403 616
Dépréciations							-
VALEUR NETTE AU BILAN							403 616
TOTAL							559 940

NOTE 4 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

4.1 Opérations avec la clientèle – Analyse par durée résiduelle

							31/12/2021	31/12/2020
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres concours à la clientèle	1 319	1 301	2 107	504	5 231	5	5 236	4 287
Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	20	-	-	-	20	-	20	187
Dépréciations							-	(1)
VALEUR NETTE AU BILAN							5 256	4 473

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	3 367	3 203
Autres pays de l'U.E.	1 880	1 261
Autres pays d'Europe	4	6
Amérique du Nord	-	-
Amérique centrale et du Sud	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-
Japon	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-
TOTAL EN PRINCIPAL	5 251	4 470
Créances rattachées	5	4
Dépréciations	-	(1)
VALEUR NETTE AU BILAN	5 256	4 473

4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

	31/12/2021					31/12/2020				
(en millions d'euros)	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	3 372	1	1	-	-	3 207	1	1	(1)	(1)
Autres pays de l'U.E.	1 880	-	-	-	-	1 261	-	-	-	-
Autres pays d'Europe	4	-	-	-	-	6	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérique centrale et du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5 256	1	1	-	-	4 474	1	1	(1)	(1)

4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

	31/12/2021					31/12/2020				
(en millions d'euros)	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agriculteurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres professionnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle financière	3 407	-	-	-	-	2 657	-	-	-	-
Entreprises	1 849	1	1	-	-	1 815	1	1	(1)	(1)
Collectivités publiques	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-
Autres agents économiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5 256	1	1	-	-	4 474	1	1	(1)	(1)

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)	31/12/2021				31/12/2020	
	Titres de transaction ⁽¹⁾	Titres de placement	Titres de l'activité de portefeuille	Titres d'investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	-	4 589	-	10 802	15 391	15 450
• dont surcote restant à amortir	-	102	-	1 010	1 112	1 171
• dont décote restant à amortir	-	(2)	-	(45)	(47)	(42)
Créances rattachées	-	34	-	80	114	119
Dépréciations	-	-	-	(2)	(2)	(2)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	4 623	-	10 880	15 503	15 567
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾ :	-	-	-	-	-	-
Émis par organismes publics	-	4 632	-	5 208	9 840	8 247
Autres émetteurs	-	9 981	-	21 725	31 706	38 487
• dont surcote restant à amortir	-	160	-	163	323	395
• dont décote restant à amortir	-	(13)	-	(37)	(50)	(41)
Créances rattachées	-	51	-	61	112	125
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	14 664	-	26 994	41 658	46 859
Actions et autres titres à revenu variable	40	5	-	-	45	40
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(2)	-	-	(2)	(1)
VALEUR NETTE AU BILAN	40	3	-	-	43	39
TOTAL	40	19 290	-	37 874	57 204	62 465
Valeurs estimatives	40	19 603	-	37 873	57 516	63 075

(1) Dont 1 436 millions d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2021 et 3 209 millions d'euros au 31 décembre 2020.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – Ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Administration et Banques centrales (y compris États)	6 340	4 674
Établissements de crédit	22 989	26 037
Clientèle financière	1 936	4 774
Collectivités locales	3 500	3 574
Entreprises, assurances et autres clientèles	6 826	7 715
Divers et non ventilés	-	-
TOTAL EN PRINCIPAL	41 591	46 774
Créances rattachées	112	125
Dépréciations	(2)	(1)
VALEUR NETTE AU BILAN	41 701	46 898

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en millions d'euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	41 546	15 391	45	56 982	46 734	15 450	40	62 225
• dont titres cotés	30 954	15 391	-	46 345	35 645	15 450	-	48 096
• dont titres non cotés ⁽¹⁾	10 592	-	45	10 637	14 089	-	40	14 129
Créances rattachées	112	114	-	226	125	119	-	244
Dépréciations	-	(2)	(2)	(4)	-	(2)	(1)	(3)
VALEUR NETTE AU BILAN	41 658	15 503	43	57 204	46 859	15 567	39	62 466

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante : pas d'OPCVM étrangers constitués d'OPCVM de capitalisation.

— Répartition de l'ensemble des OPCVM par nature au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	40	-
OPCVM obligataires	-	-
OPCVM actions	3	4
OPCVM autres	-	-
TOTAL	43	4

5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle

	31/12/2021						31/12/2020
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE							
Valeur brute	4 674	5 961	20 452	10 459	41 546	112	41 658
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	4 674	5 961	20 452	10 459	41 546	112	41 658
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES							
Valeur brute	2 989	719	5 250	6 433	15 391	114	15 505
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(2)
VALEUR NETTE AU BILAN	2 989	719	5 250	6 433	15 391	114	15 503

5.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique

	31/12/2021		31/12/2020	
(en millions d'euros)	Encours bruts	Dont encours douteux	Encours bruts	Dont encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	31 469	-	36 651	-
Autres pays de l'U.E.	18 569	-	20 493	-
Autres pays d'Europe	1 653	-	1 592	-
Amérique du Nord	3 818	-	2 628	-
Amérique centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	306	-	306	-
Asie et Océanie (hors Japon)	467	-	150	-
Japon	655	-	364	-
TOTAL EN PRINCIPAL	56 937	-	62 184	-
Créances rattachées	226	-	244	-
Dépréciations	(2)	-	(2)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	57 161	-	62 426	-

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

		(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeurs euros)		(en millions de contre-valeurs euros)					
Société	Adresse	Devise	Informations financières			Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé ⁽²⁾	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2021	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
			Capital 31/12/2021	Capitaux propres autres que le capital 31/12/2021	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur brute	Valeur nette					
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.												
1) Parts dans les entreprises liées des établissements de crédit (plus de 50 % du capital)												
BFORBANK	Tour Europlaza, 20, avenue André-Prothin, 92927 Paris Cedex	EUR	184	(17) ⁽¹⁾	50	144	125	296	-	33	(23)	-
Crédit Agricole Italia	Via Università n° 1 43121 Parma, Italie	EUR	979	5 367 ⁽¹⁾	76	5 469	3 884	1 835	-	1 561	168 ⁽¹⁾	68
Crédit Agricole Serbia	Brace Ribnikara 4-6, 21000 Novi Sad, Republic of Serbia	RSD	10 661	2 189 ⁽¹⁾	100	268	112	215	206	42	7	-
Crédit du Maroc	48-58, boulevard Mohamed V, Casablanca, Maroc	MAD	1 088	3 647 ⁽¹⁾	79	376	376	214	3	214	9 ⁽¹⁾	3
EFL S.A.	Pl. Orlat Lwowskich 1, 53 605 Wroclaw, Pologne	PLN	674	287 ⁽¹⁾	100	341	247	1 110	577	98	14 ⁽¹⁾	12
Crédit Agricole Ukraine	42/4 Pushkinska Street, Kiev 01004, Ukraine	UAH	1 222	3 950 ⁽¹⁾	100	360	232	26	3	113	30 ⁽¹⁾	29
Crédit Agricole Polska S.A.	Pl. Orlat Lwowskich 1, 53 605 Wroclaw, Pologne	PLN	1	1 349 ⁽¹⁾	100	664	516	88	-	8	1 ⁽¹⁾	-
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	12, place des États-Unis, CS 70052, 92547 Montrouge Cedex	EUR	7 852	6 409 ⁽¹⁾	97	19 052	19 052	67 037	16	4 815	1 155 ⁽¹⁾	996
Amundi	91-93, boulevard Pasteur, Immeuble Cotentin, 75015 Paris	EUR	506	4 241 ⁽¹⁾	68	4 231	4 231	2 076	-	348	324 ⁽¹⁾	399
Crédit Agricole Leasing & Factoring	12, place des États-Unis, CS 30002, 92548 Montrouge Cedex	EUR	195	214 ⁽¹⁾	100	839	839	21 300	5 678	245	155 ⁽¹⁾	68
Crédit Agricole Consumer Finance	1, rue Victor-Basch CS 70001, 91068 Massy Cedex	EUR	554	3 924 ⁽¹⁾	100	7 607	7 607	21 370	8 538	921	58 ⁽¹⁾	373
LCL	18, rue de la République, 69002 Lyon	EUR	2 038	3 551 ⁽¹⁾	95	11 847	10 507	34 705	131	3 215	311 ⁽¹⁾	364
Crédit Agricole Home Loan SFH	12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex	EUR	550	3 ⁽¹⁾	100	550	550	-	-	4	-	-

Société	Adresse	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeurs euros)		(en millions de contre-valeurs euros)				
			Informations financières			Valeurs comptables des titres détenus						
			Capital 31/12/2021	Capitaux propres autres que le capital 31/12/2021	Quote-part de capital détenue (en %) 31/12/2021	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé ⁽²⁾	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2021	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Foncaris	12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex	EUR	225	107 ⁽¹⁾	100	320	320	-	224	31	7	9
Caisse régionale Corse	1, avenue Napoléon III, BP 308, 20193 Ajaccio	EUR	99	43	100	99	99	1 541	2	85	13	-
2) Participations dans les établissements de crédit (10 à 50 % du capital)												
Banco Espírito Santo	Avenida de Libertade 195, 1250 Lisbonne, Portugal	EUR	N/A	N/A	12	683	-	-	-	N/A	N/A	-
Crédit Agricole Egypt SAE	P/O Box 364, 11835 New Cairo, Égypte	EGP	1 243	4 648 ⁽¹⁾	47	258	258	27	-	204	76	-
Crédit Logement	50, boulevard Sébastopol, 75003 Paris	EUR	1 260	306 ⁽¹⁾	16	208	208	-	-	201	99	21
Caisse de Refinancement de l'Habitat	35, rue La Boétie, 75008 Paris	EUR	540	23 ⁽¹⁾	29	166	166	-	-	2	-	-
3) Autres parts dans les entreprises liées (plus de 50 % du capital)												
Crédit Agricole Assurances	50-56, rue de la Procession, 75015 Paris	EUR	1 490	7 531 ⁽¹⁾	100	10 515	10 515	1 389	-	1 189	1 127 ⁽¹⁾	1 246
Crédit Agricole Capital Investissement & Finance	100, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris	EUR	688	448 ⁽¹⁾	100	1 145	1 145	-	-	(15)	(17) ⁽¹⁾	-
Crédit Agricole Immobilier	12, place des États-Unis, 92545 Montrouge Cedex	EUR	157	131 ⁽¹⁾	50	133	133	160	-	105	1 ⁽¹⁾	1
Delfinances	12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex	EUR	151	38 ⁽¹⁾	100	171	171	-	-	2	2 ⁽¹⁾	1
Evergreen Montrouge	12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex	EUR	475	(212) ⁽¹⁾	100	475	475	1	-	73	(2) ⁽¹⁾	-
IUB HOLDING	12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex	EUR	37	(47)	100	112	2	-	-	-	(6)	-
CACEIS	1-3, place Valhubert, 75013 Paris	EUR	941	1 546 ⁽¹⁾	70	1 771	1 771	5 197	1 002	183	174 ⁽¹⁾	328

(1) Données de l'exercice 2020.

(2) Il s'agit du chiffre d'affaires pour les filiales autres que les Caisses régionales.

			(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeurs euros)		(en millions de contre-valeurs euros)				
Société	Adresse	Devise	Informations financières			Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé ⁽²⁾	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2021	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
			Capital 31/12/2021	Capitaux propres autres que le capital 31/12/2021	Quote-part de capital détenue (en %) 31/12/2021	Valeur brute	Valeur nette					
4) Autres participations (< 50 % du capital)												
Fonds de garantie de résolution des dépôts	65, rue de la Victoire, 75009 Paris	EUR	-	2	-	328	328			-	-	-
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1 % DU CAPITAL DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.			EUR			621	559					27
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS						68 753	64 428	158 587	16 380	-	-	3 945
Avances consolidables et créances rattachées		EUR				922	922	-	-	-	-	-
VALEURS AU BILAN						69 675	65 350	158 587	16 380	-	-	3 945

(1) Données de l'exercice 2020.

(2) Il s'agit du chiffre d'affaires pour les filiales autres que les Caisses régionales.

Détermination de la valeur d'utilité des filiales et participations

Les titres des filiales et participations ont fait l'objet de tests de dépréciation fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs des titres des filiales et participations tels qu'ils résultaient de trajectoires d'activité établies sur quatre ans (2022-2025) pour les besoins de son pilotage, extrapolés sur une cinquième année afin de converger vers une année terminale normalisée.

Le scénario économique sur lequel se fondent les trajectoires financières projetées est celui d'une maîtrise progressive de l'épidémie et d'un impact des vagues successives sur l'activité qui s'atténue graduellement. Les degrés de récupération des économies sont cependant très hétérogènes d'un pays à l'autre dans le monde, selon les marges de manœuvre budgétaires et monétaires disponibles pour soutenir l'économie. La croissance aura été très vigoureuse en 2021, après la chute de 2020, et les perspectives sont encore solides pour 2022. La croissance américaine résiste bien malgré les à-coups provoqués par la situation sanitaire ; elle

reste supérieure à son potentiel en 2022 et y revient ensuite graduellement. En zone euro, alors que l'activité ne devrait retrouver son niveau tendanciel que mi-2022, le choc inflationniste ne devrait pas altérer le scénario d'une croissance décélérant progressivement tout en restant robuste.

Ces prévisions se fondent sur (i) des tensions inflationnistes qui devraient rester limitées dans le temps, s'atténuant progressivement sur l'année 2022 grâce à un rééquilibrage progressif de l'offre et de la demande, (ii) une baisse du taux d'épargne qui accompagne la croissance soutenue de la consommation et compense l'affaiblissement de la progression du revenu disponible, (iii) un investissement qui s'appuie sur la bonne santé des entreprises et sur une demande soutenue par les plans de relance.

Les politiques monétaires devraient progressivement se normaliser. La BCE devrait rester accommodante, maintenant des achats d'actifs au moins jusqu'à fin 2022, avant leur retrait graduel, avec pour conséquence une remontée limitée des taux longs. La Fed, qui abandonne progressivement son assouplissement monétaire en arrêtant ses achats d'actifs courant 2022 avant de remonter ses taux d'intérêt, devrait néanmoins maintenir la taille de son bilan.

Au 31 décembre 2021, les taux de croissance à l'infini, les taux d'actualisation et les taux d'allocation de fonds propres CET1 en proportion des emplois pondérés se répartissent par pôle métier selon le tableau ci-après :

En 2021 (Pôle métiers Crédit Agricole S.A.)	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Fonds propres alloués
Banque de Proximité en France – LCL	2,0 %	7,6 %	9,35 %
Banque de Proximité à l'International – Italie	2,0 %	8,8 %	9,48 %
Banque de Proximité à l'International – autres	5,0 %	16,0 %	9,63 %
Services Financiers Spécialisés ⁽¹⁾	2,0 %	7,6 % à 9,3 %	9,34 % à 9,63 %
			9,39 % à 9,67 % 80 % de la marge de solvabilité (Assurances)
Gestion de l'Épargne et Assurances	2,0 %	7,6 % à 8,5 %	
Grandes clientèles	2,0 %	8,1 % à 9,5 %	9,39 % à 9,53 %

(1) La valeur d'utilité Crédit à la consommation (hors Agos) inclut désormais CACF Spain suite à l'acquisition par CACF de la totalité des titres détenus par Bankia.

Les paramètres de valorisation, notamment les taux d'actualisation ont été mis à jour au 31 décembre 2021. La détermination des taux d'actualisation se base sur une moyenne mensuelle glissante sur 12 ans. Le niveau des taux d'actualisation est globalement stable par rapport à l'exercice de l'année dernière.

Les taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2021 restent inchangés par rapport à ceux utilisés au 31 décembre 2020.

Comme l'an passé, les exigences prudentielles intègrent l'application de l'article 104a de CRD 5 qui autorise la couverture des exigences de Pilier 2 (P2R) avec 56,25 % de fonds propres CET1.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en millions d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES				
Titres non cotés	62 111	89 457	62 313	80 957
Titres cotés	4 867	15 565	4 867	13 178
Avances consolidables	913	913	515	515
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	(3 635)	-	(4 974)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	64 256	105 935	62 721	94 650
TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME				
Titres de participation				
Titres non cotés	1 446	1 122	1 390	1 076
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	9	9	9	9
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	(690)	-	(690)	-
Sous-total titres de participation	765	1 131	709	1 085
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	329	331	314	316
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Sous-total autres titres détenus à long terme	329	331	314	316
VALEUR NETTE AU BILAN	1 094	1 462	1 023	1 401
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	65 350	107 397	63 744	96 051

(en millions d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
TOTAL VALEURS BRUTES				
Titres non cotés	63 886		64 017	
Titres cotés	4 867		4 867	
TOTAL	68 753		68 884	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

7.1 Immobilisations financières

(en millions d'euros)	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2021
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES					
Valeurs brutes	67 180	42	(244)	-	66 978
Avances consolidables	515	430	(32)	-	913
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	(4 974)	(5)	1 344	-	(3 635)
VALEUR NETTE AU BILAN	62 721	467	1 068	-	64 256
TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME					
Titres de participation					
Valeurs brutes	1 390	66	(10)	-	1 446
Avances consolidables	9	-	-	-	9
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	(690)	-	-	-	(690)
Sous-total titres de participation	709	66	(10)	-	765
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	314	15	-	-	329
Avances consolidables	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-
Sous-total autres titres détenus à long terme	314	15	-	-	329
VALEUR NETTE AU BILAN	1 023	81	(10)	-	1 094
TOTAL	63 744	548	1 058	-	65 350

(1) La rubrique "Autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2021
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Valeurs brutes	136	-	-	-	136
Amortissements et dépréciations	(24)	-	-	-	(24)
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	112	-	-	-	112
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Valeurs brutes	104	22	-	-	126
Amortissements et dépréciations	(85)	(6)	-	-	(91)
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	19	16	-	-	35
TOTAL	131	16	-	-	147

(1) La rubrique "Autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

NOTE 8 ACTIONS PROPRES

	31/12/2021			31/12/2020	
(en millions d'euros)	Titres de Transaction	Titres de Placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
Nombre	750 000	-	87 673 241	88 423 241	1 090 000
Valeurs comptables	9	-	1 059	1 068	11
Valeurs de marché	9	-	1 100	1 109	11

Valeur nominale de l'action : 3,00 euros.

NOTE 9 COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
AUTRES ACTIFS ⁽¹⁾		
Instruments conditionnels achetés	7	12
Comptes de stock et emplois divers	-	-
Débiteurs divers ⁽²⁾	5 204	5 613
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de règlement	1	3
VALEUR NETTE AU BILAN	5 212	5 628
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Comptes d'encaissement et de transfert	5 551	5 296
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1 723	2 204
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	-	-
Charges constatées d'avance	1 427	1 834
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 953	2 047
Autres produits à recevoir	96	92
Charges à répartir	322	360
Autres comptes de régularisation	11	3
VALEUR NETTE AU BILAN	11 083	11 836
TOTAL	16 295	17 464

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont 64,23 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de résolution unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

NOTE 10 DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

(en millions d'euros)	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2021
Sur opérations interbancaires et assimilées	2	-	-	-	-	2
Sur créances clientèle	1	-	-	-	(1)	-
Sur opérations sur titres	1	8	(7)	-	-	2
Sur valeurs immobilisées	5 664	6	-	-	-	5 670
Sur autres actifs	163	-	-	-	-	163
TOTAL	5 831	14	(7)	-	(1)	5 837

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

					31/12/2021	31/12/2020		
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et emprunts :								
• à vue	8 813	-	-	-	8 813	2	8 815	7 142
• à terme	30 278	19 289	157 290	28 878	235 735	879	236 614	211 014
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	283	-	-	-	283	-	283	20
VALEUR AU BILAN	39 374	19 289	157 290	28 878	244 831	881	245 712	218 176
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	71 957	-	-	-	71 957	-	71 957	40 241
Comptes et avances à terme	1 807	2 680	11 324	4 064	19 875	968	20 843	19 270
Titres donnés en pension livrée	-	192	-	-	192	-	192	5 113
VALEUR AU BILAN	73 764	2 872	11 324	4 064	92 024	968	92 992	64 624
TOTAL	113 138	22 161	168 614	32 942	336 855	1 849	338 704	282 800

NOTE 12 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle

					31/12/2021	31/12/2020		
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	191	-	-	-	191	-	191	555
Comptes d'épargne à régime spécial	201 567	22 122	6 334	1 329	231 352	(16)	231 336	220 034
• à vue	124 333	-	-	-	124 333	(16)	124 317	114 154
• à terme	77 234	22 122	6 334	1 329	107 019	-	107 019	105 880
Autres dettes envers la clientèle :	434	353	1 688	622	3 097	232	3 329	5 114
• à vue	180	-	-	-	180	-	180	291
• à terme	254	353	1 688	622	2 917	232	3 149	4 823
Valeurs données en pension livrée	120	-	-	-	120	-	120	148
VALEUR AU BILAN	202 312	22 475	8 022	1 951	234 760	216	234 976	225 851

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	231 858	222 846
Autres pays de l'U.E.	1 238	2 763
Autres pays d'Europe	1 664	-
Amérique du Nord	-	-
Amérique centrale et du Sud	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-
Japon	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-
TOTAL EN PRINCIPAL	234 760	225 609
Dettes rattachées	216	242
VALEUR AU BILAN	234 976	225 851

Note : Au 31/12/2021, suite à l'impact du Brexit, les opérations effectuées avec la Grande-Bretagne sont intégrées dans les autres pays d'Europe ou dans les autres devises.

12.3 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agents économiques

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Particuliers	190 292	181 376
Agriculteurs	15 136	15 007
Autres professionnels	18 547	16 770
Clientèle financière	1 153	3 013
Entreprises	2 860	3 076
Collectivités publiques	785	801
Autres agents économiques	5 987	5 566
TOTAL EN PRINCIPAL	234 760	225 609
Dettes rattachées	216	242
VALEUR AU BILAN	234 976	225 851

NOTE 13 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

13.1 Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle

					31/12/2021	31/12/2020		
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	580	1 351	3 918	1 180	7 029	137	7 166	8 120
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	2 095	392	-	30	2 517	-	2 517	3 144
Emprunts obligataires	5 074	8 061	37 106	15 498	65 739	631	66 370	68 398
Autres dettes représentées par un titre	1 319	1 487	16 360	9 661	28 827	143	28 970	24 203
VALEUR NETTE AU BILAN	9 068	11 291	57 384	26 369	104 112	911	105 023	103 865

(1) Dont 828 millions d'euros émis à l'étranger.

13.2 Emprunts obligataires (par monnaie d'émission)

	31/12/2021			31/12/2020	
	Durées résiduelles				
(en milliers d'euros)	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Encours	Encours
EURO	12 668	32 615	14 637	59 920	61 470
Taux fixe	10 624	31 559	12 511	54 694	52 869
Taux variable	2 044	1 056	2 126	5 226	8 601
AUTRES DEISES DE L'U.E.	-	-	-	-	429
Taux fixe	-	-	-	-	429
Taux variable	-	-	-	-	-
DOLLAR	-	1 252	88	1 340	1 743
Taux fixe	-	1 252	88	1 340	1 591
Taux variable	-	-	-	-	152
YEN	183	1 037	88	1 308	1 622
Taux fixe	183	1 037	88	1 308	1 622
Taux variable	-	-	-	-	-
AUTRES DEISES	284	2 202	685	3 171	2 505
Taux fixe	284	1 961	685	2 930	2 271
Taux variable	-	241	-	241	234
TOTAL PRINCIPAL	13 135	37 106	15 498	65 739	67 769
Taux fixe	11 091	35 809	13 372	60 272	58 782
Taux variable	2 044	1 297	2 126	5 467	8 987
Dettes rattachées	-	-	-	631	629
VALEUR AU BILAN	13 135	37 106	15 498	66 370	68 398

Note : Au 31/12/2021, suite à l'impact du Brexit, les opérations effectuées avec la Grande-Bretagne sont intégrées dans les autres pays d'Europe ou dans les autres devises.

NOTE 14 COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
AUTRES PASSIFS ⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Instruments conditionnels vendus	-	-
Comptes de règlement et de négociation	-	-
Créditeurs divers	7 421	12 711
Versements restant à effectuer sur titres	54	47
VALEUR AU BILAN	7 475	12 758
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Comptes d'encaissement et de transfert	6 921	5 975
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2 183	3 001
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	-	-
Produits constatés d'avance	1 920	2 335
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	1 385	1 318
Autres charges à payer	492	514
Autres comptes de régularisation	17	16
VALEUR AU BILAN	12 918	13 159
TOTAL	20 393	25 917

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 15 PROVISIONS

(en millions d'euros)	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2021
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	319	4	-	-	(42)	281
Provisions pour autres engagements sociaux	4	-	-	-	-	4
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	22	1	-	-	-	23
Provisions pour litiges fiscaux ⁽¹⁾	44	15	-	(23)	-	36
Provisions pour autres litiges	32	4	-	-	-	36
Provisions pour risques pays	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de crédit ⁽²⁾	18	2	-	-	-	20
Provisions pour restructurations	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts ⁽³⁾	408	21	-	(14)	-	415
Provisions sur participations ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques opérationnels	-	42	-	-	-	42
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement	330	4	-	(26)	-	308
Autres provisions ⁽⁵⁾	65	52	(7)	(39)	-	71
VALEUR AU BILAN	1 242	145	(7)	(102)	(42)	1 236

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles bâlois.

(3) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.

(4) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations.

(5) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

Affaire EIC (échange image chèque)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur était reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées À Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros.

LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT.

L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012.

La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC-Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi.

La Cour d'appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros.

Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation.

Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Par un arrêt du 2 décembre 2021, la Cour d'appel de Paris a réformé la décision de l'Autorité de la concurrence et a jugé qu'il n'est pas établi que l'instauration de la CEIC et de l'AOCT constituait des pratiques anticoncurrentielles par objet ou par effets.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre cet arrêt le 31 décembre 2021. Une provision de 41,6 millions d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2021.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (*London Interbank Offered Rates*) sur plusieurs devises, du taux Euribor (*Euro Interbank Offered Rate*) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (*Department of Justice*) et la CFTC (*Commodity Future Trading Commission*) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

S'agissant des deux actions de groupe (*class actions*) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une ("Sullivan" pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre ("Lieberman" pour le Libor), l'action de groupe "Lieberman" est au stade préliminaire de l'examen de sa recevabilité ; la procédure est toujours suspendue devant la Cour fédérale de l'État de New York. Quant à l'action de groupe "Sullivan", Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une motion to dismiss visant à rejeter la demande des plaignants. La Cour fédérale de New York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande à l'égard de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB. Le 14 juin 2019, les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (*class action*) aux États-Unis ("Frontpoint") relative aux indices Sibor (*Singapore Interbank Offered Rate*) et SOR (*Singapore Swap Offer Rate*). Après avoir accepté une première motion to dismiss présentée par Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, la Cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole S.A. de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés.

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, Sibor et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (*Supranational, Sub-Sovereign and Agencies*) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération

avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019.

Par une décision en date du 28 avril 2021, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 3 993 000 euros pour leur participation à une entente sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Le 7 juillet 2021, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont interjeté appel de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020.

Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE")

Le 15 janvier 2019, une action de groupe ("Putnam Bank") a été introduite devant un tribunal fédéral de New York (*US District Court Southern District of New York*) contre l'Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") et de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Cette action a été introduite par des plaignants qui prétendent avoir investi dans des produits financiers indexés sur l'USD ICE Libor. Ils accusent les banques de s'être entendues, depuis février 2014, pour fixer de manière artificiellement basse cet indice et d'avoir réalisé ainsi des profits illicites.

Le 31 janvier 2019 une action similaire ("Livonia") a été introduite auprès de l'*US District Court Southern District of New York* contre de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Le 1^{er} février 2019 ces deux actions ont été jointes.

Le 4 mars 2019 une troisième action de groupe (*Hawaii Sheet Metal Workers Retirement Funds*) a été introduite contre les mêmes banques devant le même tribunal et consolidée avec les deux actions précédentes le 26 avril 2019. Le 1^{er} juillet 2019, les demandeurs ont déposé une "*consolidated class action complaint*".

Les défendeurs ont déposé le 30 août 2019 une motion to dismiss visant à rejeter cette plainte consolidée.

Le 26 mars 2020, le juge a fait droit à la motion to dismiss des défendeurs. Le 24 avril 2020, les plaignants ont fait appel de cette décision.

Le 30 novembre 2020, les avocats des plaignants, durant la phase de dépôt des mémoires, ont informé les défendeurs du souhait des plaignants nommés de se désister et le 1^{er} décembre 2020 ont déposé une demande de sursis à statuer auquel les défendeurs se sont opposés. Le 7 décembre 2020, le tribunal a rejeté cette demande et les plaignants ont répondu le 15 décembre 2020.

Le 28 décembre 2020, DYJ Holdings Inc. a fait une demande d'intervention en vue de se substituer aux plaignants nommés. Le 7 janvier 2021, les défendeurs s'y sont opposés et ont également déposé une requête pour le rejet de l'appel.

Le 6 avril 2021, le tribunal a accepté la demande d'intervention de DYJ Holdings Inc. et rejeté la requête des défendeurs.

Le 10 juin 2021, les défendeurs ont déposé un mémoire supplémentaire traitant des questions de fond relatives aux placements de DYJ Holdings Inc. Les plaidoiries ont eu lieu le 29 novembre 2021.

NOTE 16 ÉPARGNE-LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT		
Ancienneté de moins de 4 ans	7 536	5 725
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	50 280	48 700
Ancienneté de plus de 10 ans	42 848	44 322
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	100 665	98 747
Total comptes épargne-logement	11 611	11 293
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	112 276	110 041

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	-
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	-	-
Ancienneté de plus de 10 ans	308	331
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	308	331
Total comptes épargne-logement	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	308	331

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Dotations	Reprises	31/12/2021
Plans d'épargne-logement	331		23	308
Comptes épargne-logement	-		-	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	331	0	23	308

NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX – AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

— Variation de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
DETTE ACTUARIELLE À L'OUVERTURE	318	328
Coût des services rendus sur l'exercice	11	11
Coût financier	-	2
Cotisations employés	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	2
Variation de périmètre	(7)	6
Indemnités de cessation d'activité	-	-
Prestations versées (obligatoire)	(51)	(36)
(Gains)/Pertes actuariels	9	5
Autres mouvements ⁽¹⁾	-	-
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	280	318

(1) La dette actuarielle exclut les engagements relatifs à la gratification "médaille du travail".

— Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Coût des services rendus	11	11
Coût financier	-	2
Rendement attendu des actifs	-	-
Coût des services passés	-	-
(Gains)/Pertes actuariels net	4	5
(Gains)/Pertes sur réductions et liquidations de régimes	-	-
(Gains)/Pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	-	-
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	15	18

— Variation de la juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Juste valeur des actifs/droits à remboursement à l'ouverture	282	303
Rendement attendu des actifs	-	-
Gains/(Pertes) actuariels ⁽¹⁾	6	2
Cotisations payées par l'employeur	14	7
Cotisations payées par les employés	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-
Variation de périmètre	2	6
Indemnités de cessation d'activité	-	-
Prestations payées par le fonds	(51)	(36)
Autres mouvements	-	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROITS À REMBOURSEMENT À LA CLÔTURE	253	282

(1) Il s'agit d'intérêts sur les droits à remboursements.

— Variation de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	(280)	(318)
Impact de la limitation d'actifs	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	253	283
POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIFS À LA CLÔTURE	(27)	(35)

NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Fonds pour risques bancaires généraux	1 287	1 239
VALEUR AU BILAN	1 287	1 239

NOTE 19 DETTES SUBORDONNÉES – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

						31/12/2021	31/12/2020	
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
DETTES SUBORDONNÉES À TERME	-	1	11 706	8 947	20 654	205	20 859	18 968
Euro	-	1	8 476	4 023	12 500	103	12 603	13 146
Autres devises de l'U.E.	-	-	-	-	-	-	-	418
Franc suisse	-	-	116	-	116	1	117	111
Dollar	-	-	1 327	3 539	4 866	72	4 938	3 303
Yen	-	-	529	482	1 011	4	1 015	1 222
Autres devises	-	-	1 258	903	2 161	25	2 186	768
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts subordonnés à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE INDÉTERMINÉE ⁽¹⁾	-	-	-	5 360	5 360	27	5 387	6 035
Euro	-	-	-	933	933	1	934	1 937
Autres devises de l'U.E.	-	-	-	-	-	-	-	554
Franc suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	3 830	3 830	25	3 855	3 544
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	597	597	1	598	-
Placement des fonds propres des Caisses locales	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	-	1	11 706	14 307	26 014	232	26 246	25 003

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

Note : Au 31/12/2021, suite à l'impact du Brexit, les opérations effectuées avec la Grande-Bretagne sont intégrées dans les autres pays d'Europe ou dans les autres devises.

NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉPARTITION)

— Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capitaux propres						
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Écarts conversion/réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total des capitaux propres
SOLDE AU 31/12/2019	8 654	860	341	38 463		12	50 346
Dividendes versés au titre de 2019	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital	96	-	-	-	-	-	96
Variation des primes et réserves	-	5	-	60	-	-	65
Affectation du résultat social 2019	-	-	-	2 016	-	-	(2 016)
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	245
Autres variations	-	-	-	-	-	(4)	(4)
SOLDE AU 31/12/2020	8 750	865	341	40 539		8	50 748
Dividendes versés au titre de 2020	-	-	-	(2 333)	-	-	(2 333)
Variation de capital	591	-	-	-	-	-	591
Variation des primes et réserves	-	10	-	1 591	-	-	1 601
Affectation du résultat social 2020	-	-	-	245	-	-	(245)
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	4 461
Autres variations	-	-	-	-	-	5	5
SOLDE AU 31/12/2021	9 341	875	341	40 042	-	13	55 073

Le montant des dividendes distribués en 2021 par Crédit Agricole S.A. s'élève à - 2 333 millions d'euros après neutralisation des dividendes sur actions propres pour 136 millions d'euros.

Augmentation de capital de 591 millions d'euros réservée aux salariés en date du 2 décembre 2021.

NOTE 21 COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres hors FRBG	55 073	50 748
Fonds pour risques bancaires généraux	1 287	1 239
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	56 360	51 987

Par ailleurs, les dettes subordonnées s'élèvent à 26 246 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 25 003 millions d'euros au 31 décembre 2020.

NOTE 22 OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées et les participations	
	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
CRÉANCES	572 732	532 281
Sur les établissements de crédit et institutions financières	556 913	524 691
Sur la clientèle	5 224	2 229
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 595	5 361
DETTES	187 892	200 170
Sur les établissements de crédits et institutions financières	187 101	197 681
Sur la clientèle	791	2 489
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	-	-
ENGAGEMENTS DONNÉS	23 945	15 732
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	7 512	446
Engagements de financement en faveur de la clientèle	-	-
Garanties données à des établissements de crédit	9 595	8 743
Garanties données à la clientèle	6 238	6 543
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	-	-
Autres engagements donnés	-	-

NOTE 23 OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	748 009	728 318	686 862	669 054
Autres devises de l'U.E.	1 873	206	3 248	2 124
Franc suisse	7 933	4 856	7 813	4 964
Dollar	12 766	20 930	10 234	16 130
Yen	187	7 163	164	6 970
Autres devises	3 144	5 288	1 157	1 889
VALEUR BRUTE	773 912	766 761	709 478	701 131
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	13 569	16 226	13 043	15 558
Dépréciations	(4 494)	-	(5 832)	-
TOTAL	782 987	782 987	716 689	716 689

Note : Au 31/12/2021, suite à l'impact du Brexit, les opérations effectuées avec la Grande-Bretagne sont intégrées dans les autres pays d'Europe ou dans les autres devises.

NOTE 24 OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES

(en millions d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
OPÉRATIONS DE CHANGE AU COMPTANT	371	372	155	155
• Devises	3	369	139	151
• Euros	368	3	16	4
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	21 663	21 654	17 741	18 024
• Devises	19 266	4 291	15 601	4 022
• Euros	2 397	17 363	2 140	14 002
PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES	12	68	25	259
TOTAL	22 046	22 094	17 921	18 438

NOTE 25 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

	31/12/2021		31/12/2020	
(en millions d'euros)	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
OPÉRATIONS FERMES	519 279	274 341	793 620	887 341
Opérations sur marchés organisés ⁽¹⁾	-	-	-	-
Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations de gré à gré ⁽¹⁾	519 279	274 341	793 620	887 341
Swaps de taux d'intérêt	515 986	274 341	790 327	883 229
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	2 417	-	2 417	2 942
FRA	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	876	-	876	1 170
Autres contrats à terme	-	-	-	-
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	945	-	945	1 365
Opérations sur marchés organisés	-	-	-	-
• Instruments de taux d'intérêt à terme				
– Achetés	-	-	-	-
– Vendus	-	-	-	-
• Instruments sur action et indices boursiers à terme				
– Achetés	-	-	-	-
– Vendus	-	-	-	-
• Instruments de taux de change à terme				
– Achetés	-	-	-	-
– Vendus	-	-	-	-
• Autres instruments à terme conditionnels				
– Achetés	-	-	-	-
– Vendus	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	945	-	945	1 365
• Options de swaps de taux				
– Achetées	-	-	-	-
– Vendues	-	-	-	-
• Instruments de taux d'intérêts à terme				
– Achetés	945	-	945	1 365
– Vendus	-	-	-	-
• Instruments de taux de change à terme				
– Achetés	-	-	-	-
– Vendus	-	-	-	-
• Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
– Achetés	-	-	-	-
– Vendus	-	-	-	-
• Autres instruments à terme conditionnels				
– Achetés	-	-	-	-
– Vendus	-	-	-	-
DÉRIVÉS DE CRÉDIT	-	-	-	-
• Contrats de dérivés de crédit				
– Achetés	-	-	-	-
– Vendus	-	-	-	-
TOTAL	520 224	274 341	794 565	888 706

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

25.1 Opérations sur instruments financiers à terme – Encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2021			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>									
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	2 417	-	-	2 417	-	-	-	-	-
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	404 571	205 251	180 505	404 571	205 251	180 505	-	-	-
Caps, floors, collars	400	260	285	400	260	285	-	-	-
<i>Forward taux</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	761	115	-	761	115	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	407 388	206 272	180 905	407 388	206 272	180 905	-	-	-
Swaps de devises	1 700	16 726	11 867	1 700	16 726	11 867	-	-	-
Opérations de change à terme	13 023	-	-	13 023	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	14 723	16 726	11 867	14 723	16 726	11 867	-	-	-
TOTAL	422 111	222 998	192 772	422 111	222 998	192 772	-	-	-

	Total 31/12/2020			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>									
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	1 783	1 159	-	1 783	1 159	-	-	-	-
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	501 731	208 244	173 254	501 731	208 244	173 254	-	-	-
Caps, floors, collars	420	610	335	420	610	335	-	-	-
<i>Forward taux</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	241	651	278	241	651	278	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	504 175	210 664	173 867	504 175	210 664	173 867	-	-	-
Swaps de devises	2 147	11 438	12 269	2 147	11 438	12 269	-	-	-
Opérations de change à terme	9 911	-	-	9 911	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	12 058	11 438	12 269	12 058	11 438	12 269	-	-	-
TOTAL	516 233	222 102	186 136	516 233	222 102	186 136	-	-	-

25.2 Instruments financiers à terme – Juste valeur

(en millions d'euros)	Juste valeur positive au 31/12/2021	Juste valeur négative au 31/12/2021	Encours notionnel au 31/12/2021	Juste valeur positive au 31/12/2020	Juste valeur négative au 31/12/2020	Encours notionnel au 31/12/2020
Futures	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	2 417	-	-	2 942
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	11 807	8 825	790 327	18 433	10 308	883 229
Caps, floors, collars	15	11	945	15	14	1 365
<i>Forward</i> taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	876	-	-	1 170
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	119	-	-	142	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	11 941	8 836	794 565	18 590	10 322	888 706
Swaps de devises	95	94	30 293	150	121	25 854
Opérations de change à terme	4	13	13 023	11	21	9 911
SOUS-TOTAL	99	107	43 316	161	142	35 765
TOTAL	12 040	8 943	837 881	18 751	10 464	924 471

NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel ⁽¹⁾	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et Banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	-	-	-	-	-	-
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	12 040	1 944	13 983	18 750	1 921	20 671
Risques sur les autres contreparties	-	-	-	-	-	-
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	12 040	1 944	13 983	18 750	1 921	20 671
Dont risques sur contrats de :						
• taux d'intérêt, change et matières premières	11 920	1 871	13 791	18 608	1 839	20 447
• dérivés actions et sur indices	119	72	192	142	82	224
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	12 040	1 944	13 983	18 750	1 921	20 671
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	-	-	-	-	-	-
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATÉRALISATION	12 040	1 944	13 983	18 750	1 921	20 671

(1) Calculé selon les normes prudentielles CRR2/CRD5.

NOTE 27 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	7 512	8 267
Engagements en faveur d'établissements de crédit	7 512	8 267
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
• Ouverture de crédits confirmés	-	-
– Ouverture de crédits documentaires	-	-
– Autres ouvertures de crédits confirmés	-	-
• Autres engagements en faveur de la clientèle	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	16 652	18 081
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	9 750	8 909
• Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
• Autres garanties	9 750	8 909
Engagements d'ordre de la clientèle	6 902	9 172
• Cautions immobilières	-	-
• Autres garanties d'ordre de la clientèle	6 902	9 172
ENGAGEMENTS SUR TITRES	8	9
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	8	9
ENGAGEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	122 437	129 170
Engagements reçus d'établissements de crédit	122 437	129 170
Engagements reçus de la clientèle	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 898	8 588
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 896	8 586
Engagements reçus de la clientèle	2	2
• Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	-	-
• Autres garanties reçues	2	2
ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	-	-

NOTE 28 COMPENSATION DES EMPRUNTS DE TITRES ET DE L'ÉPARGNE CENTRALISÉE

28.1 Emprunts de titres

	31/12/2021			31/12/2020		
	Dettes brutes représentatives de titres empruntés (a)	Titres de transaction empruntés (b)	Dettes nettes représentatives de titres empruntés (c) = (a) - (b)	Dettes brutes représentatives de titres empruntés (a)	Titres de transaction empruntés (b)	Dettes nettes représentatives de titres empruntés (c) = (a) - (b)
(en millions d'euros)						
Effets publics et valeurs assimilées :	-	-	-	304	304	-
• dont titres prêtés						
Obligations et autres titres à revenu fixe :	10 889	10 889		10 093	10 093	-
• dont titres prêtés						
Actions et autres titres à revenu variable :	-	-	-	-	-	-
• dont titres prêtés						

28.2 Épargne centralisée

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts collectés au titre des comptes d'épargne à régime spécial	183 337	167 696
Créances sur fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations	59 004	53 542
MONTANTS DE DÉPÔTS EFFECTUÉS PAR LA CLIENTÈLE NETS DE CRÉANCES SUR FONDS D'ÉPARGNE	124 333	114 154

NOTE 29 PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 111	2 481
Sur opérations internes au Crédit Agricole	2 627	2 634
Sur opérations avec la clientèle	165	173
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	870	1 109
Produit net sur opérations de macro-couverture	554	640
Sur dettes représentées par un titre	2 471	2 528
Autres intérêts et produits assimilés	76	55
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	9 874	9 620
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 749)	(1 743)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(1 805)	(1 290)
Sur opérations avec la clientèle	(4 114)	(3 842)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-	-
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(708)	(908)
Sur dettes représentées par un titre	(2 604)	(3 075)
Autres intérêts et charges assimilées	(19)	2
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	(10 999)	(10 856)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	(1 125)	(1 236)

NOTE 30 REVENUS DES TITRES À REVENUS VARIABLES

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	3 947	1 952
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-
TOTAL DES REVENUS DES TITRES À REVENUS VARIABLES	3 947	1 952

NOTE 31 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en millions d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	200	(54)	146	168	(50)	118
Sur opérations internes au Crédit Agricole	1 247	(408)	839	976	(404)	572
Sur opérations avec la clientèle	-	-	-	-	-	-
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	(3)	(3)
Sur opérations de change	-	-	-	-	-	-
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
Sur prestations de services financiers	39	(103)	(64)	33	(106)	(73)
Provision pour risques sur commissions	-	-	-	-	-	-
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	1 486	(565)	921	1 177	(563)	614

NOTE 32 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Solde des opérations sur titres de transaction	3	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	(59)	128
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	26	11
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	(30)	139

NOTE 33 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
TITRES DE PLACEMENT		
Dotations aux dépréciations	(8)	(72)
Reprises de dépréciations	7	72
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	(1)	-
Plus-values de cession réalisées	125	61
Moins-values de cession réalisées	(3)	-
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	122	61
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	121	61
TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE		
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	-	-
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-	-
Plus-values de cession réalisées	-	-
Moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-	-
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	-	-
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	121	61

NOTE 34 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits divers	60	7
Quote-part des opérations faites en commun	-	-
Refacturation et transfert de charges	4	17
Reprises provisions	3	3
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	67	27
Charges diverses	(43)	(53)
Quote-part des opérations faites en commun	(8)	(8)
Refacturation et transfert de charges	-	-
Dotations provisions	(54)	-
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(105)	(61)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(38)	(34)

NOTE 35 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
FRAIS DE PERSONNEL ⁽¹⁾		
Salaires et traitements	(184)	(172)
Charges sociales	(111)	(99)
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	(33)	(32)
Intéressement et participation	(18)	(14)
Impôts et taxes sur rémunérations	(33)	(31)
Total des charges de personnel	(346)	(316)
Refacturation et transferts de charges de personnel	22	22
FRAIS DE PERSONNEL NETS	(324)	(294)
FRAIS ADMINISTRATIFS ⁽²⁾		
Impôts et taxes	(26)	(30)
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires ⁽³⁾	(368)	(511)
Total des charges administratives	(394)	(541)
Refacturation et transferts de charges administratives	49	65
FRAIS ADMINISTRATIFS NETS	(345)	(476)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(669)	(770)

(1) Au 31 décembre 2021, la rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif payés par Crédit Agricole S.A. s'élève à 25,7 millions d'euros dont 2,9 millions d'euros d'avantages postérieurs à l'emploi.

(2) L'information sur les honoraires des Commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

(3) Dont + 58,6 millions d'euros de produit net de la contribution au Fonds de Résolution Unique (-85,7 millions d'euros au 31 décembre 2020).

— Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	1 602	1 574
Non-cadres	169	144
TOTAL DE L'EFFECTIF MOYEN	1 771	1 718
Dont :		
• France	1 752	1 700
• Étranger	19	18
Dont : Personnel mis à disposition	102	121

NOTE 36 COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	(2)	(31)
Dépréciations de créances douteuses	-	-
Autres provisions et dépréciations	(2)	(31)
REPRISES DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	5	32
Reprises de dépréciations de créances douteuses	-	-
Autres reprises de provisions et dépréciations	5	32
VARIATION DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	3	1
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	-	(38)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	(3)	-
Décote sur prêts restructurés	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres pertes	-	(4)
Autres produits	-	37
COÛT DU RISQUE	-	(4)

NOTE 37 RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Dotations aux dépréciations	(6)	(775)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(6)	(775)
Reprises de dépréciations	1 344	58
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 344	58
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	1 338	(717)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 338	(717)
Plus-values de cessions réalisées	14	10
Sur titres d'investissement	13	6
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1	4
Moins-values de cessions réalisées	(239)	(8)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(238)	(8)
Pertes sur créances liées à des titres de participation	(1)	-
Solde des plus et moins-values de cessions	(225)	2
Sur titres d'investissement	13	6
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(238)	(4)
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	1 113	(715)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
Plus-values de cessions	5	-
Moins-values de cessions	-	-
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	5	-
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	1 118	(715)

NOTE 38 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	274	106
Dotations nettes aux provisions pour impôts dans le cadre de l'intégration fiscale	1	180
SOLDE NET	275	286

(1) Le gain fiscal correspond essentiellement à l'impôt que Crédit Agricole S.A. a collecté, en tant que tête de groupe d'intégration fiscale, auprès de ses filiales bénéficiaires.

NOTE 39 IMPLANTATION DANS DES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Au 31 décembre 2021, Crédit Agricole S.A. ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un État ou territoire non coopératif au sens de l'article 238-0-A du Code général des impôts.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale

CREDIT AGRICOLE S.A.

12, place des Etats-Unis

92127 Montrouge cedex

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CREDIT AGRICOLE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels " du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans la note 2.13 "Avantages au personnel postérieurs à l'emploi" de l'annexe aux comptes annuels concernant l'incidence de la modification par l'ANC de la recommandation 2013-02 sur l'évaluation et la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et de filiales dont l'estimation fait appel au jugement

Risque identifié	Notre réponse
Les titres de participation et de filiales sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments, notamment la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise liée. Dans ce cas, la détermination de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation de l'estimation des flux de trésorerie futurs générés par pôle métiers, tels que définis dans les trajectoires financières à 4 ans retenues par la Direction de chaque entité concernée pour le pilotage de son activité et prolongées sur 1 an. Le taux d'allocation des fonds propres est déterminé en prenant en compte, lorsqu'elles existent, les exigences spécifiques fixées par le régulateur (Pilier 2 notamment). Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et de filiales dont l'estimation fait appel au jugement est un point clé de l'audit. En effet, de par sa nature même, la détermination des valeurs d'utilité requiert l'exercice de jugement en ce qui concerne les hypothèses structurantes retenues notamment pour la détermination des trajectoires financières ou des taux d'actualisation. Au regard de la sensibilité aux hypothèses retenues par la Direction, nous avons porté une attention particulière aux tests réalisés sur les pôles métiers Banque de proximité en France – LCL et Banque de proximité à l'international pour l'Italie. Les titres de participation et de filiales inscrits au bilan s'élèvent en valeur nette à 65,3 Mds €, dont 4,3 Mds € de dépréciations au 31 décembre 2021. La valeur nette comptable de LCL s'élève à 10,5 Mds € et celle de CA Italia à 3,9 Mds €. Se référer aux notes 2.2 et 6 la de l'annexe aux comptes annuels.	Nous avons pris connaissance des processus mis en place pour déterminer la valeur d'utilité, et les dépréciations liées, des titres de participation et de filiales dont l'estimation fait appel au jugement. Nous avons impliqué, dans nos équipes d'audit, des spécialistes en évaluation pour examiner les hypothèses utilisées pour déterminer les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini retenus ainsi que les modèles de calculs des flux de trésorerie actualisés. Les calculs ont été testés et les principales hypothèses (taux d'allocation des fonds propres, taux d'actualisation, taux de croissance, ...) confrontées à des sources externes. Les trajectoires financières préparées par la Direction de chaque entité concernée et utilisées dans le modèle ont été examinées pour : • contrôler leur cohérence avec celles qui ont été présentées aux organes compétents (conseil d'administration ou conseil de surveillance) des entités ou sous-groupes, et la justification des éventuels retraitements opérés ; • apprécier les principales hypothèses sous-jacentes, y compris pour la détermination de l'année terminale. Ces hypothèses ont été notamment appréciées au regard de l'environnement économique Covid-19, des trajectoires financières élaborées au cours des exercices passés et des performances effectivement réalisées ; • effectuer des analyses de sensibilité des valeurs d'utilité à certaines hypothèses (niveau de fonds propres alloué, taux d'actualisation, coût du risque, coefficient d'exploitation). Les informations figurant en annexes aux comptes annuels sur la valeur d'utilité des titres de participation et de filiales dont l'estimation fait appel au jugement ont également été examinées par nos soins.

Risques juridiques, fiscaux et de conformité

Risque identifié	Notre réponse
Crédit Agricole S.A. fait l'objet de procédures judiciaires et de plusieurs enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire de la part de différents régulateurs. Ces dernières concernent notamment les dossiers Euribor/Libor avec les autorités américaines ainsi que de l'Union Européenne. Différentes procédures en matière fiscale sont également en cours. La décision de comptabiliser une provision ou d'enregistrer une créance à recouvrer, ainsi que le montant de celles-ci, nécessitent par nature l'utilisation de jugement, en raison de la difficulté à apprécier le dénouement des litiges en cours ou les incertitudes relatives à certains traitements fiscaux. Compte tenu de l'importance du jugement, ces évaluations comportent un risque important d'anomalies significatives dans les comptes annuels et constituent de ce fait un point clé de l'audit. Les différentes enquêtes, demandes d'informations ou actions de certaines autorités en cours au 31 décembre 2021, sont présentées en note 15 de l'annexe aux comptes annuels.	Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour l'évaluation des risques engendrés par ces litiges et des incertitudes fiscales, ainsi que des provisions ou créances qui leur sont, le cas échéant, associées, notamment en procédant à des échanges trimestriels avec la Direction et plus particulièrement les Directions juridiques et de la Conformité et la Direction Fiscale de la banque. Nos travaux ont consisté à : • examiner les hypothèses utilisées pour la détermination des provisions ou créances à recouvrer à partir des informations disponibles (dossiers constitués par les Directions juridique ou fiscale ou les conseils de Crédit Agricole S.A., courriers des régulateurs, procès-verbal du comité des risques juridiques) ; • prendre connaissance des analyses ou conclusions des conseils juridiques de la banque et des réponses obtenues à nos demandes de confirmation réalisées auprès de ces conseils ; • s'agissant plus spécifiquement des risques fiscaux, examiner, avec nos spécialistes en fiscalité, les réponses apportées par la banque aux administrations concernées ainsi que les estimations du risque réalisées par la banque ; • apprécier, en conséquence, le niveau des provisions ou créances à recouvrer comptabilisées au 31 décembre 2021. Enfin, nous avons examiné les informations données à ce titre dans l'annexe aux comptes annuels.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CREDIT AGRICOLE S.A. par votre assemblée générale du 19 mai 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et de 1985 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la trente-septième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 23 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Agnès Hussherr

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Olivier Durand



4

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT 2021

► **Activité et informations financières**__246

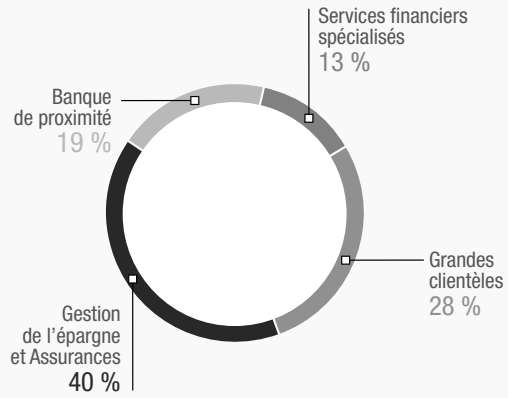
Présentation des comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.	246
Environnement économique et financier	246
Activité et résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.	247
Activité et résultats par pôle d'activité	252
Bilan consolidé de Crédit Agricole S.A.	266
Tendances récentes et perspectives	268

► **Information sur les comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)**__272

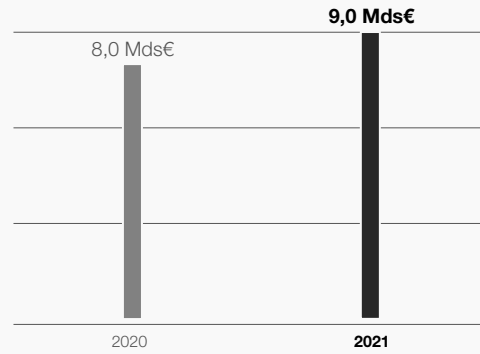
Analyse des résultats de Crédit Agricole S.A. (société mère)	272
Résultats financiers des cinq derniers exercices	273

• Un *business mix* équilibré

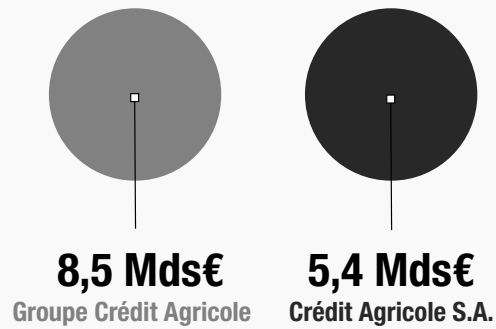
Répartition du résultat net part du Groupe sous-jacent (hors AHM)



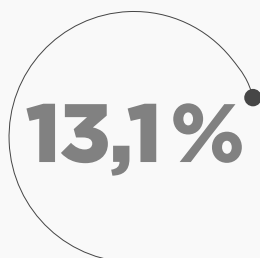
Hausse du résultat brut d'exploitation sous-jacent



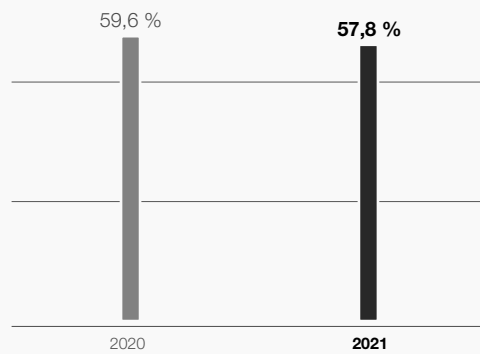
Résultat net part du Groupe sous-jacent solide



RoTE sous-jacent 2021



Objectif de coefficient d'exploitation sous-jacent (hors FRU) du PMT 2022 atteint dès 2021



ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Changements de principes et méthodes comptables

Les changements de principes et méthodes comptables sont décrits dans la note 1 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2021.

Évolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation est décrite dans les notes 2 et 12 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2021.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Bilan de l'année 2021

Les performances économiques mondiales ont continué d'être largement conditionnées par la diffusion du virus et la réponse sanitaire (déploiement de la vaccination, stratégie de confinement), la structure des économies (poids relatifs de l'industrie et des services dont tourisme), et la contre-offensive budgétaire et monétaire (ampleur des soutiens à l'activité). **Tout comme l'étaient les récessions subies en 2020, les trajectoires de reprise sont demeurées hétérogènes. À la Chine dopée par son commerce extérieur et croissant à un rythme de 8,1 %, aux États-Unis puis à la zone euro affichant de très belles performances, ont continué de s'opposer les reprises en demi-teinte ou les rebonds fragiles de nombreux pays émergents au sein desquels s'est nettement affirmée la tendance à la fragmentation.**

Par ailleurs, longtemps oubliée, **l'inflation** est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement ⁽¹⁾, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020. Alors que l'offre demeurerait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile).

Aux **États-Unis**, après *The Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act (CARES Act)* de 2 200 milliards de dollars de Donald Trump, le plus vaste plan de soutien de l'histoire américaine, puis le plan de décembre de 900 milliards de dollars (soit au total environ 14 % du PIB), le plan de relance de Joe Biden (*the American Rescue Plan*) totalisant 1 900 milliards de dollars, soit environ 9 % du PIB, a été déployé à partir de mars. Les ménages, en particulier ceux à faible revenu, en ont été les grands bénéficiaires. Grâce à la reprise vigoureuse de la consommation, en outre dopée par la baisse rapide du chômage, la croissance s'est établie à 5,7 % en 2021. En décembre, l'inflation totale sur douze mois a atteint 7 % (une première depuis le début des années 1980) pour une inflation sous-jacente à 5,5 %, son plus haut niveau depuis le début des années 1990. Outre l'impact des prix de l'énergie et des intrants industriels, certains postes spécifiques (véhicules neufs mais surtout d'occasion, à titre d'exemple) stimulés par une demande forte ont contribué à l'accélération de l'inflation.

La **zone euro** a bien résisté aux dernières phases de confinement en limitant, d'une part, les effets négatifs aux secteurs faisant l'objet de mesures de restriction ciblées et en profitant, d'autre part, de la réactivation de son secteur manufacturier. La bonne surprise est venue du dynamisme

de l'investissement productif soutenu par la vigueur de la demande de biens manufacturés mais aussi par les fonds européens du plan de relance. Après s'être contracté de 6,5 % en 2020, le PIB a cru de 5,2 % en 2021. Si l'excès de demande et l'accélération des salaires sont bien moins patents qu'aux États-Unis, l'inflation totale s'est néanmoins sensiblement redressée pour atteindre 5 % sur un an en décembre alors que l'inflation sous-jacente augmentait moins vigoureusement (2,6 %).

Après avoir subi une récession de 8 % en 2020, la **France** s'est engagée dès le deuxième semestre 2020 sur la voie d'une reprise vive qu'elle a poursuivie en 2021. La nouvelle vague épidémique et la diffusion du variant Omicron ont fait peser de nouvelles craintes sur la vigueur de la reprise à court terme mais l'absence de mesures très restrictives a permis d'en limiter l'impact. Après un rebond mécanique marqué au troisième trimestre, la croissance a ainsi ralenti au quatrième trimestre, tout en restant soutenue, permettant au PIB de progresser de 7 % en 2021. Portée par la hausse du prix des matières premières (en particulier de l'énergie, responsable de plus de la moitié de la hausse des prix), l'inflation totale a accéléré pour atteindre 2,8 % sur 12 mois en décembre (1,6 % en moyenne).

En dépit d'une inflexion dans le discours de la Réserve fédérale suggérant une normalisation plus rapide de sa politique monétaire, un cap monétaire accommodant a été maintenu tant aux États-Unis qu'en zone euro.

Aux **États-Unis**, en début d'année, J. Powell insistait sur la situation toujours très dégradée du marché du travail et la faiblesse du taux d'emploi par rapport à son niveau pré-crise. Mais, les inquiétudes se sont progressivement déplacées de la croissance vers l'inflation, qui après avoir été jugée transitoire est devenue plus préoccupante. En parallèle, la *Fed* a annoncé sa stratégie de normalisation progressive : réduction progressive de ses achats mensuels d'actifs (120 milliards de dollars US alors en vigueur) ou *tapering* puis, sans calendrier préétabli, remontée de son taux directeur (fourchette cible du taux des *Fed Funds* [0 %, 0,25 %]). C'est lors de la réunion du Comité de politique monétaire de la *Fed* (FOMC) de juin qu'est intervenue la première inflexion consistant en une hausse des prévisions des taux des *Fed Funds* couplée à une révision à la hausse des prévisions de croissance et d'inflation. Afin de préparer les marchés, dès septembre, la *Fed* a indiqué qu'elle préciserait en novembre les modalités de son *tapering*. Début novembre, la *Fed* a annoncé qu'elle réduirait ses achats mensuels de 15 milliards de dollars US suggérant leur fin en juin 2022 tout en se laissant la possibilité d'ajuster le rythme du *tapering*. Enfin, mi-décembre, avec un doublement de la vitesse du *tapering* prenant ainsi fin en mars 2022, la réunion du FOMC a confirmé l'accélération de sa normalisation monétaire. Une accélération justifiée par le caractère plus généralisé de l'inflation et les progrès rapides vers l'emploi maximum malgré quelques déceptions persistantes sur le taux de participation.

(1) Les cours pouvant être très volatils, il est préférable de retenir des prix annuels moyens. Entre 2020 et 2021, le prix du pétrole (*Brent*) a progressé de près de 70 % alors que celui du gaz en Europe a quadruplé. L'indice CRB s'est redressé de 43 %. Les cours du fer et du cuivre ont crû, respectivement, de 46 % et 51 %. Les prix alimentaires n'ont pas été épargnés, comme en témoigne le cours du blé en hausse de 23 %. Enfin, symptomatique de tensions extrêmement fortes sur le trafic maritime, le *Baltic Dry Index* a quasiment triplé.

J. Powell a également indiqué qu'une hausse de taux était possible avant que l'emploi maximum ne soit atteint si les pressions inflationnistes restaient préoccupantes. Enfin, le *dot plot*⁽¹⁾ signalait une trajectoire de hausses du taux directeur plus agressive.

En **zone euro**, si la BCE a également pris acte en juin du raffermissement et révisé à la hausse ses prévisions de croissance et d'inflation, elle a confirmé l'orientation très accommodante et très flexible de sa politique monétaire. En décembre, la BCE a confirmé son scénario de croissance et d'inflation et présenté sa stratégie monétaire.

La prévision d'inflation de la BCE a été revue à la hausse pour 2022 (de 1,7 % à 3,2 %) ; la révision est bien plus modeste pour 2023 (de 1,5 % à 1,8 %) et sa projection 2024 (1,8 %) reste inférieure à la cible de 2 %. L'impact négatif sur la croissance (revue à la baisse de 4,6 % à 4,2 % en 2022) est supposé modéré et bref : l'inflation érode temporairement le pouvoir d'achat sans faire "dérailler" la croissance (revue à la hausse à 2,9 % en 2023).

En termes de stratégie, la BCE a indiqué que le retrait du soutien d'urgence s'accompagnerait d'une présence significative et flexible sur le marché souverain. Il s'agit de prévenir, d'une part, une pentification trop forte de la courbe des taux et, d'autre part, tout risque de fragmentation⁽²⁾. La BCE a rappelé que préalablement à une hausse de son taux directeur, trois conditions doivent être remplies : l'inflation doit atteindre l'objectif de 2 % bien avant la fin de l'horizon de projection de la BCE ; cet objectif doit être atteint de manière durable jusqu'à la fin de l'horizon de projection ; les progrès réalisés en termes d'inflation sous-jacente doivent être suffisamment avancés pour être compatibles avec la stabilisation de l'inflation au niveau de son objectif à moyen terme. Au regard des prévisions actualisées en décembre, les conditions n'étaient pas remplies.

Les marchés obligataires ont évolué au gré de quelques grands thèmes : un premier trimestre enthousiaste porté par la *reflation trade*, un deuxième trimestre plus maussade rattrapé par la réalité de la pandémie, un second semestre placé sous le sceau d'une croissance vive mais d'une inflation nettement plus préoccupante nourrissant un scénario de normalisation monétaire américaine plus rapide.

Aux **États-Unis**, les taux d'intérêt⁽³⁾ à deux ans ont évolué au gré du scénario monétaire : ils sont restés bien ancrés à un niveau bas (0,17 % en moyenne) pour ne se redresser lentement qu'à partir du moment où le resserrement monétaire a été évoqué (septembre) puis plus fermement à l'occasion de l'accélération du *tapering* en fin d'année, qu'ils ont terminée à 0,70 % (soit une hausse de 60 points de base sur un an). Avec le *reflation trade* nourri

par des perspectives de croissance et d'inflation plus soutenues, les progrès de la vaccination et des données économiques meilleures qu'anticipé, les taux longs ont nettement augmenté aux États-Unis et cette hausse s'est diffusée à la zone euro. Le taux américain à 10 ans (proche de 0,90 % en début d'année) s'est redressé jusqu'à culminer fin mars vers 1,75 %. Les mauvaises nouvelles du front sanitaire sont ensuite venues tempérer l'enthousiasme et les marchés obligataires ont adopté une position plus conservatrice. Puis, à partir de septembre, le thème de l'accélération de l'inflation motivant un resserrement monétaire américain plus vif qu'anticipé a de nouveau poussé les taux d'intérêt à la hausse. Le taux américain à 10 ans a fini l'année à 1,50 % (soit une hausse de 60 points de base sur un an) : il n'a pas été impacté par l'attention portée par les marchés à l'inflation et la normalisation monétaire.

En **zone euro**, en sympathie avec la première phase de redressement des taux américains, le taux allemand à 10 ans (*Bund*) a augmenté, passant de près de - 0,60 % en début d'année à - 0,10 % en mai. Si la *Fed* s'est montrée tolérante au durcissement des conditions financières synonyme d'amélioration des perspectives économiques, la BCE s'est empressée de signaler qu'un tel durcissement était prématuré et injustifié. Le *Bund* est ensuite reparti à la baisse. Alors que le taux à deux ans allemand est resté quasiment stable (à - 0,60 % fin 2021 contre - 0,70 % fin 2020), le *Bund* a clos l'année à - 0,30 % (soit une hausse de 40 points de base sur un an). À la faveur des déclarations de la BCE relatives aux modalités de ses achats de titres souverains, les primes de risque offertes par la France et l'Italie contre *Bund* se sont légèrement écartées (écartement des *spreads* de respectivement 13 et 24 points de base sur l'année) tout en restant serrées (*spreads* de respectivement 35 et 135 points de base). Alors que la perspective des élections en France ne semble pas affecter le *spread* français à ce stade, le *spread* italien est négativement impacté depuis novembre par la perspective des élections présidentielles.

Les **marchés actions**, toujours soutenus par des conditions financières accommodantes en dépit des normalisations à venir et des perspectives de croissance favorables tout au moins dans les pays avancés, ont enregistré de belles progressions (hausses moyennes annuelles des indices S&P 500, Eurostoxx 50, CAC 40, respectivement, + 32 %, + 23 %, + 27 %). Enfin, après avoir bien résisté, l'euro s'est replié contre le dollar en raison d'une normalisation monétaire plus avancée aux États-Unis qu'en Europe : l'euro s'apprécie en moyenne de 3,6 % contre dollar mais se déprécie en fin d'année (à 1,14 en décembre 2021, il perd près de 7 % sur un an).

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Sur l'année 2021, le résultat net part du Groupe publié est de 5 844 millions d'euros, contre 2 692 millions d'euros sur l'année 2020, soit une multiplication par 2,2 du résultat net part du Groupe publié.

Les **éléments spécifiques pour l'année 2021** ont eu un effet positif de + 447 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe publié. Ils intègrent des éléments comptabilisés dans les résultats de CA Italia au titre de Creval : l'enregistrement du *badwill* net pour 376 millions d'euros en résultat net part du Groupe⁽⁴⁾, l'enregistrement d'impôts différés actifs (IDA) hors-bilan pour 80 millions d'euros en résultat net part du Groupe, des frais de mise à niveau des infrastructures technologiques et de migration IT pour Creval, à hauteur de - 15 millions d'euros en résultat net part du Groupe, une provision stage 1 du coût du risque - 19 millions d'euros de

résultat net part du Groupe pour Creval, et d'autres ajustements divers Creval pour - 11 millions d'euros en résultat net part du Groupe, frais d'acquisition pour - 8 millions d'euros en résultat net part du Groupe. À ces éléments s'ajoutent des actions d'amélioration de la qualité des actifs de CA Italia, incluant l'impact de la cession d'un portefeuille brut de 1,5 milliard d'euros et des provisions complémentaires sur le portefeuille de CA Italia pour - 161 millions d'euros en résultat net part du Groupe, le lancement d'un plan RH *Next Generation* pour CA Italia et le plan de sauvegarde pour l'emploi associé pour - 97 millions d'euros en résultat net part du Groupe, la contribution exceptionnelle au plan de sauvegarde des banques italiennes pour - 13 millions en résultat net part du Groupe, et les gains *Affrancamento* liés à des dispositions fiscales exceptionnelles

(1) Nuage de points reflétant le niveau jugé approprié du taux des *Fed Funds* par les gouverneurs. La médiane indique désormais des hausses de taux de 25 points de base chacune au rythme de trois en 2022, trois en 2023 et deux en 2024, un resserrement plus avancé et soutenu qu'en septembre quand la première hausse de taux intervenait fin 2022/début 2023. Les hausses de taux porteraient le taux cible des *Fed Funds* entre 2 % et 2,25 % à la fin de 2024.

(2) Les achats dans le cadre du programme d'urgence PPE cesseront donc fin mars 2022 ; la période de réinvestissement s'étendra jusqu'à fin 2024 en maintenant toute la flexibilité des achats entre juridictions et classes d'actifs ; les achats d'actifs au titre du programme traditionnel APP seront accrus en 2022 (de 20 milliards d'euros par mois à 40 milliards d'euros au T2, puis réduits à 30 milliards d'euros au T3 et 20 milliards d'euros au T4) et maintenus tant que nécessaire pour renforcer les effets accommodants des taux directeurs. Ils cesseront peu avant la hausse des taux directeurs.

(3) Tous les taux d'intérêt mentionnés se réfèrent aux emprunts d'État.

(4) Sur 2021, un *badwill* net total lié à l'acquisition de Creval de 497 millions d'euros, soit 378 millions d'euros au T2 2021 et 119 millions d'euros au T4 2021.

en Italie pour la revalorisation extracomptable des écarts d'acquisition et leur amortissement pour 73 millions d'euros en résultat net part du Groupe au titre de CA Italia. Sont également comptabilisés en éléments spécifiques les gains *Affrancamento* en Services Financiers Spécialisés pour + 71 millions d'euros en résultat net part du Groupe, les gains *Affrancamento* au sein des métiers Gestion de l'Épargne et de l'Assurance pour + 78 millions d'euros, les coûts d'acquisition Lyxor pour - 8 millions d'euros en résultat net part du Groupe en gestion d'actifs, les coûts de transformation liés au projet Turbo, plan de transformation et d'évolution CACEIS, pour - 23 millions d'euros en résultat net part du Groupe en services financiers aux institutionnels, les coûts de transformation liés au projet Réseau LCL Nouvelle Génération, nouveau regroupement d'agences chez LCL, pour - 9 millions d'euros, le déclassement de la Serbie en actifs en cours de cession pour - 3 millions d'euros, les coûts d'intégration de Kas Bank et S3 par CACEIS pour - 2 millions d'euros et enfin les projets de cession à Miami et au Brésil au sein du métier Gestion de fortune pour + 2 millions d'euros. S'ajoutent à cela les éléments de volatilité comptable récurrents, à savoir le DVA pour + 4 millions d'euros, les couvertures de portefeuilles de prêts en Grandes clientèles pour - 12 millions d'euros, les variations de la provision épargne-logement pour + 15 millions d'euros ainsi que le trop-versé des contributions au titre du FRU sur les exercices à 2016 à 2020 pour + 130 millions d'euros.

Les **éléments spécifiques pour l'année 2020** ont eu un effet négatif significatif de - **1 157 millions d'euros** sur le résultat net part du Groupe publié. Ils comprennent la dépréciation de l'écart d'acquisition de CA Italia pour - 778 millions d'euros, de Crédit Agricole Consumer Finance NL pour - 55 millions d'euros, les déclassements d'actifs en cours de

cession et passage en IFRS 5 de Crédit Agricole Consumer Finance NL (- 135 millions d'euros), de CA Bank Romania (- 7 millions d'euros), le projet de cession en cours en Banque privée (- 23 millions d'euros), la reprise de provision de l'amende FCA Bank pour + 89 millions d'euros, la soule de *Liability management* pour - 28 millions d'euros, le soutien aux assurés professionnels au titre de la Covid-19 pour - 98 millions d'euros, la contribution exceptionnelle sur les cotisations des complémentaires santé pour - 15 millions d'euros, les dons solidaires au titre de la Covid-19 pour - 52 millions d'euros, les coûts d'intégration de Kas Bank et Santander Securities Services (S3) pour - 9 millions d'euros, la contribution exceptionnelle au plan de sauvegarde des banques italiennes pour - 6 millions d'euros. À ces éléments s'ajoutent des éléments spécifiques récurrents, à savoir le DVA pour + 8 millions d'euros, les couvertures de portefeuilles de prêts en Grandes clientèles pour + 7 millions d'euros, ainsi que les variations de provisions épargne-logement pour - 53 millions d'euros.

Hors ces éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent ressort à 5 397 millions d'euros**, en hausse de + **40,2 %** par rapport à l'année 2020.

Le **bénéfice par action sous-jacent atteint 1,69 euro par action sur l'année 2021**, en hausse de + **40,0 %** par rapport à l'année 2020.

Le **RoTE sous-jacent**, calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent, net des coupons d'*Additional Tier 1* (retour sur fonds propres part du Groupe hors incorporels) atteint **13,1 % sur l'année 2021**, en hausse par rapport à l'année 2020 (9,3 %). Les RoNE (retour sur capital alloué normalisé) sont en hausse cette année, en lien avec la hausse des résultats, par rapport à l'année 2020.

(en millions d'euros)	2021 publié	2020 publié	Δ 2021/2020 publié	2021 sous-jacent	2020 sous-jacent	Δ 2021/2020 sous-jacent
Produit net bancaire	22 657	20 500	10,5 %	22 651	20 764	9,1 %
Charges d'exploitation hors FRU	(13 429)	(12 452)	7,8 %	(13 082)	(12 366)	5,8 %
FRU	(392)	(439)	(10,7 %)	(522)	(439)	18,9 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	8 836	7 609	16,1 %	9 047	7 959	13,7 %
Coût du risque de crédit	(1 576)	(2 606)	(39,5 %)	(1 232)	(2 606)	(52,7 %)
Sociétés mises en équivalence	373	413	(9,7 %)	368	324	13,7 %
Gains ou pertes sur autres actifs	(51)	75	ns	(36)	75	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	497	(903)	ns	0	-	ns
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	8 080	4 588	76,10 %	8 147	5 752	41,6 %
Impôt	(1 236)	(1 129)	9,50 %	(1 876)	(1 225)	53,2 %
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	5	(221)	ns	2	0	ns
RÉSULTAT NET	6 849	3 238	X 2,1	6 273	4 527	38,5 %
Intérêts minoritaires	(1 005)	(546)	84,20 %	(876)	(679)	29,0 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	5 844	2 692	X 2,2	5 397	3 849	+ 0,4 PP
BÉNÉFICE PAR ACTION (EN EUROS)	1,84	0,8	NS	1,69	1,2	+ 0,4 PP
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU (%)	59,3 %	60,7 %	- 1,5 PP	57,8 %	59,6 %	- 1,8 PP

Le **produit net bancaire sous-jacent** augmente de **+ 9,1 %** par rapport à l'année 2020. Outre un effet périmètre de + 419 millions d'euros porté essentiellement par l'intégration de Creval dès le deuxième trimestre 2021 au sein de la Banque de Proximité à l'International et par la réintégration de CACF NL suite à sortie de statut IFRS 5 ⁽¹⁾ au troisième trimestre 2021, le produit net bancaire sous-jacent a cru de + 7,1 % à périmètre constant. La hausse des revenus s'explique principalement par le dynamisme de l'activité des métiers. Pour le pôle Gestion de l'Épargne et Assurance, les commissions de gestion dynamique ont bénéficié tant d'un effet marché favorable que d'une collecte dynamique, et l'évolution des revenus des assurances reflète une gestion prudente de la marge financière et un provisionnement prudent des risques techniques. Dans le pôle Grande clientèle, les revenus croissent fortement en financements structurés et Banque commerciale, alors que les revenus en Banque de marché se normalisent, dans un contexte de faible demande des clients. Les commissions sont en hausse dans les Services financiers aux institutionnels, grâce à une activité dynamique. Dans le pôle des Services Financiers Spécialisés, les revenus en crédit à la consommation ont été soutenus par une production commerciale dynamique et par l'équipement en assurances, et le niveau d'activité en leasing et factoring a été soutenu. En Banque de Proximité, les revenus ont crû + 4,5 % chez LCL, de façon équilibrée entre marges d'intérêts et commissions, et les commissions ont crû chez CA Italia. Dans le pôle Activités Hors Métiers, les revenus sont en hausse grâce à la baisse du coût de refinancement et des éléments de volatilité (tels que l'impact de l'inflation sur la valorisation des swaps de couverture, ou encore, notamment au deuxième et au troisième trimestre 2021, des éliminations sur titres intragroupes souscrits par Predica et par Amundi).

Les **charges d'exploitation** sous-jacentes hors FRU sont en croissance de + 5,8 % sur l'année 2021, intégrant ici également un effet périmètre (+ 281 millions d'euros ⁽²⁾). Ainsi à périmètre constant, la croissance des charges est de + 3,5 % sur l'année 2021, hausse liée à celle des charges dans tous les métiers : Gestion d'Épargne et Assurance (+ 5,9 % ⁽²⁾), Grandes clientèles (+ 4,1 % ⁽²⁾), Services Financiers Spécialisés (5,8 % ⁽²⁾), et Banque de Proximité (+ 1,7 % ⁽²⁾). Tant à périmètre courant qu'à périmètre constant, la progression des revenus sur l'année 2021 est supérieure à la croissance des charges, générant ainsi un effet ciseau positif de respectivement 3,6 points et 3,3 points. Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU sur l'année 2021 s'établit ainsi à 57,8 %, en baisse de - 1,8 point de pourcentage par rapport à celui de l'année 2020. Le FRU sous-jacent sur l'année 2021 s'élève à 522 millions d'euros, en hausse de + 18,9 % par rapport à 2020. À noter que la restitution d'un trop versé sur le FRU sur la période 2016-2020 a été comptabilisée pour 130 millions d'euros en éléments spécifiques au premier trimestre 2021. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent atteint ainsi 9 047 millions d'euros, en hausse de + 13,7 % par rapport à l'année 2020.

Enfin, le **coût du risque** affiche une baisse significative (- 52,7 %), à - 1 232 millions d'euros contre - 2 606 millions d'euros en 2020.

La baisse est principalement marquée au niveau du provisionnement des encours sains (*Stages 1 et 2*) à hauteur de - 81 % et s'explique par une normalisation du coût du risque tout au long de l'année 2021 du fait de la baisse des incertitudes et de l'évolution favorable de la situation sanitaire, comme en témoigne l'amélioration des scénarios macro-économiques du T4 2021.

La dotation de - 1 232 millions d'euros sur l'année 2021 se décompose en un provisionnement des encours sains (*Stages 1 et 2*) pour - 155 millions d'euros (contre - 817 millions d'euros en 2020) et un provisionnement des risques avérés (*Stage 3*) pour - 993 millions d'euros (contre - 1 765 millions d'euros en 2020). Le coût du risque sur encours atteint 28 points de base en 2021.

Le coût du risque baisse dans l'ensemble des métiers de Crédit Agricole S.A. LCL affiche un coût du risque à - 222 millions d'euros, en baisse de - 43 % par rapport à l'année 2020 et un coût du risque sur encours à 15 points de base en 2021 ; CA Italia enregistre un coût du risque de - 347 millions d'euros sur l'année 2021, soit une baisse de - 19 % comparé à 2020, avec un coût du risque sur encours de 63 points de base en 2021 ; le coût du risque de CACF s'établit à - 445 millions d'euros en 2021, en baisse de - 30 % par rapport à 2020, et le coût du risque sur encours ressort à 128 points de base en 2021, enfin, en Banque de financement, le coût du risque de l'année 2021 s'élève à - 74 millions d'euros, en baisse de - 91 % par rapport à 2020, le coût du risque sur encours est de 6 points de base en 2021.

La contribution en sous-jacent des **sociétés mises en équivalence** ressort en hausse de **+ 13,7 %**, à 368 millions d'euros, avec les partenariats de Services Financiers Spécialisés comme principaux contributeurs.

Le **résultat net sur autres actifs** s'établit à - 36 millions en 2021 contre + 75 millions d'euros en 2020. Cette contribution 2021 provient essentiellement de la déconsolidation de la filiale algérienne de Crédit Agricole CIB.

Le **résultat sous-jacent avant impôt, activités cédées et minoritaires** ressort ainsi en hausse de **+ 41,6 %**, à 8 147 millions d'euros.

La charge d'impôt est de 1 876 millions d'euros, en hausse de + 53,2 %, avec un **taux d'impôt effectif sous-jacent** s'établit à **24,1 %**, en hausse de + 1,6 point de pourcentage comparé à 2020. **Le résultat net avant minoritaires affiche ainsi une hausse de + 38,5 %.**

Les **intérêts minoritaires** s'établissent à - 876 millions d'euros en 2021, soit en hausse de + 29,0 % en parallèle de la hausse du résultat sous-jacent avant impôt, activités cédées et minoritaires. **Le résultat net part du Groupe sous-jacent augmente de + 40,2 % à 5 397 millions d'euros.**

(1) CACF NL était depuis le troisième trimestre 2020 classé en IFRS 5, l'entité faisant l'objet d'un projet de cession. Ce projet de cession ayant été suspendu, CACF NL n'est plus classé en IFRS 5 depuis le troisième trimestre 2021.

(2) Effet périmètre lié aux entités suivantes en 2021 : Creval, CACF NL, CA Serbie, La Médicale, et, pour Amundi, Sabadell AM, Amundi BOC, Fund Channel, Anatec ; et aux entités suivantes en 2020 : CA Serbie, La Médicale, CACEIS Fund Services (consolidation).

Les éléments spécifiques ayant impacté les comptes de Crédit Agricole S.A. en 2020 et 2021 sont les suivants :

	2021		2020	
(en millions d'euros)	Impact brut ⁽¹⁾	Impact en RNPG	Impact brut ⁽¹⁾	Impact en RNPG
DVA (GC)	6	4	11	8
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	(17)	(12)	10	7
Provisions épargne logement (LCL)	(1)	(1)	(14)	(9)
Provisions épargne logement (AHM)	22	16	(64)	(44)
Soulte <i>Liability management</i> (AHM)	-	-	(41)	(28)
Soutien aux assurés pros Covid-19 (LCL)	-	-	(2)	(1)
Soutien aux assurés pros Covid-19 (GEA)	-	-	(143)	(97)
Projet de cession en cours PNB (WM)	(1)	(1)	-	-
Déclassement d'actifs en cours de cession – PNB (BPI)	(2)	(2)	-	-
Contribution exceptionnelle sur les cotisations des complémentaires santé (GEA)	-	-	(22)	(15)
TOTAL IMPACT EN PNB	7	4	(264)	(179)
PSE CA Italia (BPI)	(190)	(97)	-	-
Coûts de transformation (GC)	(45)	(23)	-	-
Frais d'intégration Creval (BPI)	(32)	(15)	-	-
Contribution exceptionnelle au plan de sauvegarde des banques italiennes (BPI)	(25)	(13)	(11)	(6)
Autres ajustements Creval (BPI)	(19)	(11)	-	-
Coûts d'acquisition Lyxor (GEA)	(16)	(8)	-	-
Coûts de transformation (LCL)	(13)	(9)	-	-
Coûts d'intégration Kas Bank / S3 (GC)	(4)	(2)	(19)	(9)
Projet de cession en cours Charges (WM)	(2)	(2)	-	-
Déclassement d'actifs en cours de cession – Charges (BPI)	(0)	(0)	-	-
Don solidaire Covid-19 (AHM)	-	-	(10)	(10)
Don solidaire Covid-19 (BPI)	-	-	(8)	(4)
Don solidaire Covid-19 (GEA)	-	-	(38)	(38)
TOTAL IMPACT EN CHARGES	(347)	(180)	(86)	(68)
Corrections sur 2016-2020 FRU	130	130	-	-
TOTAL IMPACT EN FRU	130	130	-	-
Activation du Switch 2 (GEA)	-	-	65	44
Creval – Coût du risque <i>Stage 1</i> (BPI)	(25)	(19)	-	-
Retour à meilleure fortune de l'appel en garantie Switch 2 (GEA)	-	-	(38)	(26)
Cession de créances et provisionnement complémentaire du portefeuille CA Italia	(319)	(161)	-	-
Ajustement sur l'activation du Switch 2 (GEA)	-	-	(28)	(19)
TOTAL IMPACT COÛT DU RISQUE	(344)	(180)	-	-
Reprise de provision sur l'amende FCA Bank (SFS)	-	-	89	89
Gain <i>Affrancamento</i> (SFS)	5	5	-	-
TOTAL IMPACT MISE EN ÉQUIVALENCE	5	5	89	89
Frais d'intégration Creval (BPI)	1	-	-	-
Frais d'acquisition Creval (BPI)	(16)	(8)	-	-
TOTAL IMPACT RN SUR AUTRES ACTIFS	(15)	(8)	-	-
Dépréciation écart d'acquisition CA Italia (AHM)	-	-	(903)	(778)
<i>Badwill</i> Creval (BPI)	497	376	-	-
TOTAL IMPACT VARIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION	497	376	(903)	(778)
Gain <i>Affrancamento</i> IS (SFS)	108	66	-	-
Gain <i>Affrancamento</i> (BPI)	97	73	-	-
Gain <i>Affrancamento</i> (GEA)	114	78	-	-
DTA hors-bilan Creval	105	80	-	-
TOTAL IMPACT EN IMPÔTS	424	296	-	-
Déclassement d'actifs en cours de cession (BPI)	(1)	(1)	(7)	(7)
Dépréciation de l'écart d'acquisition (AHM)	-	-	(55)	(55)
Déclassement d'actifs en cours de cession (SFS)	-	-	(135)	(135)
Projet de cession en cours (WM)	4,7	5	(24)	(23)
TOTAL IMPACT EN ACTIVITÉS EN COURS DE CESSIION	3,2	3,1	(221)	(221)
IMPACT TOTAL DES RETRAITEMENTS	361	447	(1 385)	(1 157)
Gestion de l'épargne et Assurances	100	72	(227)	(174)
Banque de Proximité-France	(14)	(10)	(16)	(10)
Banque de Proximité-International	71	200	(27)	(18)
Services Financiers Spécialisés	113	71	(45)	(45)
Grandes clientèles	(61)	(33)	3	6
Activités Hors Métiers	152	146	(1 074)	(915)

(1) Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires.

Solvabilité

À fin décembre 2021, la solvabilité de Crédit Agricole S.A. reste à un niveau élevé, avec un **ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 11,9 %** en vision phasée et demeure au-dessus de l'objectif fixé à 11 % dans le cadre du Plan à moyen terme 2022 de Crédit Agricole S.A. Ce niveau de ratio CET1 de Crédit Agricole S.A. représente un coussin de + 4,0 points de pourcentage par rapport à l'exigence SREP, fixée à 7,9 %. Le ratio CET1 non phasé au 31 décembre 2021 atteint 11,6 %.

Par rapport au 31 décembre 2020, le ratio CET1 phasé du 31 décembre 2021 est en baisse de 1,2 point de pourcentage, sous l'effet des éléments suivants :

- le **démantèlement des 65 % restants de la garantie Switch assurance**, dont 15 % débouclés au premier trimestre 2021 et 50 % au quatrième trimestre 2021, a eu un impact total sur le ratio CET1 de - 81 points de base ;
- la réalisation des **deux opérations de rachat d'actions**, pour compenser un effet dilutif lié à l'option de paiement du dividende 2020 en actions, ont eu un impact de - 14 points de base sur le ratio CET1.

Les deux opérations de rachat d'actions ainsi que le démantèlement des 65 % restants du Switch en 2021 ont permis de neutraliser l'impact dilutif de paiement de dividende en actions sur le bénéfice net par action.

Le résultat conservé (tenant compte d'une provision pour dividende de 0,85 euro par action, calculée sur la base d'un taux de distribution de 50 % sur les résultats 2021) contribue à la hausse du ratio CET1 pour + 67 points de base et permet d'absorber la croissance organique des métiers, qui pèse pour - 30 points de base sur l'année.

La distribution au taux de pay-out habituel est par ailleurs complétée par un complément de distribution lié au rattrapage du dividende 2019 (0,20 euro par action, soit - 17 points de base), portant la provision totale pour dividende à 1,05 euro par action.

Pour rappel, Crédit Agricole S.A. n'a pas procédé au paiement d'un dividende en 2020 au titre des résultats 2019, estimé à 0,70 euro par action, afin de se conformer aux exigences de la BCE. Au quatrième trimestre 2020, avec l'accord de la BCE, Crédit Agricole S.A. a mis en place un dispositif de distribution du dividende au titre de l'exercice 2020 en 2021 adapté aux circonstances exceptionnelles et tenant compte de l'absence de paiement du dividende en 2019. Étant donné le niveau de capital du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A., le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a obtenu l'accord de l'Assemblée générale du 12 mai 2021 de distribuer le dividende de 0,80 euro par action au titre du résultat 2020, assorti d'une option de paiement en actions, à laquelle la SAS Rue La Boétie a pris l'engagement de souscrire. Le montant nominal de cette distribution étant supérieur à ce qu'aurait représenté la politique de distribution traditionnelle de Crédit Agricole S.A. de 50 %, le mécanisme a permis de compenser une partie (environ 0,30 euro par action) du dividende au titre du résultat 2019 non payé. En 2021, Crédit Agricole S.A. a confirmé son intention⁽¹⁾ de verser les 0,40 euro par action⁽²⁾ restant sur le dividende 2019 lors des paiements des dividendes 2021 et 2022. Autrement dit, la politique de distribution de 50 % aura été respectée en cumul sur la durée du PMT.

Les **opérations de M&A** ont contribué à la baisse du CET1 à hauteur de - 49 points de base avec notamment l'acquisition de Lyxor par Amundi (- 12 points de base), l'acquisition d'Olinn par CACF (- 6 points de base) et le rachat de Creval par CA Italia (- 26 points de base).

Les réserves latentes (OCI) impactent à la baisse le ratio CET1 sur l'année, en lien notamment avec la remontée des taux longs (- 15 points de base). Le stock de réserves OCI dans le ratio CET1 à fin décembre 2021, net de l'effet des emplois pondérés des réserves d'assurance, s'élève ainsi à 31 points de base. Cet effet est notamment compensé par l'augmentation de capital réservée aux salariés (+ 6 points de base) et un effet change positif sur l'année (+ 6 points de base). Aussi, les effets réglementaires sont globalement légèrement négatifs sur l'année, liés notamment à TRIM et à la mise en œuvre de CRR2.

À fin décembre 2021, les **emplois pondérés** s'élèvent à 377 milliards d'euros contre 336 milliards d'euros à fin décembre 2020. Cette hausse (+ 41,4 milliards d'euros) est concentrée sur les activités d'assurances (+ 19,4 milliards d'euros) en lien avec le démantèlement des 65 % restant du mécanisme Switch, mais également sur le pôle Banque de Proximité (+ 10,1 milliards d'euros, principalement sur CA Italia suite à l'intégration de Creval) et le pôle Grande clientèle (+ 8,6 milliards d'euros), notamment suite à la reprise de l'activité en Banque de financement.

Le **ratio Tier 1 phasé** s'élève à 13,2 % et le **ratio global phasé** à 17,7 % au 31 décembre 2021.

Enfin, le **ratio de levier** phasé s'établit à 4,6 % à fin décembre 2021 par rapport à une exigence de 3,18 %⁽³⁾. Le ratio de levier avant neutralisation des expositions BCE est de 3,9 %.

Liquidité

L'analyse de la liquidité est réalisée à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

La situation de liquidité du Groupe Crédit Agricole est solide. Le bilan *cash* bancaire du Groupe, à 1 630 milliards d'euros au 31 décembre 2021, fait apparaître un excédent des ressources stables sur emplois stables de 279 milliards d'euros en hausse de 14 milliards d'euros par rapport à décembre 2020.

Le Groupe continue de bénéficier de sa participation active aux opérations de refinancement moyen-long terme "T-LTRO III" de la Banque centrale européenne, réalisées dans le contexte de crise Covid-19, contribuant à rehausser son niveau de ressources stables. L'encours total T-LTRO III pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 162 milliards d'euros⁽⁴⁾ au 31 décembre 2021.

Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 465 milliards d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de 27 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2020. Elles couvrent plus de quatre fois l'endettement court terme (hors remplacements en Banques centrales).

À fin décembre 2021, le numérateur du ratio LCR (comprenant le portefeuille de titres HQLA, la caisse et les dépôts Banques centrales, hors réserves obligatoires), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit respectivement à 401,9 milliards d'euros pour le Groupe Crédit Agricole et à 371,2 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A. Le dénominateur du ratio (représentant les sorties nettes de trésorerie), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit respectivement à 235,1 milliards d'euros pour le Groupe Crédit Agricole et à 242,5 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A.

Les ratios LCR moyens sur 12 mois du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. s'élèvent respectivement à 170,9 % et 153,0 % à fin décembre 2021. Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à moyen terme d'environ 110 %. Les ratios LCR fin de période au 31 décembre 2021 s'élèvent respectivement à 183,0 % pour le Groupe Crédit Agricole et 156,6 % pour

(1) Sous réserve d'une proposition de versement de dividende par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. aux Assemblées générales en 2022 et 2023.

(2) Pour rappel : versement exceptionnel de 0,80 euro en 2021, 0,30 euro de plus que le dividende de 0,50 euro correspondant à la politique de distribution de 50 %, pour commencer à rattraper le dividende 2019 de 0,70 euro.

(3) Dans le cadre de la réglementation CRR2 les banques peuvent exclure certaines expositions Banque centrale de l'exposition totale du ratio de levier lorsque des circonstances macro-économiques exceptionnelles le justifient. Si elles appliquent cette exemption, les établissements doivent satisfaire à une exigence de ratio de levier ajustée, supérieure à 3 %. Le 18 juin 2021, la Banque centrale européenne a déclaré que les établissements de crédit sous sa supervision peuvent appliquer cette exclusion compte tenu de l'existence de circonstances exceptionnelles depuis le 31 décembre 2019 ; cette mesure est applicable jusqu'au 31 mars 2022 inclus. Le Crédit Agricole S.A. applique cette disposition et doit, en conséquence, respecter une exigence de ratio de levier de 3,18 % pendant cette période.

(4) Hors FCA Bank.

Crédit Agricole S.A. Pour rappel, les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les ratios NSFR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A sont supérieurs à 100 %, conformément à l'exigence réglementaire entrée en application le 28 juin 2021.

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de refinancement à moyen long terme, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.

En 2021, les principaux émetteurs du Groupe ont levé sur le marché l'équivalent de 30,0 milliards d'euros⁽¹⁾ de dette à moyen long terme, dont 28 % émis par Crédit Agricole S.A. Les événements notables de l'année 2021 pour le Groupe sont les suivants :

- Crédit Agricole Assurances a émis un *Tier 2* à 10 ans pour 1 milliard d'euros en septembre afin de refinancer des dettes subordonnées intragroupe ;

- Crédit Agricole nextbank (Suisse) a réalisé deux émissions *Covered Bond* cette année pour 350 millions de CHF dont une émission inaugurale *Green Covered Bond* en septembre à 10 ans pour 150 millions de CHF ;
- Crédit Agricole Italia a émis un *Covered Bond* inaugural *Green* pour 500 millions d'euros à 12 ans en mars.

Par ailleurs, 4,3 milliards d'euros ont également été empruntés auprès d'organismes nationaux et supranationaux, ou placés dans les réseaux des banques de proximité du Groupe (Caisses régionales, LCL et CA Italia) et dans d'autres réseaux externes en 2021.

En 2021, Crédit Agricole S.A. a réalisé à hauteur de 95 % son programme de financement moyen-long terme sur les marchés de 9 milliards d'euros pour l'année 2021 (dont 7 milliards d'euros en dette senior non préférée ou *Tier 2*).

La banque a levé l'équivalent de 8,5 milliards d'euros⁽¹⁾, dont 4,2 milliards d'euros en dette senior non préférée et 2,1 milliards d'euros en dette *Tier 2*, ainsi que 0,7 milliard d'euros de dette senior préférée et 1,5 milliard d'euros de dette senior collatéralisée. Le financement est diversifié en formats et en devises (EUR, USD, AUD, GBP, JPY, CNY, CHF, NOK).

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

— Contribution des métiers au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A.

(en millions d'euros)	2021	2020
Gestion de l'Épargne et Assurances	2 420	1 706
Grandes clientèles	1 611	1 330
Services Financiers Spécialisés	808	559
Banque de Proximité en France – LCL	764	537
Banque de Proximité à l'International	558	207
Activités Hors Métiers	(317)	(1 647)
TOTAL	5 844	2 692

(1) Montant brut avant rachats et amortissements.

Gestion de l'Épargne et Assurances (GEA)

Le pôle Gestion de l'Épargne et Assurances comprend les Assurances (Crédit Agricole Assurances), la Gestion d'actifs (Amundi) et la Gestion de fortune (CA Indosuez Wealth Management).

— Gestion de l'Épargne et Assurances (GEA) – Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2021

(en millions d'euros)	2021 publié	2020 publié	Δ 2021/2020 publié	2021 sous-jacent	2020 sous-jacent	Δ 2021/2020 sous-jacent
Produit net bancaire	6 527	5 734	+ 13,8 %	6 528	5 899	+ 10,7 %
Charges d'exploitation	(3 005)	(2 864)	+ 4,9 %	(2 987)	(2 826)	+ 5,7 %
FRU	(7)	(6)	+ 14,2 %	(7)	(6)	+ 14,2 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 515	2 864	+ 22,8 %	3 534	3 067	+ 15,2 %
Coût du risque	(18)	(55)	(67,7 %)	(18)	(55)	(67,7 %)
Sociétés mises en équivalence	84	66	+ 27,7 %	84	66	+ 27,7 %
Gains ou pertes sur autres actifs	(0)	3	ns	(0)	3	ns
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	3 581	2 878	+ 24,4 %	3 600	3 081	+ 16,9 %
Impôt	(642)	(770)	(16,7 %)	(761)	(822)	(7,5 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	5	(24)	ns	0	-	ns
RÉSULTAT NET	2 944	2 084	+ 41,3 %	2 840	2 259	+ 25,7 %
Intérêts minoritaires	(524)	(379)	+ 38,4 %	(491)	(379)	+ 29,6 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 420	1 706	+ 41,9 %	2 348	1 879	+ 24,9 %
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU (%)	46,0 %	50,0 %	- 3,9 PP	45,8 %	47,9 %	- 2,2 PP

Au 31 décembre 2021, les encours gérés du pôle atteignent 2 582 milliards d'euros, en hausse de + 16,3 % sur un an (+ 9,7 % hors effet périmètre lié à l'intégration des encours Lyxor pour 148 milliards d'euros en Gestion d'actifs). La collecte nette atteint + 71 milliards d'euros sur l'ensemble de l'année 2021, sous l'effet d'une collecte record en actifs MLT en gestion d'actifs.

Sur l'ensemble de l'année 2021, l'évolution des marchés, bien orientés, a contribué très favorablement à l'évolution des encours gérés (effet marché et change à + 147 milliards d'euros sur la période, dont + 127 milliards d'euros pour Amundi).

Les encours hors double compte s'élèvent à 2 256 milliards d'euros au 31 décembre 2021, en progression de + 19 % par rapport au 31 décembre 2020.

Sur l'ensemble de l'année 2021, le résultat net part du Groupe sous-jacent du pôle est en hausse de + 24,9 % par rapport à la même période en 2020 et s'établit à 2 348 millions d'euros. Le dynamisme de l'activité du pôle Gestion de l'Épargne et Assurances (GEA) a permis de réaliser un produit net bancaire en croissance de 10,7 % sur un an. En conjuguant cette bonne performance commerciale à une croissance des charges maîtrisée de + 5,7 %, le résultat brut d'exploitation et le résultat avant impôt ressortent en forte hausse de respectivement + 15,2 % et + 16,9 %. L'impôt est en

baisse de - 7,5 % malgré la hausse de ce résultat, principalement expliqué par les Assurances avec un effet de base 2020, la baisse du taux d'impôt normatif en France, et des cessions de titres à taux réduits en 2021.

Le coefficient d'exploitation sous-jacent s'élève à 45,8 %, en amélioration de 2,2 points de pourcentage par rapport à 2020.

Le pôle Gestion de l'Épargne et Assurances contribue à hauteur de 40 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur l'ensemble de l'année 2021 et de 29 % aux revenus sous-jacents hors AHM.

Au 31 décembre 2021, les fonds propres alloués au pôle s'élèvent à 12,9 milliards d'euros dont 11,2 milliards d'euros sur les Assurances, 1,2 milliard d'euros sur la Gestion d'actifs et 0,4 milliard d'euros sur la Gestion de fortune. Les emplois pondérés du pôle sont de 64,3 milliards d'euros dont 46,7 milliards d'euros sur les Assurances, 12,9 milliards d'euros sur la Gestion d'actifs et 4,7 milliards d'euros sur la Gestion de fortune.

Ces emplois pondérés ne tiennent plus compte de la garantie Switch, dont le reliquat de 65 % (après le débouclage partiel de 35 % en 2020) a été totalement débouclé en 2021. Cette garantie permettait à Crédit Agricole S.A. d'économiser 22 milliards d'euros d'emplois pondérés sur le traitement prudentiel du métier des Assurances en 2020.

Assurances (CA Assurances)

Le métier des Assurances reflète les résultats de la filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Assurances, qui couvre l'ensemble des métiers de l'assurance : épargne/retraite, prévoyance/emprunteur/assurances collectives, dommages.

— Assurances – Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2021

(en millions d'euros)	2021 publié	2020 publié	Δ 2021/2020 publié	2021 sous-jacent	2020 sous-jacent	Δ 2021/2020 sous-jacent
Produit net bancaire	2 550	2 392	+ 6,6 %	2 550	2 557	(0,2 %)
Charges d'exploitation	(721)	(800)	(9,8 %)	(721)	(761)	(5,2 %)
FRU	-	-	ns	-	-	ns
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 829	1 593	+ 14,9 %	1 829	1 796	+ 1,9 %
Coût du risque	(1)	0	ns	(1)	0	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	(1)	(0)	x 5,5	(1)	(0)	x 5,5
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	1 828	1 593	+ 14,8 %	1 828	1 796	+ 1,8 %
Impôt	(345)	(456)	(24,5 %)	(345)	(509)	(32,2 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(2)	-	ns	(2)	-	ns
RÉSULTAT NET	1 481	1 136	+ 30,3 %	1 481	1 287	+ 15,1 %
Intérêts minoritaires	(75)	(80)	(6,3 %)	(75)	(80)	(6,3 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 406	1 056	+ 33,1 %	1 406	1 207	+ 16,5 %
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU (%)	28,3 %	33,4 %	- 5,1 PP	28,3 %	29,8 %	- 1,5 PP

À fin décembre 2021, le chiffre d'affaires global atteint 37,0 milliards d'euros, en augmentation de + 25,8 % par rapport à l'ensemble de l'année 2020.

En **épargne/retraite**, l'activité est dynamique et Crédit Agricole Assurances continue son développement commercial et sa diversification, en France comme à l'international. Sur l'année 2021, le chiffre d'affaires en Épargne/retraite atteint 27,3 milliards d'euros, contre 20,4 milliards d'euros en 2020 soit une hausse de + 33,5 %.

La provision pour participations aux excédents (PPE) est en hausse sur l'année à 13,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021, soit 6,3 % du total des encours euros. Le taux de rendement moyen des actifs du groupe Crédit Agricole Assurances atteint 2,26 % en 2021 (2,13 % à fin 2020), soit un niveau nettement supérieur aussi bien au taux minimum garanti moyen (0,16 % à fin 2021, contre 0,20 % à fin 2020) qu'au taux de participation aux bénéfices des contrats en euro de 1,28 % fin 2021, stable par rapport à fin 2020.

Les encours (épargne, retraite et prévoyance) atteignent quant à eux 323,0 milliards d'euros, en hausse de + 4,8 % par rapport à décembre 2020. Les encours en unités de comptes atteignent un nouveau plus haut historique à 86,6 milliards d'euros à fin 2021, et la part des unités de comptes dans les encours s'établissant à 26,8 %, en progression de + 2,6 points de pourcentage par rapport à décembre 2020.

En **assurances dommages**, le chiffre d'affaires est en croissance de + 6,7 % sur l'année 2021 pour atteindre 5,1 milliards d'euros. Le nombre de contrats d'assurance dommages en portefeuille de Crédit Agricole Assurances atteint 15,2 millions à fin décembre 2021, en progression de + 3,9 % sur un an, soit une augmentation de plus de 568 000 contrats sur les 12 mois 2021. La croissance de l'activité d'assurance dommages, portée par les activités traditionnelles (habitation, protection juridique, garantie des accidents de la vie, auto), profite également du lancement, en France, d'offres à destination des entreprises (offre IARD Entreprise et Multirisque Pro) et d'une nouvelle assurance auto enrichie d'une offre inclusive EKO pour les Caisses régionales et Primo pour LCL. Enfin, au 1^{er} janvier 2022, le transfert de 10 millions de contrats assistance vers Europ Assistance France s'est déroulé avec succès. Le ratio combiné reste maîtrisé, à 96,4 %.

En **prévoyance/emprunteur/collectives**, le chiffre d'affaires 2021 atteint 4,7 milliards d'euros, en hausse de + 10,1 % par rapport à 2020, avec une contribution positive des trois métiers (prévoyance, emprunteur, collectives). La performance de la nouvelle offre de prévoyance "Mon Assurance Décès" est bonne, avec plus de 100 000 souscriptions depuis fin juin 2021.

Par ailleurs, le 1^{er} février 2022, Crédit Agricole Assurances a signé un accord avec Generali pour la cession de La Médicale. L'annonce en novembre de l'entrée en négociations exclusives avait entraîné son déclassement comptable en IFRS 5 au quatrième trimestre 2021. L'impact positif sur le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole Assurances au moment de la cession, prévue d'ici la fin de l'année 2022, sera de plus de 100 millions d'euros.

En ce qui concerne le résultat de l'assurance, il faut noter que la charge d'impôt sur l'année 2021 diminue de - 32,2 % par rapport à l'année 2020, cette baisse s'explique par un effet de base 2020, la baisse du taux d'impôt normatif en France, et des cessions de titres à taux réduits en 2021. Cela permet de dégager un résultat net part du Groupe en forte hausse de + 16,5 % par rapport à l'année 2020, à 1 406 millions d'euros, et permet une politique prudente de gestion de la marge financière (dotation de la PPE de + 1,6 milliard d'euros en 2021, et provisionnement des risques techniques au quatrième trimestre). Le produit net bancaire sous-jacent de l'année 2021 atteint donc 2 550 millions d'euros en légère baisse de - 0,2 %. Parallèlement, les charges baissent aussi de - 5,2 %, ce qui entraîne une amélioration du coefficient d'exploitation hors FRU de 1,5 point de pourcentage, qui atteint ainsi 28,3 % sur l'année 2021. Au final, le résultat brut d'exploitation sous-jacent augmente de + 1,9 %.

Les Assurances contribuent à hauteur de 24 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur l'année 2021 et de 11 % à leurs revenus sous-jacents.

Au 31 décembre 2021, les fonds propres alloués à l'Assurance s'élèvent à 11,2 milliards d'euros ; les emplois pondérés sont de 46,7 milliards d'euros.

Crédit Agricole Assurances affiche, par ailleurs sa solidité et sa résilience avec un ratio prudentiel Solvabilité 2 à un niveau toujours élevé de 244 % au 31 décembre 2021.

Gestion d'actifs (Amundi)

Le métier de Gestion d'actifs reflète les résultats d'Amundi, filiale à 69,5 % du Groupe Crédit Agricole, dont 68,1 % détenu par Crédit Agricole S.A.

Depuis le troisième trimestre 2017, les comptes intègrent la contribution de Pioneer, société de gestion d'actifs d'UniCredit, dont l'acquisition a été finalisée le 3 juillet 2017. À partir du premier trimestre 2019, les coûts d'intégration liés à cette acquisition ne sont plus identifiés en éléments spécifiques. Au premier trimestre 2018, ces coûts s'élevaient à 9 millions d'euros avant impôt soit 4 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Au deuxième trimestre 2018, les montants étaient respectivement de 8 millions d'euros et 4 millions d'euros. Au troisième trimestre 2018, les montants étaient respectivement de - 12 millions d'euros et - 6 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Au quatrième trimestre 2018, ces coûts s'élèvent à 27 millions d'euros avant impôt soit 14 millions d'euros en résultat net part du Groupe, et 56/29 millions d'euros sur l'année 2018.

À partir du troisième trimestre 2020, Sabadell Asset Management est intégré dans le périmètre consolidé de Amundi avec des encours de 20,7 milliards d'euros.

À partir du quatrième trimestre 2021, Lyxor est intégré dans le périmètre consolidé de Amundi avec des encours de 148,0 milliards d'euros.

— Gestion d'actifs – Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2021

(en millions d'euros)	2021 publié	2020 publié	Δ 2021/2020 publié	2021 sous-jacent	2020 sous-jacent	Δ 2021/2020 sous-jacent
Produit net bancaire	3 136	2 522	+ 24,3 %	3 136	2 522	+ 24,3 %
Charges d'exploitation hors FRU	(1 577)	(1 367)	+ 15,4 %	(1 561)	(1 367)	+ 14,2 %
FRU	(4)	(3)	+ 24,1 %	(4)	(3)	+ 24,1 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 555	1 152	+ 35,0 %	1 571	1 152	+ 36,4 %
Coût du risque de crédit	(12)	(23)	(46,8 %)	(12)	(23)	(46,8 %)
Sociétés mises en équivalence	84	66	+ 27,7 %	84	66	+ 27,7 %
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	1 627	1 195	+ 36,1 %	1 643	1 195	+ 37,5 %
Impôt	(283)	(307)	(7,7 %)	(402)	(307)	+ 30,8 %
RÉSULTAT NET	1 344	888	+ 51,3 %	1 241	888	+ 39,7 %
Intérêts minoritaires	(435)	(288)	+ 51,2 %	(402)	(288)	+ 39,8 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	909	600	+ 51,4 %	839	600	+ 39,7 %
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU (%)	50,3 %	54,2 %	- 3,9 PP	49,8 %	54,2 %	- 4,4 PP

Amundi affiche des encours sous gestion de 2 064 milliards d'euros à fin décembre 2021, en hausse de + 19,4 % par rapport à fin décembre 2020 et en hausse de + 10,8 % hors effet périmètre Lyxor. La hausse est notamment liée à l'intégration des encours Lyxor (+ 148 milliards d'euros), des effets marchés favorables + 127 milliards d'euros) et une collecte nette dynamique élevée sur tous les segments de clientèle (+ 60 milliards d'euros).

La hausse de la collecte est en majorité imputable aux actifs MLT hors JV pour + 75,5 milliards d'euros malgré les sorties du premier trimestre 2021 (- 12,7 milliards d'euros), la stabilité du troisième trimestre 2021 (+ 0,2 milliard d'euros) et grâce à une forte collecte nette sur les second et quatrième trimestres (respectivement 7,2 milliards d'euros et + 65,6 milliards d'euros).

En Asie, la poursuite du développement permet d'atteindre un niveau d'encours sous gestion s'élevant à 369 milliards d'euros à fin décembre 2021, en comparaison à un niveau de 298 milliards d'euros à fin décembre 2020, et pour un objectif de 500 milliards d'euros en 2025.

Par ailleurs, suite à la finalisation de l'acquisition de Lyxor, le 31 décembre 2021, par Amundi auprès de la Société Générale, Amundi a défini un objectif d'actifs en gestion passive d'environ 420 milliards d'euros d'ici 2025.

Sur l'année 2021, le résultat net part du Groupe sous-jacent s'établit à 839 millions d'euros, en hausse de + 39,7 % par rapport à 2020. Les revenus sous-jacents progressent de + 24,3 % à périmètre courant et de + 22,3 %

à périmètre constant ⁽¹⁾ du fait des conditions de marchés favorables, des commissions nettes de gestion qui augmentent de + 14,5 % par rapport à l'année 2020, et des commissions de surperformance qui s'élèvent sur l'année à + 427 millions d'euros en comparaison à 200 millions d'euros en 2020. Les charges d'exploitation sous-jacentes hors FRU augmentent de + 14,2 % à périmètre courant et de + 11,0 % à périmètre constant en lien avec la hausse des rémunérations variables, le renforcement des investissements de développement avec Amundi Technology notamment, et un effet périmètre de 44 millions d'euros sur l'année.

La contribution des sociétés mises en équivalence, qui reprend notamment le résultat des JV d'Amundi en Asie, est en hausse de + 27,7 % par rapport à 2020.

Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU s'établit à 49,8 % à un niveau très bas, en amélioration de - 4,4 points de pourcentage par rapport à l'année 2020.

La Gestion d'actifs contribue à hauteur de 14 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur 2021 et 14 % de leurs revenus sous-jacents.

Au 31 décembre 2021, les fonds propres alloués à la Gestion d'actifs s'élèvent à 1,2 milliard d'euros ; les emplois pondérés sont de 12,9 milliards d'euros.

(1) Périmètre constant : entités exclues en 2021 : La Médicale, Sabadell AM, Amundi BOC, Fund Channel, Anatec.

Gestion de fortune (CA Indosuez Wealth Management)

Les encours gérés mentionnés dans l'activité reprennent uniquement ceux de CA Indosuez Wealth Management. Pour mémoire les actifs des clients de la Banque privée de LCL s'élèvent à 60,1 milliards d'euros à fin décembre 2021, en hausse de + 11,1 % par rapport à fin décembre 2020. Les résultats relatifs aux encours de la Banque privée de LCL sont comptabilisés chez LCL.

— Gestion de fortune – Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2021

(en millions d'euros)	2021 publié	2020 publié	Δ 2021/2020 publié	2021 sous-jacent	2020 sous-jacent	Δ 2021/2020 sous-jacent
Produit net bancaire	840	820	+ 2,5 %	841	820	+ 2,6 %
Charges d'exploitation hors FRU	(707)	(698)	+ 1,2 %	(704)	(698)	+ 0,9 %
FRU	(3)	(3)	+ 2,9 %	(3)	(3)	+ 2,9 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	131	119	+ 10,2 %	134	119	+ 12,7 %
Coût du risque de crédit	(5)	(32)	(84,9 %)	(5)	(32)	(84,9 %)
Gains ou pertes sur autres actifs	1	3	(83,4 %)	1	3	(83,4 %)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	127	90	+ 40,9 %	130	90	+ 44,2 %
Impôt	(14)	(6)	x 2,1	(14)	(6)	x 2,2
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	7	(24)	n.m.	2	-	n.m.
RÉSULTAT NET	120	60	X 2	118	83	+ 41,1 %
Intérêts minoritaires	(14)	(11)	+ 29,7 %	(14)	(11)	+ 23,4 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	106	49	X 2,2	103	72	+ 43,9 %
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU (%)	84,1 %	85,2 %	- 1,1 PP	83,7 %	85,2 %	- 1,4 PP

CA Indosuez Wealth Management voit ses encours gérés fortement augmenter de + 7,9 % ⁽¹⁾ sur un an hors effet périmètre (+ 5,2 % à périmètre courant) à 134,6 milliards d'euros, portés notamment par une collecte nette dynamique qui s'élève à + 1,0 milliard d'euros au quatrième trimestre 2021.

Au global les encours gérés en Gestion de fortune (CA Indosuez Wealth Management et Banque privée de LCL) s'élèvent à 194,8 milliards d'euros à fin décembre 2021, en croissance de + 6,9 % sur un an.

Sur l'année 2021, le produit net bancaire sous-jacent est en hausse de + 2,6 % par rapport à l'année 2020. Les charges sous-jacentes hors FRU sont en hausse de + 0,9 %. Le résultat brut d'exploitation augmente ainsi de + 12,7 % pour s'établir à 134 millions d'euros. Il convient de noter cette année, la comptabilisation de - 1 million en produit net bancaire,

- 2 millions en charges et 5 millions en activités arrêtées, soit un impact total net d'impôt de 2 millions d'euros en éléments spécifiques ayant un impact sur le résultat net part du Groupe. Ces gains sont liés à la contribution des entités de Miami et du Brésil en cours de cession.

Sur l'ensemble de l'année 2021, le résultat net part du Groupe sous-jacent de la Gestion de fortune s'établit à 103 millions d'euros, en forte hausse de + 43,9 % par rapport à la même période de 2020.

La Gestion de fortune contribue à hauteur de 2 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur l'année 2021 et 4 % à leurs revenus sous-jacents.

Au 31 décembre 2021, les fonds propres alloués à la Gestion de fortune s'élèvent à 0,4 milliard d'euros ; les emplois pondérés sont de 4,7 milliards d'euros.

(1) Hors effet périmètre lié à la sortie des activités Miami et Brésil.

Grandes clientèles (BFI et SFI)

Le pôle Grandes clientèles regroupe les activités de Banque de marché, de Banque d'investissement, de Financements structurés et de Banque commerciale regroupées au sein de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (Crédit Agricole CIB), ainsi que les Services financiers aux institutionnels (SFI) regroupés au sein de CACEIS.

— Grandes clientèles (GC) – Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2021

(en millions d'euros)	2021 publié	2020 publié	Δ 2021/2020 publié	2021 sous-jacent	2020 sous-jacent	Δ 2021/2020 sous-jacent
Produit net bancaire	6 319	6 297	+ 0,3 %	6 331	6 276	+ 0,9 %
Charges d'exploitation hors FRU	(3 707)	(3 523)	+ 5,2 %	(3 658)	(3 504)	+ 4,4 %
FRU	(328)	(260)	+ 26,2 %	(328)	(260)	+ 26,2 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 284	2 514	(9,2 %)	2 345	2 511	(6,6 %)
Coût du risque de crédit	(39)	(829)	(95,2 %)	(39)	(829)	(95,2 %)
Sociétés mises en équivalence	8	7	+ 8,1 %	8	7	+ 8,1 %
Gains ou pertes sur autres actifs	(39)	1	ns	(39)	1	ns
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	2 213	1 693	+ 30,7 %	2 274	1 690	+ 34,6 %
Impôt	(512)	(278)	+ 84,3 %	(529)	(277)	+ 91,3 %
RÉSULTAT NET	1 701	1 415	+ 20,2 %	1 745	1 413	+ 23,5 %
Intérêts minoritaires	(90)	(85)	+ 6,8 %	(101)	(88)	+ 14,6 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 611	1 330	+ 21,1 %	1 644	1 325	+ 24,0 %
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU (%)	58,7 %	55,9 %	+ 2,7 PP	57,8 %	55,8 %	+ 1,9 PP

L'activité de l'ensemble de **Banque de financement et d'investissement** a été particulièrement dynamique en 2021 et bénéficie d'une bonne complémentarité des activités. La Banque de financement a connu un fort développement des financements structurés et une bonne activité de la Banque commerciale tandis que les revenus en Banque de marché se sont normalisés, dans un contexte de faible demande des clients.

Au global, l'année 2021 a confirmé Crédit Agricole CIB dans ses positions de premier plan d'émissions obligataires (#4 *Green, Social & Sustainable bonds All currencies*⁽¹⁾, #5 *All bonds in Euro worldwide*⁽²⁾ et #8 *All Corporate bonds in Euro worldwide*⁽³⁾). Crédit Agricole CIB conserve par ailleurs ses positions de leader en crédits syndiqués (#3 sur la zone EMEA⁽⁴⁾, et #1 en France⁽⁵⁾). Enfin, Crédit Agricole CIB maintient son profil de risque très prudent, la VaR réglementaire moyenne étant par ailleurs en baisse, à 6,4 millions d'euros au quatrième trimestre 2021 contre 10,9 millions d'euros au quatrième trimestre 2020.

Le résultat net part du Groupe publié de la **Banque de financement et d'investissement** s'élève à 1 493 millions d'euros, en hausse de + 23,4 % par rapport à l'année 2020. Il intègre des éléments spécifiques comptables relatifs à la couverture du portefeuille de prêts en Banque de financement à hauteur de - 17,5 millions d'euros en revenus (- 12,2 millions d'euros en résultat net part du Groupe), ainsi que pour la DVA (*Debt Valuation Adjustment*) en Banque de marché et d'investissement pour + 6 millions d'euros en revenus (+ 4 millions en résultat net part du Groupe).

Le résultat net part du Groupe sous-jacent de la Banque de financement et d'investissement atteint donc 1 501 millions d'euros en 2021, en hausse de + 25,6 % par rapport à l'année 2020.

Les revenus sous-jacents de la Banque de financement et d'investissement sur l'année 2021 augmentent légèrement de + 0,1 % (en croissance de + 0,9 % à change constant) par rapport à l'année 2020 pour s'établir à 5 152 millions d'euros.

Les revenus sous-jacents de la **Banque de financement** atteignent 2 775 millions d'euros sur l'année 2021, en hausse de + 9,2 % par rapport à l'année 2020 (+ 10,3 % à change constant). Cette bonne performance est notable sur l'ensemble des activités :

- Les activités de financements structurés sont en forte croissance (+ 12 % à 1 306 millions d'euros), sur l'ensemble des lignes-produits du métier, en particulier dans les secteurs de l'Acquisition Finance, de l'Immobilier et de l'Aéronautique.
- Les activités de la Banque commerciale atteignent un très haut niveau (+ 6,8 % à 1 469 millions d'euros). Les activités de *Debt Optimisation and Distribution* sont en progression notamment grâce à des opérations significatives en 2021. Les revenus de l'activité *International Trade and Transaction Banking* sont en forte progression, avec un important dynamisme de l'activité *Supply Chain* et la poursuite du développement de l'activité *Private Equity Funds Solutions* en partenariat avec CACEIS. L'expertise de structuration reconnue sur l'activité de *Trade Finance* permet de générer une hausse significative de revenus par rapport à 2020.

Les revenus sous-jacents de la **Banque de marché et d'investissement** atteignent 2 376 millions d'euros sur l'année 2021, en baisse de - 8,8 % par rapport à l'année 2020 (- 8,1 % à change constant). L'année 2020 avait été exceptionnelle en termes de besoins clients, incluant notamment les besoins de couvertures et d'émissions, en raison de la crise financière provoquée par le début de l'épidémie. Les conditions de marché se sont normalisées en 2021 par rapport à 2020.

- L'activité *Fixed Income* (à 1 980 millions d'euros, soit - 13,9 % par rapport à 2020) a souffert de la compression du niveau des marges dans un contexte de normalisation de la volatilité, de surabondance de liquidité et d'attentisme des clients vis-à-vis du niveau des taux longs. En revanche les activités de titrisation enregistrent une bonne performance par rapport à 2020 avec une reprise de l'activité économique et des volumes commerciaux.

(1) Source : Bloomberg.

(2) Source : Refinitiv N1.

(3) Source : Refinitiv N8.

(4) Source : Refinitiv R17.

(5) Source : Refinitiv.

- La Banque d'investissement affiche quant à elle une belle progression de ses revenus (à 396 millions d'euros, soit + 29 % par rapport à 2020) grâce aux activités de fusion/acquisition, avec plusieurs opérations majeures fin 2021. Les activités *Equity Capital Market* Primaire et *Structured Financial Solutions* progressent également par rapport à 2020. De même les activités *Equity Solutions* sont en forte progression grâce à la poursuite du développement commercial.

Les charges hors FRU sous-jacentes augmentent de (+ 4,6 %), en lien avec l'impact du dynamisme de l'activité sur les rémunérations, et les investissements IT, alors que la contribution au FRU enregistre une hausse significative de + 27,3 % en 2021 par rapport à l'année 2020, pour s'établir à 295 millions d'euros. Ainsi, le résultat brut d'exploitation sous-jacent, à 2 085 millions d'euros est en baisse (- 8 % par rapport à l'année 2020), mais le niveau du coefficient d'exploitation sous-jacent se maintient à un niveau bas (53,8 % par rapport à 51,5 % pour l'année 2020). Enfin, le coût du risque enregistre une dotation de - 47 millions d'euros sur l'année 2021 contre - 824 millions sur l'année 2020. Ainsi, la contribution du métier au résultat net part du Groupe sous-jacent ressort en nette hausse de + 25,6 % à 1 501 millions d'euros.

Les **Services financiers aux institutionnels (CACEIS)** enregistrent un très bon niveau d'activité sur l'ensemble de l'exercice 2021, grâce à la conquête de nouveaux clients et la croissance des clients existants. Les **encours conservés** évoluent de façon dynamique, avec une hausse de + 9,1 % par rapport à fin décembre 2020, pour atteindre 4 581 milliards d'euros à fin décembre 2021. Les **encours administrés** progressent également de + 10,6 % sur un an ⁽¹⁾, atteignant 2 405 milliards d'euros à fin décembre 2021. Cette tendance haussière s'explique par un effet volume et un effet marché favorable. Les flux de transactions sont par ailleurs dynamiques.

Le résultat net part du Groupe publié de CACEIS atteint 118 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2021. Il intègre - 45 millions de charges liées au projet Turbo ⁽²⁾ (impact en résultat net part du Groupe de - 23 millions d'euros) et - 4 millions de charges d'intégration des acquisitions réalisées par CACEIS en 2019 (Kas Bank, impact en résultat net part du Groupe de

- 2 millions d'euros). En 2020, les éléments spécifiques avaient eu un impact de - 19 millions de charges d'intégration des acquisitions réalisées par CACEIS en 2019 (Kas Bank et Santander Securities Services, impact en résultat net part du Groupe de - 9 millions d'euros).

Les revenus sous-jacents de l'année 2021 sont en hausse de + 4,5 % ⁽³⁾ par rapport à 2020, portés par la bonne tenue des commissions et malgré la pression sur la marge d'intérêt au premier semestre 2021. Les charges hors FRU sous-jacentes augmentent de + 3,7 % ⁽⁴⁾, sous l'effet de la croissance de l'activité et de la prise en compte des charges d'intégration résiduelles de Kas Bank au deuxième trimestre 2021, tandis que les charges FRU enregistrent une forte hausse à + 16,6 %. Ainsi, le résultat brut d'exploitation sous-jacent est en hausse de 5,9 % par rapport à 2020. Le coefficient d'exploitation sous-jacent se détériore légèrement de 0,6 point de pourcentage, pour atteindre 75,1 % en 2021.

Au final, la contribution du métier au résultat net part du Groupe en 2021 s'établit à 143 millions d'euros, en hausse de + 9,4 % par rapport au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, les fonds propres alloués au pôle Grandes clientèles s'élèvent à 12,6 milliards d'euros (soit 31 % du total), dont 7,5 milliards d'euros pour la Banque de financement, 4,2 milliards d'euros pour la Banque de marché et d'investissement et 0,9 milliard d'euros pour les Services financiers aux institutionnels.

Les emplois pondérés du pôle Grandes clientèles sont de 122,9 milliards d'euros dont 79,2 milliards d'euros pour la Banque de financement, 43,8 milliards d'euros pour la Banque de marché et d'investissement et 9,2 milliards d'euros pour les Services financiers aux institutionnels.

Le **RoNE** (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent du pôle s'établit quant à lui à 13,1 % pour les l'année 2021, contre 10,7 % pour 2020.

Le pôle contribue à hauteur de 28 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur l'ensemble de l'année 2021 et de 28 % aux revenus sous-jacents hors AHM.

(1) Croissance de + 10,1 % des encours en retraitant l'effet de la consolidation de CACEIS Fund Services.

(2) Turbo : Plan de transformation et d'évolution de CACEIS.

(3) Hausse des revenus de + 3,5 % en retraitant l'effet de la consolidation de CACEIS Fund Services.

(4) Hausse des charges de + 2,5 % en retraitant l'effet de la consolidation de CACEIS Fund Services.

Services Financiers Spécialisés (SFS)

Le pôle Services Financiers Spécialisés comprend le crédit à la consommation (CA Consumer Finance – CACF) et les activités de leasing et d'affacturage (CA Leasing & Factoring – CAL&F).

— Services Financiers Spécialisés (SFS) – Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2021

(en millions d'euros)	2021 publié	2020 publié	Δ 2021/2020 publié	2021 sous-jacent	2020 sous-jacent	Δ 2021/2020 sous-jacent
Produit net bancaire	2 697	2 526	+ 6,7 %	2 697	2 526	+ 6,7 %
Charges d'exploitation hors FRU	(1 383)	(1 268)	+ 9,1 %	(1 383)	(1 268)	+ 9,1 %
FRU	(23)	(20)	+ 15,9 %	(23)	(20)	+ 15,9 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 290	1 238	+ 4,2 %	1 290	1 238	+ 4,2 %
Coût du risque de crédit	(505)	(732)	(31,0 %)	(505)	(732)	(31,0 %)
Sociétés mises en équivalence	307	344	(10,6 %)	302	255	+ 18,8 %
Gains ou pertes sur autres actifs	(8)	(3)	x 2,8	(8)	(3)	x 2,8
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	1 084	847	+ 28,0 %	1 079	757	+ 42,5 %
Impôt	(120)	(69)	+ 73,8 %	(227)	(69)	x 3,3
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	(135)	ns	-	-	ns
RÉSULTAT NET	964	643	+ 50,0 %	852	688	+ 23,7 %
Intérêts minoritaires	(157)	(84)	+ 86,3 %	(115)	(84)	+ 36,4 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	808	559	+ 44,5 %	737	604	+ 21,9 %
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU (%)	51,3 %	50,2 %	+ 1,1 PP	51,3 %	50,2 %	+ 1,1 PP

Le pôle Services Financiers Spécialisés est caractérisé par une activité dynamique dans tous ses métiers sur l'année. La production commerciale est en effet dynamique en crédit à la consommation, tout comme l'activité en leasing et en factoring : en cumul à fin décembre 2021, la production en crédit à la consommation s'élève à 43,3 milliards d'euros, en progression de + 12 % par rapport à 2020, celle de l'activité de leasing s'élève à 6,8 milliards d'euros, en hausse de + 20 % par rapport à 2020 et enfin la production en affacturage s'élève à 18,2 milliards d'euros, soit + 33 % par rapport à 2020.

L'activité du pôle a été marquée cette année par l'annonce de plusieurs initiatives porteuses de croissance future pour le Groupe : l'annonce du projet de création en 2023 par CACF et Stellantis, en JV 50 %/50 % d'un leader paneuropéen de la LLD, servant l'ensemble des marques de Stellantis. L'objectif est d'atteindre un parc d'un million de véhicules d'ici 2026. CACF a par ailleurs annoncé son intention de se développer en Europe sur le financement automobile, via FCA Bank, qui sera repris à 100 % en 2023. Cet acteur multimarques ciblera les constructeurs, concessionnaires et acteurs de location courte durée et des plateformes indépendantes en distribution directe. L'objectif est d'atteindre 10 milliards d'euros d'encours en 2026, objectif auquel contribuera, à titre d'exemple, l'investissement de CACF de 100 millions d'euros au capital de Cosmobilis, pour financer les nouvelles mobilités. Ces initiatives s'ajoutent au lancement de CA Mobility une offre conjointe entre CACF et CAL&F, de location longue durée d'automobiles en France distribuée en circuit long, circuit court et auprès de la clientèle des banques de proximité du Groupe (CR et LCL). L'objectif est d'atteindre 100 000 véhicules d'ici 2026. L'ensemble de ces initiatives viennent conforter l'objectif de CACF d'atteindre un retour sur fonds propres normatif (RONE) de 15 % en 2023, et reflètent les ambitions fortes du Crédit Agricole en Europe en matière de mobilité. L'impact sur le CET1 de Crédit Agricole S.A. des opérations est neutre.

À ces initiatives s'ajoutent l'acquisition d'Olinn par CAL&F, afin d'étendre son offre aux services de gestion des équipements professionnels, et le lancement par CAL&F d'une activité de leasing en Allemagne, via la création d'une marketplace Vendoramed au troisième trimestre 2021. L'impact sur le ratio CET1 de Crédit Agricole S.A. de l'acquisition d'Olinn est de - 6 points de base au quatrième trimestre 2021.

À fin décembre 2021, les encours gérés de **Crédit Agricole Consumer Finance** atteignent 92,5 milliards d'euros, en hausse par rapport à fin décembre 2020 (+ 1,8 %). La hausse des encours est portée par

l'international (+ 4,1 % par rapport à fin décembre 2020) et par l'activité avec le Groupe Crédit Agricole en France (+ 4,6 % par rapport à fin décembre 2020). Les encours liés aux partenariats automobiles sont en baisse par rapport à 2020 (- 2 %) en raison du ralentissement du marché automobile du fait de la pénurie de composants électroniques. En cumulé, sur l'année 2021, la production est en croissance (+ 12%) par rapport à celle de 2020, le ralentissement observé sur la production de FCA Bank étant compensé par les progressions sur la France et Agos. Sur la même période, les encours consolidés enregistrent une forte hausse de + 8,2 % et atteignent 35,8 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Le résultat net part du Groupe publié de Crédit Agricole Consumer Finance s'élève à 662 millions d'euros sur l'année 2021, en hausse de + 44,7 % par rapport à l'année 2020. Il intègre en éléments spécifiques un gain *Affrancamento* sur l'entité Agos à hauteur de 66 millions d'euros, comptabilisés sur la ligne de variation des écarts d'acquisition, et de 5 millions d'euros comptabilisés sur la ligne de coût du risque de crédit. Retraité de ces éléments spécifiques, le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole Consumer Finance atteint 592 millions d'euros sur 2021, en hausse de + 17,6 % par rapport à 2020. À périmètre constant (hors CACF NL qui a été réintégrée en ligne à ligne depuis le troisième trimestre 2021 suite à la sortie du classement IFRS 5), le résultat net part du Groupe sous-jacent s'élève à fin 2021 à 595 millions d'euros, soit une hausse de + 18,3 % par rapport à 2020.

Les revenus de CACF atteignent 2 098 millions d'euros sur 2021, en hausse de + 5,3 %, liés à la hausse de l'activité commerciale ainsi qu'au développement des revenus d'assurance. Sur la même période, les charges hors contribution au FRU enregistrent une hausse de + 9,4 %, en cohérence avec le dynamisme de l'activité. Au global, sur l'année 2021, le coefficient d'exploitation hors FRU ressort à 50,9 %, en hausse de 1,9 point de pourcentage (la contribution au FRU s'élevait à 10 millions d'euros en 2021). Le coût du risque atteint - 445 millions d'euros, contre - 637 millions d'euros en 2020, en baisse de - 30,1 %, en lien avec la baisse du taux de créances douteuses et litigieuses de 0,2 point de pourcentage (à 5,5 %). Le coût du risque sur encours moyens atteint 128 points de base en 2021. La contribution des entités mises en équivalence s'élève à 302 millions d'euros, contre 255 millions d'euros en 2020, en hausse de + 18,8 % sur un an, qui s'explique notamment par la hausse de la contribution de Wafasalaf.

Sur l'année 2021, Crédit Agricole Leasing and Factoring (CAL&F) a enregistré une croissance des encours de crédit-bail de + 4,3 %, ils atteignent ainsi 16,2 milliards d'euros à fin décembre 2021 grâce à une forte hausse de la production commerciale, de + 20 % par rapport à l'année 2020 qui était fortement impactée par la crise sanitaire, pour atteindre 6,8 milliards d'euros en 2021. En affacturage, le niveau d'activité a été également très dynamique, avec production commerciale en hausse en 2021 de + 33 % à 18,2 milliards d'euros par rapport à 2020, tirée par l'international (Allemagne, Italie et Pologne). À 26,7 milliards d'euros au quatrième trimestre 2021, le chiffre d'affaires factoré enregistre une hausse de + 24,1 % par rapport au quatrième trimestre 2020, portée autant par l'activité en France qu'à l'international.

Le résultat net part du Groupe (publié et sous-jacent) de CAL&F s'établit à 145 millions d'euros sur l'année 2021, en hausse de + 43,5 % par rapport à 2020. Le produit net bancaire atteint 599 millions d'euros, en hausse de + 12,2 % par rapport à 2020, grâce à l'activité dynamique en *leasing* et en affacturage sur la période. Les charges hors contribution au FRU

s'élèvent à 315 millions d'euros, avec une hausse de + 8 % sur l'année, en cohérence avec la hausse de la production. Le coefficient d'exploitation hors FRU (la contribution au FRU s'élevant à 13 millions d'euros en 2021) ressort ainsi à 52,6 % sur 2021, soit une amélioration de 2 points de pourcentage par rapport à 2020. Le coût du risque atteint - 60 millions d'euros, en amélioration de - 37,5 % par rapport à l'année 2020 qui avait été fortement impactée par la pandémie.

Le pôle Services Financiers Spécialisés contribue à hauteur de 13 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors AHM) sur l'année 2021 et de 12 % à leurs revenus sous-jacents (hors AHM).

Le RoNE sous-jacent du pôle s'établit à 15,2 % en 2021, contre 11,7 % en 2020. Au 31 décembre 2021, les fonds propres alloués au pôle Services Financiers Spécialisés s'élèvent à 5,1 milliards d'euros (13 % du total alloué) ; les emplois pondérés sont de 53,7 milliards d'euros (14 % du total).

Banque de Proximité en France (LCL)

— Banque de Proximité en France (LCL) – Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2021

(en millions d'euros)	2021 publié	2020 publié	Δ 2021/2020 publié	2021 sous-jacent	2020 sous-jacent	Δ 2021/2020 sous-jacent
Produit net bancaire	3 696	3 521	+ 5,0 %	3 696	3 537	+ 4,5 %
Charges d'exploitation hors FRU	(2 312)	(2 277)	+ 1,5 %	(2 299)	(2 277)	+ 1,0 %
FRU	(59)	(42)	+ 40,9 %	(59)	(42)	+ 40,9 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 325	1 203	+ 10,2 %	1 339	1 218	+ 9,9 %
Coût du risque de crédit	(222)	(390)	(43,2 %)	(222)	(390)	(43,2 %)
Gains ou pertes sur autres actifs	6	2	x 3,1	6	2	x 3,1
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	1 109	814	+ 36,2 %	1 123	830	+ 35,3 %
Impôt	(309)	(252)	+ 23,0 %	(313)	(257)	+ 22,1 %
RÉSULTAT NET	800	563	+ 42,2 %	810	573	+ 41,3 %
Intérêts minoritaires	(36)	(25)	+ 41,8 %	(36)	(26)	+ 40,9 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	764	537	+ 0,4 PP	774	548	+ 0,4 PP
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU (%)	62,6 %	64,7 %	- 2,1 PP	62,2 %	64,4 %	- 2,2 PP

LCL poursuit sa croissance dynamique en 2021.

Les **encours de crédits** atteignent 150,6 milliards d'euros à fin décembre 2021 et sont en hausse de + 5,0 % depuis fin décembre 2020, dont + 7,3 % sur les crédits immobiliers et + 6,0 % ⁽¹⁾ sur les crédits aux professionnels. La production de crédits a été très dynamique en 2021 et s'élève à 35,5 milliards d'euros, soit une hausse de + 21 % par rapport à 2020, notamment portée par l'habitat (+ 22 % sur la période). Les **renégociations de crédits habitat** restent à un niveau bas à fin décembre 2021 (0,5 milliard d'euros sur le quatrième trimestre 2021), toujours très en deçà du point haut de 5,2 milliards d'euros du quatrième trimestre 2016).

La **collecte bilan** est en hausse par rapport à fin décembre 2020 (+ 5 %) portée par les DAV (+ 12,2 %), tout comme l'**épargne hors bilan** qui progresse de + 7 % sur un an (dont + 5,2 % en assurance-vie). Enfin, la **conquête** est dynamique, avec 335 000 nouveaux clients sur 2021, et le fonds de commerce croît de + 36 000 clients depuis le début de l'année.

Le **taux d'équipement** en assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV est en hausse de + 1,1 point de pourcentage par rapport à fin décembre 2020 (+ 2,9 points de pourcentage par rapport à fin décembre 2018) pour s'établir à 26,6 % à fin décembre 2021.

Sur l'année 2021, le résultat net part du Groupe publié s'élève à 764 millions d'euros, en forte hausse de + 42,2 % par rapport à 2020. Après prise en compte des éléments spécifiques (provision épargne-logement : impact de - 1 million d'euros en RNPG, coûts de transformation : impact de - 9 millions d'euros), le résultat net part du Groupe sous-jacent s'établit donc à 774 millions d'euros, soit une hausse de + 41,3 %

Les **revenus sous-jacents** de LCL augmentent de + 4,5 % par rapport à 2020 et atteignent 3 696 millions d'euros, portés de manière équilibrée par, d'une part la marge nette d'intérêt (+ 4,5 %) portée par de bonnes conditions de refinancement et une activité commerciale soutenue, et d'autre part, par les commissions (+ 4,5 %). Les **charges sous-jacentes hors FRU** sont maîtrisées (+ 1,0 %). Cela entraîne une amélioration du coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU de - 2,2 points de pourcentage par rapport à 2020, à 62,2 %. La contribution au FRU augmente de + 40,9 % sur l'année (+ 17 millions d'euros) Le résultat brut d'exploitation sous-jacent augmente donc de près de + 10 %. Le **coût du risque** continue sa baisse et s'établit à - 222 millions d'euros, soit - 43,2 % par rapport à 2020. Son évolution reflète l'amélioration des perspectives économiques. Le coût du risque sur encours s'élève à 15 points de base à fin 2021, contre 29 points de base à fin 2020. Le taux de couverture demeure élevé à 83,2 % au 31 décembre 2021 et le taux de CDL est stable à 1,5 %.

Au 31 décembre 2021, les **fonds propres alloués** au métier s'élèvent à 4,8 milliards d'euros et les **emplois pondérés** du pôle sont de 50,3 milliards d'euros.

Le **RoNE** (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent de LCL s'établit quant à lui à 15,2 % pour 2021, contre 9,7 % pour 2020.

(1) Y compris PGE.

Banque de Proximité à l'International (BPI)

Le pôle Banque de Proximité à l'International regroupe les réseaux de banque de proximité en Italie, regroupés sous l'appellation Gruppo Bancario Crédit Agricole Italia (ci-après dénommé "CA Italia"), à laquelle il convient d'ajouter CA Friuladria et Credito Valtellinese (fusions juridiques en 2022), ainsi que l'ensemble des banques de proximité du Groupe à l'étranger, dont les principales sont Crédit Agricole Pologne (détenue à 100 %⁽¹⁾), Crédit Agricole Ukraine (100 %⁽¹⁾), Crédit Agricole Egypt (60,2 %⁽¹⁾) et Crédit du Maroc (78,7 %⁽¹⁾).

— Banque de Proximité à l'International (BPI) – Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2021

(en millions d'euros)	2021 publié	2020 publié	Δ 2021/2020 publié	2021 sous-jacent	2020 sous-jacent	Δ 2021/2020 sous-jacent
Produit net bancaire	3 113	2 659	+ 17,1 %	3 115	2 659	+ 17,2 %
Charges d'exploitation hors FRU	(2 242)	(1 728)	+ 29,8 %	(1 976)	(1 708)	+ 15,7 %
FRU	(33)	(25)	+ 30,2 %	(33)	(25)	+ 30,2 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	838	906	(7,5 %)	1 106	925	+ 19,6 %
Coût du risque	(779)	(569)	+ 36,9 %	(435)	(569)	(23,5 %)
Sociétés mises en équivalence	3	-	ns	3	-	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	(13)	72	ns	2	72	(97,8 %)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	497	-	ns	0	-	ns
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	545	408	+ 33,4 %	675	428	+ 57,9 %
Impôt	199	(101)	ns	(200)	(107)	+ 86,1 %
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	1	(8)	ns	2	(0)	ns
RÉSULTAT NET	745	299	X 2.5	478	320	+ 49,2 %
Intérêts minoritaires	(187)	(92)	x 2	(120)	(95)	+ 26,5 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	558	207	X 2.7	357	225	+ 58,8 %
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU (%)	72,0 %	65,0 %	+ 7,1 PP	63,4 %	64,3 %	- 0,8 PP

Sur l'année 2021, le résultat net part du Groupe publié de la Banque de Proximité à l'International s'élève à 558 millions d'euros, à comparer au niveau de 207 million d'euros en 2020. Les résultats du pôle Banque de Proximité à l'International en Italie pour l'année 2021 intègrent plusieurs éléments spécifiques pour un impact total de + 205 millions d'euros en résultat net part du Groupe qui concernent pour l'essentiel l'intégration comptable et la finalisation du PPA de Credito Valtellinese au quatrième trimestre 2021 ainsi que le plan de transformation de CA Italia. Les comptes de l'exercice 2020 intègrent en éléments spécifiques la contribution exceptionnelle au plan de sauvegarde des banques italiennes pour - 11 millions d'euros en charges d'exploitation (- 6 millions d'euros en résultat net part du Groupe) ainsi que les impacts du déclassement en actif en cours de cession des activités en Roumanie et des dons solidaires liés à la crise du Covid pour un impact total de - 11 millions d'euros en résultat net part du Groupe.

Sur l'année le processus d'intégration de Creval s'est déroulé conformément au calendrier prévu. L'intégration comptable de Credito Valtellinese s'est achevée sur le quatrième trimestre, avec la finalisation du PPA au cours du trimestre. Crédit Agricole Italia a ainsi constaté en résultats un *badwill* net à 100 % de 497 millions d'euros sur l'exercice (soit un impact de 376 millions d'euros en résultat net part du Groupe, ces éléments étant reclassés en éléments spécifiques). Les opérations de due diligences et d'intégration de Creval ont également donné lieu à d'autres ajustements classés également en éléments spécifiques : la constatation d'impôts différés actif hors-bilan pour 105 millions d'euros (80 millions d'euros en résultat net part du Groupe), - 14 millions d'euros d'autres ajustements suite aux travaux de due diligences (- 9 millions d'euros en éléments spécifiques), des charges de mise à niveau et de migration des infrastructures technologiques et de la plateforme IT - 47 millions d'euros en coûts d'intégration sur l'année 2021 dont - 23 millions d'euros sur le seul quatrième trimestre (impact RNPG respectivement de - 24 et - 12 millions d'euros).

Afin de préparer l'avenir, Credit Agricole Italia a également entamé certaines transformations. Le Groupe en Italie a lancé un plan RH conséquent *Next Generation*, qui aura pour conséquence le départ d'environ 1 100 salariés via un plan de sauvegarde de l'emploi ainsi que des départs à la retraite, et environ 550 recrutements. 190 millions d'euros ont été comptabilisés au quatrième trimestre pour financer ce plan (impact de - 97 millions d'euros en RNPG ; reclassés en éléments spécifiques). CA Italia a également effectué une importante cession de portefeuille de créances non performantes ce trimestre, à hauteur d'1,5 milliards d'euros, afin d'améliorer le profil de risque du Groupe (impact coût du risque de - 194 millions d'euros) et comptabilisé des provisions complémentaires sur son portefeuille résiduel, afin de respecter les nouvelles politiques de risque du Groupe, à hauteur de - 125 millions d'euros. Ces éléments impactant le coût du risque ont été reclassés en éléments spécifiques pour un impact total sur le RNPG de - 161 millions d'euros. Enfin CA Italia a conclu avec succès en septembre 2021 l'OPA lancée sur CA Friuladria et détient plus de 99 % du capital de cette structure lui permettant de préparer la fusion de la banque dans CA Italia.

Sur l'année 2021, le résultat net part du Groupe sous-jacent de la **Banque de Proximité à l'International** s'élève à 357 millions d'euros, en hausse de 58,8 % par rapport à 2020, et de 58,4 % à périmètre constant (hors CA Serbie comptabilisé en IFRS 5 en activité arrêtée depuis le troisième trimestre 2021 et hors intégration de Creval au 1^{er} mai 2021). Cette hausse résulte à la fois de la progression du résultat brut d'exploitation (+ 19,6 % par rapport à 2020), bénéficiant toujours d'un effet ciseaux positif et d'une amélioration du coefficient d'exploitation de 0,8 point de pourcentage, à 63,4 %, ainsi que de la qualité des actifs et de leur couverture qui ont conduits à de moindres dotations au coût du risque en 2021. À noter en 2020 une plus-value immobilière en Italie de 65 millions d'euros avant impôts comptabilisée en gain sur autres actifs.

(1) Pourcentage d'intérêt au 31 décembre 2021.

La Banque de Proximité à l'International contribue à hauteur de 6 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors AHM) sur l'année 2021 et de 14 % à leurs revenus sous-jacents.

Au 31 décembre 2021, le capital alloué au pôle Banque de Proximité à l'International s'élève à 4,9 milliards d'euros (12 % du total alloué) ; les emplois pondérés sont de 51,4 milliards d'euros (14 % du total).

En Italie, la production de crédit de CA Italia reste très dynamique à près de 8 milliards d'euros (- 2,1 % par rapport à 2020) notamment dans les crédits habitat (+ 18,1 % par rapport à 2020) et malgré une moindre production de crédit entreprises (- 20,1 % liée à un effet base sur l'année 2020 avec les mises en places de prêts garantis par l'État). Par ailleurs, CA Italia a effectué une cession de créances douteuses de 1,5 milliard d'euros au quatrième trimestre 2021. Ainsi, les encours de crédits au 31 décembre 2021 atteignent 59,4 milliards d'euros. Hors effet périmètre lié à l'intégration de Credito Valtellinese au deuxième trimestre 2021, les encours de crédit en Italie atteignent 45,5 milliards d'euros, stables (+ 0,1 %) sur un an, portés par le crédit habitat (+ 4,9 % sur un an). Hors opérations de cession de créances pour 1,5 milliard d'euros, la croissance des encours de crédits sur le périmètre historique s'élève à + 3,4 %.

La collecte bilancielle poursuit son ralentissement (+ 2,3 % déc./déc. hors effet périmètre de Credito Valtellinese), reflétant la politique d'optimisation des ressources entamée en décembre 2020. La collecte gérée au sein de CA Italia enregistre une forte hausse sur un an (+ 8,9 % déc./déc. hors effet périmètre) avec des flux nets clientèle records à 3,0 milliards d'euros sur 2021. Le taux d'équipement en assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV est en hausse chez CA Italia à 19,0 % (+ 1,9 points de pourcentage par rapport à fin décembre 2020, + 3,6 points de pourcentage par rapport à fin 2019).

Hors les éléments spécifiques évoqués plus haut, le produit net bancaire sous-jacent sur l'année 2021 de Crédit Agricole Italia augmente de + 24,8 % pour s'établir à 2 279 millions d'euros (+ 4,5 % hors effet périmètre). Les charges d'exploitation hors FRU restent maîtrisées (+ 24,3 % mais + 1,7 % hors effet périmètre), ce qui entraîne une amélioration du coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU et à périmètre constant qui s'établit à 62,3 % (amélioration de - 1,8 point de pourcentage déc./déc. à périmètre constant. et de - 0,2 point de pourcentage hors effet périmètre). Le coût du risque sous-jacent diminue fortement sur l'année 2021 à 347 millions d'euros (- 18,9 % et - 40,9 % hors effet périmètre), bénéficiant d'une base 2020 très élevée. Il en résulte sur l'exercice une très forte hausse de la contribution de CA Italia à 244 millions d'euros en sous-jacent soit + 69,3 % par rapport à l'année 2020 et + 61,7 % en résultat sous-jacent à périmètre constant.

Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent de CA Italia s'établit à 9,3 % pour l'année 2021 contre 5,7 % en 2020.

Crédit Agricole Italia, deuxième marché domestique du Groupe après la France, représente près des trois quarts du produit net bancaire et plus quatre cinquièmes des crédits et de la collecte du pôle Banque de Proximité à l'International, suivi par la Pologne et le Maroc. Bien que CA Italia ne soit détenue par Crédit Agricole S.A. qu'à hauteur de 75,6 %, elle représente 68 % du résultat net part du Groupe sous-jacent du pôle Banque de Proximité à l'International.

Plus largement, le résultat du Groupe en Italie s'établit à **751 millions d'euros sur l'année 2021**, soit une amélioration de + 31 % par rapport à l'année 2020, du fait de la croissance des résultats opérationnels, de l'effet périmètre lié à Creval et de la baisse du coût du risque des filiales du Groupe en Italie. Au cours de l'année, les métiers du Groupe se sont tous renforcés en Italie. CA Italia a été classée deuxième banque italienne en terme de satisfaction clients⁽¹⁾. Amundi, avec près de 200 milliards d'euros d'encours sous gestion, a réalisé une excellente année en terme d'activité avec une collecte nette qui s'élève à 12 milliards d'euros sur 2021 et en assurances, la part de marché des contrats vie a augmenté de 1,5 point de pourcentage pour atteindre 6,8 % grâce au développement de la vente de produits en unité de comptes⁽²⁾. L'activité dommages continue sa progression avec la poursuite des taux d'équipements des clients dans un environnement concurrentiel fort. De son côté, Crédit Agricole CIB a été classé deuxième *bookrunner* LT en valeur transactionnelle des crédits syndiqués en Italie⁽³⁾ et Agos confirme son positionnement de deuxième opérateur en Italie pour le prêt à la consommation avec une part de marché de 8,9 % en 2021 (en hausse de 70 points de base par rapport à 2020)⁽⁴⁾.

Ainsi le **résultat net part du Groupe de l'ensemble des entités Crédit Agricole S.A. en Italie** hors pôle AHM représente **13 % du résultat net part du Groupe**⁽⁵⁾.

Pour l'ensemble des Banques de Proximité à l'International hors Italie (Autres BPI), la croissance de l'activité commerciale reste forte. La croissance des encours de crédits atteint + 9,2 % à fin décembre 2021 par rapport à fin décembre 2020 et + 5,8 % hors impact de change, notamment porté par l'Ukraine (+ 21 %), la Pologne (+ 12 %) et l'Égypte (+ 15 %) pour atteindre 12,8 milliards d'euros. La collecte bilancielle augmente de + 8,0 % hors effet change, notamment en Ukraine (+ 8 %) et en Pologne (+ 17 %) et en Égypte (+ 16 %). Ainsi la collecte totale augmente sur un an de + 8,0 % et de + 4,2 % hors effet change pour atteindre 17,2 milliards d'euros. Il en résulte un excédent net de collecte sur les crédits des Banques de Proximité à l'International hors Italie de + 2,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021

Crédit Agricole S.A. a annoncé en août 2021 la cession de sa filiale serbe, Crédit Agricole Srbija A.D, opération devant se finaliser au premier semestre 2022. Les résultats de cette entité pour l'année ont ainsi été reclassés en IFRS 5 au cours du troisième trimestre, impactant toutes les lignes de résultats de la Banque de Proximité à l'International hors Italie⁽⁶⁾.

À périmètre constant, les revenus des entités croissent fortement, avec le développement de l'activité et l'absorption de la baisse des taux directeurs de 2020 dans les différents pays.

Sur l'année 2021, le **produit net bancaire sous-jacent** de la Banque de Proximité hors Italie progresse de + 0,4 % pour s'établir à 836 millions d'euros (+ 6,6 % à périmètre constant) grâce à l'absorption progressive de la baisse des taux directeurs observée en 2020 et au fort développement de l'activité commerciale. Les charges d'exploitation hors FRU baissent de 3,1 % (augmentent de 3,2 % à périmètre constant) pour s'établir à 522 millions d'euros, reflétant les investissements IT ainsi que la pression inflationniste de ces pays. Cela entraîne une légère amélioration du coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU à périmètre constant qui s'établit à 62,5 %, en baisse de plus de 2 points de pourcentage par rapport à l'année 2020. Le **coût du risque** est en baisse illustrant la qualité des portefeuilles crédit et de leur couverture.

Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent des Autres BPI s'établit à 14,4 % pour l'année 2021, contre 12,3 % en 2020.

(1) Sources : CAI – sondage DOXA IRC Stratégique 2021.

(2) Assurances – IAMA Consulting, Relazioni Trimestrali.

(3) Refinitiv et Dealogic.

(4) Assofin.

(5) Résultat sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A.

(6) Effets détaillés reclassement en IFRS 5 de CA Srbija A.D. cf. annexe 6.

Activités Hors Métiers (AHM)

Ce pôle comprend trois types d'activités dites structurelles :

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ;
- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du Crédit Agricole S.A. (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens assurant des activités dédiées pour le compte du Groupe Crédit Agricole et de ses filiales : production informatique (CAGIP), activités de paiement (CAPS) et exploitation du parc immobilier (SCI).

Ce pôle inclut également d'autres éléments, non structurels, comme notamment les impacts techniques volatiles liés aux opérations intragroupe.

Les comptes de l'année 2021 intègrent plusieurs éléments spécifiques pour un impact total de + 146 millions d'euros en résultat net part du Groupe qui concernent pour l'essentiel la correction de la contribution au Fonds de résolution unique pour les années de 2016 à 2020 FRU pour + 130 millions d'euros en résultat net part du Groupe et la provision épargne logement pour - 16 millions d'euros.

Les comptes de l'année 2020 intégraient plusieurs éléments spécifiques pour un impact total de - 915 millions d'euros en résultat net part du Groupe qui concernent pour l'essentiel la dépréciation de l'écart d'acquisition de CA Italia pour - 778 millions d'euros en résultat net part du Groupe, la dépréciation de l'écart d'acquisition sur AHM pour - 55 millions d'euros en résultat net part du Groupe, la provision épargne logement pour - 44 millions d'euros, la soule de Liability management pour - 28 millions d'euros, les dons solidaires liés au Covid-19 pour - 10 millions d'euros.

— Activités Hors Métiers (AHM) – Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2021

(en millions d'euros)	2021 publié	2020 publié	Δ 2021/2020 publié	2021 sous-jacent	2020 sous-jacent	Δ 2021/2020 sous-jacent
Produit net bancaire	306	(238)	ns	284	(133)	ns
Charges d'exploitation hors FRU	(779)	(792)	(1,6 %)	(779)	(782)	(0,3 %)
FRU	58	(86)	ns	(72)	(86)	(16,2 %)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(415)	(1 116)	(62,8 %)	(568)	(1 001)	(43,3 %)
Coût du risque	(12)	(29)	(59,3 %)	(12)	(29)	(59,3 %)
Sociétés mises en équivalence	(29)	(4)	x 8	(29)	(4)	x 8
Gains ou pertes sur autres actifs	3	0	x 101,9	3	0	x 101,9
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	(903)	(100,0 %)	-	-	ns
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	(453)	(2 052)	(77,9 %)	(605)	(1 034)	(41,5 %)
Impôt	148	341	(56,7 %)	154	307	(49,8 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	(55)	ns	-	0	(100,0 %)
RÉSULTAT NET	(305)	(1 766)	(82,7 %)	(451)	(726)	(37,9 %)
Intérêts minoritaires	(12)	119	ns	(12)	(6)	+ 88,3 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(317)	(1 647)	(80,8 %)	(463)	(733)	(36,8 %)

Sur l'année 2021, le résultat net part du Groupe sous-jacent du pôle AHM s'élève à - 463 millions d'euros, en amélioration de + 270 millions d'euros par rapport à l'année 2020. Il inclut une contribution au Fonds de résolution unique à hauteur de - 72 millions d'euros, une baisse de 16,2 % par rapport à 2020. La composante structurelle contribue à hauteur de - 694 millions d'euros et les autres éléments du pôle enregistrent une contribution positive de + 232 millions d'euros sur l'année 2021.

(en millions d'euros)	2021	2020	Δ 2021/2020	Δ 2021/2020 (%)
Dont RNPG structurel	(694)	(763)	+ 69	(9,1 %)
• Bilan & holding Crédit Agricole S.A.	(833)	(745)	(87)	+ 11,7 %
• Autres activités (CACIF, CA Immobilier, etc.)	130	(15)	+ 145	ns
• Activités supports (CAPS, CAGIP, SCI)	9	(3)	+ 12	ns
Dont autres éléments du pôle	232	31	+ 201	x 7,5

La contribution de la composante "structurelle" est en hausse de + 69 millions d'euros comparé l'année 2020 et se décompose en trois types d'activités :

- les activités et fonctions d'organe central de Crédit Agricole S.A. entité sociale. Cette contribution atteint - 833 millions d'euros sur l'année 2021, en baisse de - 87 millions d'euros par rapport au premier semestre 2020 ;
- les métiers non rattachés aux pôles métiers, comme CACIF (*Private equity*) et CA Immobilier et, depuis le premier trimestre 2021, BforBank intégré en mise en équivalence, en raison de sa détention à 50 % par Crédit Agricole S.A. suite à sa recapitalisation : leur contribution, à + 130 millions d'euros sur l'année 2021, est en hausse par rapport à l'année 2020 (+ 145 millions d'euros) ;

- les fonctions support du Groupe : leur contribution sur l'année 2021 est de + 9 millions d'euros, en hausse de + 12 millions d'euros par rapport au 2020, notamment en raison d'un changement en 2021 du mode de comptabilisation des produits et charges CAGIP.

La contribution des "autres éléments" sur l'année 2021 est de + 232 millions d'euros, en hausse de + 201 millions d'euros comparé l'année 2020, notamment liée à l'impact favorable des dividendes hors Groupe et de l'inflation sur la valorisation des swaps de couverture au quatrième trimestre 2021, et, notamment au deuxième et au troisième trimestre 2021, des éliminations sur titres intragroupe souscrits par Predica et par Amundi.

Au 31 décembre 2021, les emplois pondérés sont de 25,7 milliards d'euros.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action représente le résultat net part du Groupe de l'entreprise, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente.

— Crédit Agricole S.A. – Données par action

(en millions d'euros)		2021	2020	Δ 2021/2020
Résultat net part du Groupe – publié		5 844	2 692	x 2,2
• Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS		(353)	(373)	(5,4 %)
RNPG attribuable aux actions ordinaires – publié	[A]	5 491	2 319	x 2,4
Nombre d'actions moyen, hors titres d'autocontrôle (m)	[B]	2 990,0	2 885,3	+ 3,6 %
RÉSULTAT NET PAR ACTION – PUBLIÉ	[A]/[B]	1,84 €	0,80 €	x 2,3
RNPG sous-jacent		5 397	3 849	+ 40,2 %
RNPG sous-jacent attribuable aux actions ordinaires	[C]	5 044	3 476	+ 45,1 %
RÉSULTAT NET PAR ACTION – SOUS-JACENT	[C]/[B]	1,69 €	1,20 €	+ 40,0 %

Le bénéfice publié par action est en hausse de x 2,3 en 2021 à 1,84 euro et le bénéfice sous-jacent par action est en hausse de 40,0 % à 1,69 euro.

— Crédit Agricole S.A. – Actif net tangible

(en millions d'euros)		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres – part du Groupe		68 217	65 217
• Émissions AT1		(4 888)	(5 888)
• Réserves latentes OCI – part du Groupe		(2 125)	(3 083)
• Projet distribution de dividende sur résultat annuel ⁽¹⁾		(3 176) ⁽³⁾	(914)
Actif net non réévalué (ANC) attribuable aux actions ordinaires	[D]	58 027	55 333
• Écarts d'acquisition et incorporels ⁽²⁾ – part du Groupe		(18 581)	(17 488)
ANC tangible non réévalué (ANT) attribuable aux actions ordinaires	[E]	39 445	37 844
Nombre d'actions, hors titres d'autocontrôle (fin de période, m)	[F]	3 025,2	2 915,6
ANC PAR ACTION, APRÈS DÉDUCTION DU DIVIDENDE À VERSER (en euros)	[D]/[F]	19,2 €	19,0 €
+ DIVIDENDE À VERSER (en euros)	[H]	1,05 €	0,31 € ⁽⁴⁾
ANC PAR ACTION, AVANT DÉDUCTION DU DIVIDENDE (en euros)		20,2 €	19,3 €
ANT PAR ACTION, APRÈS DÉDUCTION DU DIVIDENDE À VERSER (en euros)	[G]=[E]/[F]	13,0 €	13,0 €
ANT PAR ACTION, AVANT DÉDUCTION DU DIVIDENDE À VERSER (en euros)	[G]+[H]	14,1 €	13,3 €

(1) Dividende proposé par le Conseil d'administration et en attente de versement.

(2) Y compris les écarts d'acquisition dans les participations ne donnant pas le contrôle.

(3) L'ANC par action après déduction du dividende à verser et l'ANT par action après déduction du dividende à verser sont calculés à partir du nombre total d'actions au 31 décembre 2021 hors titres d'autocontrôle.

(4) 0,31 euro correspond à la part en numéraire de la distribution du dividende 2020.

RoTE

Le RoTE (*Return on Tangible Equity*) détermine la rentabilité sur capitaux propres tangibles (actif net retraité des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition).

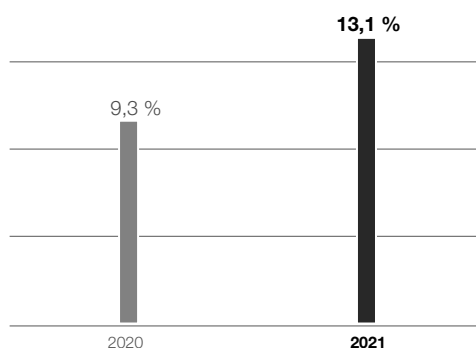
Le RoTE publié est de 14,2 %, en hausse de x 2,3 par rapport à fin 2020 (6,2 %). Le RoTE sous-jacent est en hausse également à 13,1 % contre 9,3 % sur l'année 2020.

(en millions d'euros)		2021	2020
Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires	[I]	5 491	2 319
AN tangible moyen non réévalué attribuable aux actions ordinaires ⁽¹⁾	[J]	38 645 ⁽²⁾	37 314
ROTE PUBLIÉ (%)	[I]/[J]	14,20 %	6,20 %
RNPG sous-jacent attribuable aux actions ordinaires	[K]	5 397	3 849
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE SOUS-JACENT ATTRIBUABLE AUX ACTIONS ORDINAIRES	[L]	5 044	3 476
ROTE SOUS-JACENT (%)	[L]/[J]	13,10 %	9,30 %

(1) Y compris hypothèse de distribution du résultat en cours de formation.

(2) Moyenne de l'ANT tangible non réévalué attribuable aux actions ordinaires calculée entre les bornes 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 retraité comme présenté dans le tableau ci-dessus.

RoTE sous-jacent (%)



BILAN CONSOLIDÉ DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

— Crédit Agricole S.A. – Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Caisse, Banques centrales	6.1	237 757	194 269	22,4 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2-6.6-6.7	429 394	432 462	(0,7 %)
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		237 341	261 968	(9,4 %)
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		192 053	170 494	12,6 %
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	14 125	21 745	(35,0 %)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4-6.6-6.7	256 261	266 072	(3,7 %)
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		253 842	263 856	(3,8 %)
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		2 419	2 216	9,2 %
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3-6.5-6.6-6.7	1 045 326	953 900	9,6 %
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		501 347	463 169	8,2 %
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		459 905	405 937	13,3 %
<i>Titres de dettes</i>		84 074	84 794	(0,8 %)
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 194	7 463	(57,2 %)
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	5 864	4 304	36,2 %
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	38 447	40 307	(4,6 %)
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	2 965	2 734	8,4 %
Participation aux bénéfices différée	6.17	7	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.13	8 317	7 650	8,7 %
Immeubles de placement	6.14	7 307	6 522	12,0 %
Immobilisations corporelles	6.15	6 096	5 779	5,5 %
Immobilisations incorporelles	6.15	3 263	3 196	2,1 %
Écarts d'acquisition	6.16	15 632	14 659	6,6 %
TOTAL DE L'ACTIF		2 073 955	1 961 062	5,8 %

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Banques centrales	6.1	1 276	864	47,7 %
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	246 388	265 173	(7,1 %)
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		207 725	229 265	(9,4 %)
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		38 663	35 908	7,7 %
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	12 358	15 218	(18,8 %)
Passifs financiers au coût amorti		1 267 353	1 146 854	10,5 %
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.8	314 783	264 919	18,8 %
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.8	781 177	719 388	8,6 %
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.3-6.8	171 393	162 547	5,4 %
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		5 105	10 380	(50,8 %)
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	2 932	3 334	(12,1 %)
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	53 322	52 941	0,7 %
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	2 566	1 430	79,4 %
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17	375 091	363 124	3,3 %
Provisions	6.18	4 547	4 197	8,3 %
Dettes subordonnées	3.3-6.19	26 101	24 052	8,5 %
TOTAL DETTES		1 997 039	1 887 567	5,8 %
CAPITAUX PROPRES		76 916	73 495	4,7 %
Capitaux propres part du Groupe		68 217	65 217	4,6 %
Capital et réserves liées		28 495	28 323	0,6 %
Réserves consolidées		32 227	32 037	0,6 %
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 677	2 175	(22,9 %)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		(26)	(10)	160,0 %
Résultat de l'exercice		5 844	2 692	117,1 %
Participations ne donnant pas le contrôle		8 699	8 278	5,1 %
TOTAL DU PASSIF		2 073 955	1 961 062	5,8 %

Principales variations du bilan consolidé

Au 31 décembre 2021, le total du bilan consolidé de Crédit Agricole S.A. s'élève à 2 074 milliards d'euros, en hausse de + 112,9 milliards d'euros, soit + 5,8 % par rapport au bilan de 2020.

Cette hausse est imputable principalement à :

- la hausse des actifs financiers au coût amorti pour 91,4 milliards d'euros ;
- la hausse des caisses et Banques centrales de 43,5 milliards d'euros.

Analyse des principaux postes

Les prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit s'élèvent à 961,3 milliards d'euros à fin décembre 2021, en hausse de + 10,6 % par rapport à 2020, soit + 92,2 milliards d'euros.

Les prêts et créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit-bail) s'élèvent à 459,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 405,9 milliards d'euros un an auparavant, soit une hausse de + 13,3 %. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse des opérations avec la clientèle chez LCL pour + 9 milliards d'euros et chez Crédit Agricole CIB pour + 35 milliards d'euros.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit augmentent également (+ 8,2 %) pour atteindre 501,3 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 463,2 milliards d'euros à fin 2020. La hausse provient essentiellement des prêts en blanc pour financer l'activité crédit des Caisses régionales.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle représentent 1 096 milliards d'euros à fin 2021, en hausse de + 11,3 % par rapport à fin 2020, soit + 111,7 milliards d'euros.

Les dettes envers les établissements de crédit sont en hausse de + 49,9 milliards d'euros, à 314,8 milliards d'euros (+ 18,8 %), en lien avec les tirages TLTRO III réalisés sur l'année (+ 13 milliards d'euros) et les prêts accordés aux Caisses régionales pour 27 milliards d'euros.

Les dettes envers la clientèle augmentent de + 61,8 milliards d'euros (+ 8,6 %), à 781,2 milliards d'euros. Cette hausse s'explique notamment par la collecte sur l'épargne réglementée au sein de Crédit Agricole S.A. (+ 17 milliards d'euros), les opérations clientèles réalisées par Crédit Agricole CIB pour + 25 milliards d'euros et la hausse chez LCL des dettes envers la clientèle pour + 9 milliards d'euros.

Les **actifs financiers enregistrés à la juste valeur par résultat** représentent 429,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021, en diminution de - 0,7 % sur un an, soit - 3,1 milliards d'euros.

Les **passifs financiers à la juste valeur par résultat** représentent 246,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021, en baisse de - 18,8 milliards d'euros sur un an (- 7,1 %).

Les **actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres** s'élèvent à 256,3 milliards d'euros à fin décembre 2021, en diminution de - 9,8 milliards d'euros (- 3,7 % sur un an).

Le montant des **participations dans les entreprises mises en équivalence** s'élève à 8,3 milliards d'euros à fin 2021, en hausse de + 8,7 %.

Les **instruments dérivés de couverture** enregistrent des baisses de respectivement - 35 % à l'actif et - 18,8 % au passif.

Les **provisions techniques des contrats d'assurance** ont progressé de + 3,3 % 2021 par rapport à 2020, pour atteindre 375,1 milliards d'euros. Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers au sein de Predica (+ 10,9 milliards d'euros) compensée par une diminution de la participation aux bénéfices différée passive (- 4,0 milliards d'euros) et une hausse des provisions techniques des autres assureurs du Groupe (+ 5 milliards d'euros).

Le poste des **dettes représentées par un titre** augmente de + 5,4 % sur l'année pour atteindre 171,4 milliards d'euros à fin 2021.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 77 milliards d'euros au 31 décembre 2021, soit une hausse de + 4,7 % sur un an. Les capitaux propres part du Groupe sont aussi en hausse (+ 4,6 %) à 68,2 milliards d'euros à fin 2021.

Gestion du capital et ratios prudentiels

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 impose de publier des informations quantitatives et qualitatives sur le capital de l'émetteur et sa gestion : les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital. Ces informations sont fournies dans la note 3.6 de l'annexe aux états financiers, ainsi que dans la partie "Informations au titre du Pilier 3" présentée ci-après. Sur l'exercice 2021, le rendement des actifs ⁽¹⁾ s'élève à 0,28 %, en hausse par rapport à l'exercice 2020.

TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Les parties relatives aux perspectives ont fait l'objet d'une mise à jour postérieurement à l'arrêté des comptes en date du 9 février 2022 pour refléter les évolutions récentes liées à la situation en Russie et en Ukraine. Les paragraphes 1.f) 1.g) 2.g) et 4.a) des facteurs de risques ont également été amendés postérieurement à l'arrêté des comptes.

Fin février 2022, les tensions entre la Russie et l'Ukraine ont débouché sur un conflit armé. L'ampleur et la durée de cette guerre, tout comme ses impacts économiques et financiers, sont évidemment difficiles à prévoir. Outre ses conséquences financières immédiates (aversion pour le risque, baisse des marchés d'actions, repli des taux des obligations les plus sûres dont États-Unis et Allemagne, hausse de la volatilité), le conflit russo-ukrainien s'est traduit par une hausse sensible des cours matières premières pour les productions desquelles les belligérants sont des acteurs majeurs ⁽²⁾. Dans un contexte d'incertitude très forte et d'érosion de la confiance, l'effet dépressif sur l'activité et l'augmentation des pressions inflationnistes déjà sensibles vont complexifier la tâche des banques centrales, tout particulièrement celle de la BCE.

Notre scénario ⁽³⁾ retient un ralentissement de la croissance, qui resterait néanmoins soutenue, ainsi qu'une lente modération de l'inflation. Un tel schéma suppose que la demande se normalise et

que les contraintes pesant sur l'offre se desserrent. Cette double normalisation permet que l'inflation (notamment sous-jacente) ralentisse et que les mesures exceptionnelles de soutien monétaire soient retirées sans précipitation et sans impact excessif sur les marchés obligataires.

On ne peut évidemment mésestimer le risque d'une inflation à la fois plus élevée et plus durable qu'anticipé. Si le risque d'accroissement sensible des salaires et d'installation de l'inflation sur un plateau durablement plus élevé est plus patent aux États-Unis, les craintes en zone euro émanent plutôt d'une érosion du pouvoir d'achat susceptible d'entamer la vigueur de la croissance. Par ailleurs, tout au moins dans les économies avancées grâce à la couverture vaccinale, les variantes éventuelles du virus semblent pouvoir freiner temporairement l'activité sans provoquer de rupture ou de forte discontinuité dans les comportements. Le variant Omicron introduit ainsi un risque baissier sur le premier trimestre 2022 mais haussier sur le deuxième trimestre 2022 sans bouleverser les grandes lignes du scénario.

Aux **États-Unis**, la croissance resterait donc vigoureuse (3,8 % en 2022) avant de converger graduellement vers sa tendance de long terme (2,3 % en 2023). Elle profiterait d'une consommation solide portée par

(1) En application de l'article R. 511-16-1 du Code monétaire et financier, le rendement des actifs correspond au résultat comptable divisé par le total du bilan comptable sur base consolidée.

(2) Pétrole, gaz, céréales en premier lieu mais aussi charbon, platine, aluminium, cuivre, nickel, argent, or, palladium.

(3) Scénario établi avant le conflit Russo-Ukrainien.

l'amélioration du marché du travail, la progression élevée des salaires – mais circonscrite aux secteurs les plus affectés par les pénuries de main-d'œuvre sans générer une boucle prix-salaires – et le réservoir non encore entamé d'épargne, filet de sécurité permettant d'amortir l'accélération vive de l'inflation. Un scénario favorable sur la consommation mais aussi sur l'investissement : les entreprises restent optimistes malgré les problèmes de perturbation des chaînes d'approvisionnement et de manque de main-d'œuvre persistants bien qu'en repli.

Les moteurs qui ont le plus vigoureusement contribué à l'accélération de l'inflation en 2021 continueront à tourner, tant aux États-Unis qu'ailleurs, au moins durant le premier semestre de 2022 : inflation énergétique élevée avec notamment la poursuite de la crise du gaz naturel (dont les prix sont extrêmement volatils mais se sont, en quelque sorte "stabilisés" depuis octobre), répercussions sur les prix de détail des hausses de coûts subies sur les intrants (effets de second tour avec un impact maximal intervenant environ quatre trimestres après le choc sur les prix en amont), problèmes d'approvisionnement (dont semi-conducteurs et conteneurs) et de goulets d'étranglement susceptibles de se prolonger sur la majeure partie de 2022 tout en étant moins "mordants". Au second semestre 2022, sous réserve d'une stabilisation des prix de l'énergie, les effets de base deviendraient alors très favorables (forte baisse sur un an des prix de l'énergie puis des biens) et les perturbations sur les chaînes de valeur seraient en voie de résolution graduelle.

Aux **États-Unis**, dopée par des composantes spécifiques très dynamiques (composante logement *Owners' Equivalent Rent* qui n'existe pas en zone euro, voitures d'occasion notamment, salaires plus dynamiques faisant anticiper des effets de "troisième tour"), l'inflation resterait très élevée au premier trimestre avec un pic prévu vers 7,5 % en glissement annuel pour une inflation sous-jacente approchant près de 6,5 %. L'inflation totale se replierait ensuite (vers 3 % sur 12 mois fin 2022) portant la moyenne annuelle à 5,4 % contre 4,7 % en 2021.

En **zone euro**, la vigueur de la reprise n'a pas encore permis de combler l'écart de production négatif et le choc inflationniste exogène ne semble pas à même d'altérer le scénario d'une croissance décélérant tout en restant robuste : elle s'établirait à 4,3 % en 2022 puis à 2,5 % en 2023. Si elle se heurte à la faiblesse de l'offre (blocages logistiques, chaînes d'approvisionnement tendues, pénuries d'intrants et de main-d'œuvre), la demande agrégée est encore faible malgré son rebond : c'est précisément cette faiblesse qui permet d'anticiper des hausses de salaires encore contenues et une inflation certes plus élevée, plus persistante mais encore de nature temporaire. Tout comme aux États-Unis, la remontée de l'inflation au-delà de nos anticipations constitue évidemment le principal risque : elle dégraderait la croissance via l'érosion du pouvoir d'achat, plutôt que via une éventuelle spirale prix-salaires.

Outre les facteurs de hausse déjà évoqués, l'inflation en zone euro sera volatile mais largement influencée par des facteurs techniques (tels, par exemple, les pondérations des composantes de l'indice des prix, la fin de l'effet de la TVA en Allemagne, les révisions selon des modalités nationales des prix des contrats énergétiques, etc.). Les inflations totale et sous-jacente s'établiraient en moyenne, respectivement, à 4,1 % (2,4 % en décembre sur un an) et 2,4 % (1,9 % en décembre).

En **France**, la consommation devrait bénéficier d'un pouvoir d'achat en hausse malgré les tensions inflationnistes. Des créations d'emplois dynamiques et des taux de chômage au plus bas devraient rassurer les ménages confortés, par ailleurs, par l'accumulation pendant la crise d'un surplus d'épargne évalué à 150 milliards d'euros. L'investissement bénéficiera du soutien du plan de relance présenté à l'automne 2020 et renforcé depuis par le plan France 2030. La croissance se situerait vers 3,9 % en 2022. Quant à l'inflation, élevée en début d'année, elle repasserait sous 2 % en fin d'année et atteindrait en moyenne 2,6 % en 2022.

Notre scénario retient des resserrements monétaires mis en œuvre suivant des modalités et des rythmes très variés. Selon la vigueur de l'inflation avérée ou redoutée et la résistance anticipée de la croissance de leurs territoires respectifs, les Banques centrales

s'engagent à des cadences diverses sur la voie du retrait de leur accommodation exceptionnelle.

Aux **États-Unis**, considérant l'inflation comme un risque majeur, les responsables de la Réserve fédérale ont insisté mi-janvier sur la reprise de l'activité et de l'emploi, tout en estimant que le risque de mise en place d'une boucle prix-salaires était faible. Selon la *Fed*, l'inflation devrait ralentir à partir du second semestre. La *Fed* a débuté son *tapering* et les marchés tablent désormais sur quatre hausses du taux des *Fed Funds* en 2022, dont 50 points de base dès la réunion de mars. Nous tablons sur un taux cible à 1,25 % fin 2022.

En **zone euro**, à l'issue de la réunion du Conseil des gouverneurs du 3 février, si la BCE n'a décidé d'aucun changement dans sa politique monétaire, sa présidente a néanmoins reconnu que les risques pesant sur les perspectives d'inflation étaient orientés à la hausse ; elle a pris soin de gommer l'assertion des précédentes allocutions selon laquelle "une hausse des taux cette année était très improbable". Ce changement de ton résolument plus ferme a suggéré aux marchés une accélération du resserrement quantitatif, voire pour les plus téméraires une hausse du taux de refinancement dès 2023 voire 2022. Notre scénario monétaire retient : la fin du programme d'urgence (*Pandemic Emergency Purchase Programme*) en mars 2022, une hausse temporaire des achats dans le programme traditionnel (*Asset Purchase Programme*) suivie d'une réduction voire d'un arrêt au troisième trimestre, une première hausse du taux de dépôt en fin d'année (à - 0,25 % fin 2022). La première hausse du taux de refinancement interviendrait en 2023.

Dans le sillage des resserrements avérés ou possibles et d'une croissance nominale forte, les taux d'intérêt à long terme se sont déjà significativement redressés. À un premier semestre encore placé sous le sceau d'une croissance et d'une inflation toutes deux fortes, propices au mouvement de hausse des taux d'intérêt, succéderait néanmoins le thème de la décélération favorable à leur assagissement.

Aux **États-Unis**, le taux gouvernemental à dix ans pourrait ainsi amorcer un repli pour se situer à 1,65 % fin 2022. En **zone euro**, l'appréciation du risque inflationniste par la BCE et les marchés, d'une part, et la crédibilité du diagnostic et de l'action de la BCE aux yeux des marchés, d'autre part, seront déterminantes. La communication de la BCE devra être aussi subtile que convaincante pour prévenir un écartement substantiel des *spreads* périphérique. Notre scénario table sur une remontée du *Bund* à 0,55 % fin 2022 couplée à un élargissement contenu des primes de risque offertes par la France et l'Italie (à respectivement 45 et 180 points de base au-dessus du *Bund* fin 2022).

Événements récents

Principaux objectifs du Plan à moyen terme 2022 au sein du Projet Groupe

Le 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a présenté son Projet du Groupe et son Plan moyen terme à horizon 2022, élaborés conjointement entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le Projet du Groupe a exprimé pour la première fois la Raison d'Être⁽¹⁾ du Crédit Agricole. Elle sert de fondement à son modèle relationnel unique et est au cœur de son modèle de Banque universelle de proximité. Tournée vers l'avenir tout en restant fidèle à la traduction quotidienne de l'utilité du Groupe, cette Raison d'Être guide la transformation et le développement du Groupe et porte les valeurs d'utilité et d'universalité. Elle se résume ainsi : "Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société". Par ailleurs, afin de renforcer son action et ses engagements en faveur de la transition énergétique, le Crédit Agricole a adopté une stratégie climat Groupe, alignée sur l'Accord de Paris. Cette stratégie climat a été publiée le 6 juin 2019 dernier et saluée par l'ensemble des parties prenantes, notamment des ONG telles que Oxfam France et Les Amis de la Terre, celle-ci a enfin été certifiée par un organisme indépendant. Par ailleurs, le Groupe a annoncé, le 1^{er} décembre 2021, dix engagements sociétaux ambitieux autour de trois thématiques : agir

(1) Se référer au glossaire pour la définition de Raison d'Être.

pour le climat et la transition vers une économie bas carbone, renforcer la cohésion et l'inclusion sociale, et réussir les transitions agricoles et alimentaires.

Le Plan stratégique 2022 est un projet de croissance rentable pour le Crédit Agricole qui s'inscrit dans la continuité du précédent Plan à moyen terme "Ambition Stratégique 2020" dont les résultats financiers avaient été atteints pour la majorité avec une année d'avance. Il vise à amplifier et accélérer la trajectoire du Groupe dans un environnement incertain et marqué par la montée des exigences sociétales.

Le Groupe a fondé son développement sur un modèle relationnel unique, qu'il entend renforcer via ce **Projet du Groupe** s'articulant autour de trois piliers :

- **L'excellence relationnelle au cœur du Projet Client.** Le Groupe a pour objectif de devenir la banque préférée des particuliers, des entrepreneurs et des entreprises, ainsi que d'augmenter de + 20 points le nombre de clients utilisant ses applicatifs digitaux en France et en Italie. Le Groupe investit dans une stratégie innovante de plateformes de services bancaires et extra-bancaires, opérées en direct ou avec des partenaires.
- **La responsabilité en proximité au cœur du Projet Humain.** Le Groupe se démarquera en offrant toujours à ses clients un accès direct à un responsable de la relation en proximité. Des transformations en termes d'organisation et de management sont prévues pour responsabiliser les collaborateurs au plus près du client. Le Groupe ambitionne d'être l'employeur préféré dans les services financiers en France et dans le top 5 en Europe.
- **Un engagement mutualiste fort vis-à-vis de la société au cœur du Projet Sociétal.** Le Groupe Crédit Agricole va poursuivre son engagement mutualiste en faveur du développement pour tous, et faire de la finance verte l'une des clés de croissance du Groupe. Le Groupe entend ainsi devenir le premier acteur européen de l'investissement responsable.

L'ambition stratégique du Plan moyen terme 2022

— Crédit Agricole S.A. – Principaux objectifs financiers 2022

Croissance du résultat net part du Groupe	> + 3 % par an (TCAM 2018-2022) pour atteindre 5 milliards d'euros
RoTE	11 %
Coefficient d'exploitation (hors FRU)	< 60 %
Hypothèse de coût du risque	~ 40 points de base
CET1	11 % > 16 % pour le Groupe Crédit Agricole
Taux de distribution	50 %
Débouclage du dispositif Switch	50 %

Les objectifs financiers annoncés pour Crédit Agricole S.A. dans le cadre du Plan moyen terme à horizon 2022 ont été atteints avec un an d'avance :

- le résultat net part du Groupe sous-jacent atteint 5,4 milliards d'euros en 2021 ;
- le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU atteint 57,8 % en 2021 ;
- le ROTE sous-jacent s'établit à 13,1 % en 2021 ;
- le CET1 non phasé atteint 11,9 % en 2021 ;
- l'engagement de distribution de 50 % du résultat tout au long du Plan moyen terme aura été tenu malgré l'interdiction réglementaire de distribuer des dividendes au titre de l'année 2019, grâce au rattrapage du paiement du dividende 2019, au moment du paiement des dividendes au titre des années 2020 et 2021 et 2022. Ainsi en 2021, le dividende

s'établit à 1,05 euro par action, incluant 20 centimes au titre du rattrapage sur le dividende 2019 non distribué (sur 40 centimes restant après le paiement du dividende au titre de l'année 2020).

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a su faire preuve d'agilité dans la gestion de son capital tout au long du Plan moyen terme :

- en débouclant 100 % de la garantie Switch ⁽¹⁾, ce qui marque la dernière étape dans la simplification de la structure capitalistique du Groupe, et qui lui permet de dépasser l'objectif de débouclage de 50 % dans le plan de moyen terme ;
- en consacrant 4,3 milliards d'euros au total en 2019, 2020 et 2021 à des acquisitions ⁽²⁾, et en recevant 2,3 milliards d'euros sur la même période au titre de cessions ⁽³⁾, et signant huit nouveaux partenariats stratégiques sur cette durée ⁽³⁾. L'impact en CET1 des acquisitions menées en 2019, 2020 et 2021, net de l'impact des cessions sur la même période, est environ de - 50 points de base.

Enfin, en 2021, le Groupe a poursuivi ses engagements au service de la rémunération des actionnaires dans la durée.

Comme annoncé au quatrième trimestre 2020 au moment de la mise en place du mécanisme pour le paiement exceptionnel du dividende 2020, Crédit Agricole S.A. a réalisé en 2021 deux programmes de rachat d'action pour un montant total de 1059 millions d'euros. La première tranche de rachat d'actions pour un montant total de 559 millions d'euros a été finalisée le 21 septembre 2021. La deuxième opération de rachat d'action pour un montant de 500 millions d'euros a été finalisée avec un mois d'avance le 14 décembre 2021. Ces deux opérations de rachat d'actions, couplées au débouclage des 65 % restant du Switch en 2021, permettent de neutraliser l'effet dilutif du dividende par action sur le bénéfice net par action.

Projet du Groupe

Projets Client et Humain – amplification du modèle de Banque universelle de proximité : digital et responsabilité humaine

Cette année, le Groupe a poursuivi l'amplification du modèle de Banque universelle de proximité, combinant digital et responsabilité humaine. D'une part, les offres du Groupe Crédit Agricole sont constamment adaptées aux besoins des clients. L'année 2021 a vu le lancement de plusieurs **formules inclusives et modulables**.

Ainsi, conformément à son modèle de Banque universelle, Le Groupe Crédit Agricole veut rendre accessible à tous les services essentiels de la banque au quotidien, en ligne ou en agence, notamment grâce aux offres EKO et LCL Essentiel. Pour les jeunes, les offres Globetrotter et LCL City Explorer proposent une carte de paiement internationale sans frais de paiement à l'étranger. L'activité d'assurance se dote également d'offres inclusives : les formules EKO Crédit Agricole Assurance et Primo LCL proposent un service d'assurance automobile accessible à tous sans limitation des garanties essentielles.

Par ailleurs, le Crédit Agricole permet à tous les clients d'accéder aux services premium de la banque avec son **offre modulable de Nouvelle Banque du Quotidien**, proposant des formules dites "essentielle", "premium" ou "prestige". Le taux de premiumisation du mois de décembre 2021 s'élevait à 23 %.

D'autre part, le Groupe Crédit Agricole améliore aussi constamment ses offres et services par **l'innovation et la digitalisation de l'expérience clients**. Ainsi, le taux d'utilisation des applications du Groupe (profil actif sur les applications au cours du dernier mois) a fortement augmenté cette année, enregistrant une hausse dans les Caisses régionales et chez LCL (respectivement + 18 points de pourcentage par rapport à janvier 2019 à 45,5 % et + 20,5 points de pourcentage par rapport à fin 2018 à 57,4 %). De même, le Groupe continue

(1) Impact résultat en année pleine de 104 millions d'euros du débouclage des derniers 50 % au T4 2021 (- 60 pb sur le CET1 CASA).

(2) IWM Miami, CA Bank Romania, Banque Saudi Fransi notamment. Le chiffre intègre l'impact de la cession d'une part minoritaire du capital de CACEIS auprès de Santander lié à l'acquisition de Santander Securities Services.

(3) Dont Europ Assistance, Abanca, Santander, Sabadell AM, Bank of China, Société Générale (avec Azqore), BNY Mellon (avec Amundi Technology).

de déployer des outils digitaux innovants à destination de ses clients et notamment en faveur des jeunes, afin de faciliter leurs activités, comme la “tirelire” digitale de l’application CA Italia (permettant d’épargner des petits montants – à partir de 5 euros – et de les investir dans un fonds commun de placement, à tout moment et par un simple clic sur son mobile), ainsi que Plick, nouveau service de paiement de particulier à particulier, également développé par CA Italia (permet d’effectuer des paiements dans toute l’Europe sans IBAN, en utilisant uniquement le numéro de téléphone portable ou l’e-mail du bénéficiaire). Des plateformes et services extra-bancaires innovants ont par ailleurs été mis en place tel que Vizio Client (permettant d’échanger en face-à-face avec son conseiller, de partager des documents et de les diffuser durant un appel en visioconférence) et des plateformes à destination des jeunes et des professionnels (Youzful, Blank, Yapla).

Le Groupe Crédit Agricole va cependant au-delà, et amplifie, pour ses clients, l’expérience digitale et la force de ses offres et services, par **la responsabilité humaine en proximité**. L’intégration dans l’enquête IER (Indice d’Engagement et de Recommandation) cette année d’un “indice de mise en responsabilité” en est une bonne illustration, tout comme la forte progression du taux de participation des collaborateurs à l’enquête IER (75 %, + 13 points par rapport à 2016). Le Groupe lance par ailleurs des démarches innovantes en matière de transformation managériale, adossées à une transformation organisationnelle, pour accélérer la mise en responsabilité des collaborateurs, pour plus de valeur ajoutée pour les clients. Enfin, le Groupe Crédit Agricole continue de renforcer son action en matière de parité. Fin 2021, le Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. comporte 31 % de femmes.

Enfin, les succès de cette année ont été rendus possibles par une pleine **mobilisation des collaborateurs du Groupe**.

Il résulte de toutes ces actions une poursuite de l’amélioration du positionnement du Groupe en matière de satisfaction des clients : le Crédit Agricole se hisse en tête du classement de “Marque préférée des Français” dans la catégorie des banques. L’indice de Recommandation Clients (IRC) du Crédit Agricole est en hausse en 2021 par rapport à 2020 (+ 2 points, à + 10), se positionnant ainsi dans le **top 3 des banques françaises en termes de satisfaction client**. LCL, après avoir été distingué pendant le confinement comme banque n° 1 de la joignabilité, se voit maintenant décerner le trophée de “Service Client de l’Année 2022” et est récompensé par le prix de meilleur service client à distance et agence bancaire de l’année (Trophée 2022 Moneyvox). Enfin, le site Internet Sofinco est élu en 2021 “Meilleure Expérience Utilisateur”.

Projet Sociétal du Groupe – affirmation de l’engagement sociétal du Groupe pour la transition énergétique et la cohésion sociale

L’engagement pour la transition énergétique du Groupe comporte deux principaux volets : l’accompagnement par le Groupe des clients entreprises et particuliers dans leur trajectoire de transition d’une part, et la réallocation progressive des portefeuilles de financements et d’investissements vers des actifs verts d’autre part.

Plusieurs éléments concrets témoignent de l’engagement du Groupe à accompagner ses clients dans leur stratégie de transition en 2021. Ainsi, ont été attribuées à 8 000 entreprises cotées des notes de transition, à savoir une note unique utilisée par Crédit Agricole CIB et Amundi, pour mieux accompagner et répondre aux besoins de leurs clients en matière de transition énergétique. Crédit Agricole CIB a confirmé son positionnement au sein des cinq plus grands acteurs mondiaux en matière d’arrangement d’obligations vertes, sociales et durables (avec 46 milliards de dollars d’obligations arrangées en 2021). Chez Amundi, les encours dédiés aux solutions thématiques “environnement” ont représenté 35 milliards d’euros en 2021. Par ailleurs, CACF a accordé des financements pour un montant

de 2 milliards d’euros pour des véhicules émettant moins de 95 grammes de dioxyde de carbone par kilomètre. À noter enfin que, d’après une étude Bloomberg de mai 2021, Crédit Agricole CIB est la première banque parmi les 30 plus grandes banques mondiales dont la somme des financements arrangés verts depuis début 2016 est supérieure à celle de ses financements arrangés dans les hydrocarbures.

Plusieurs éléments concrets témoignent aussi de la réallocation des portefeuilles de financement et d’investissement vers les actifs verts en 2021. Ainsi, le portefeuille de *green loans* de Crédit Agricole CIB atteint 13,2 milliards d’euros. CAA a investi 2,5 milliards d’euros dans les énergies renouvelables (soit une capacité installée de près de 8,5 GW), chez Amundi, 100 % des fonds ouverts en gestion active ont un objectif de score ESG ⁽¹⁾ supérieur au score de l’univers de placement. Enfin, CALEF est, de nouveau cette année, le premier ⁽²⁾ financeur privé en France d’énergies renouvelables avec 2,6 milliards d’encours en 2021.

Le Projet Sociétal du Groupe ne couvre pas seulement l’engagement sociétal du Groupe pour la transition énergétique, mais aussi celui pour la cohésion sociale. Le Groupe s’engage notamment en la matière en accordant son soutien aux jeunes et aux territoires. Ainsi le Groupe Crédit Agricole est le deuxième recruteur privé ⁽³⁾ d’alternants en France en 2021. Par ailleurs, CACF et les Caisses régionales ont développé des dispositifs d’accompagnement notamment pour lutter contre le désendettement ou la fragilité : 4 200 clients en surendettement ont ainsi été accompagnés par CACF cette année, et 10 000 familles ont été accompagnées dans le cadre des Points Passerelle des Caisses régionales. Enfin, dans un autre registre, des supports d’investissements solidaires tels que Amundi Finance et solidarité, ou encore le Contrat solidaire CAA, sont proposés au sein des gammes d’Amundi et CAA.

Par ailleurs en 2021, le Groupe Crédit Agricole a présenté un plan programme, dans le cadre de son Projet Sociétal, décliné en 10 engagements ambitieux pour le climat, la cohésion et l’inclusion sociale, et l’agriculture, au cœur de ses activités (détaillé dans le chapitre 2 “Performance extra-financière”).

Affirmation de nos ambitions européennes sur la mobilité

Dans le cadre du développement à moyen terme des métiers, Crédit Agricole S.A. a affirmé ses ambitions européennes sur la mobilité, et ce plus particulièrement dans le métier Services Financiers Spécialisés.

Le Crédit Agricole et Stellantis ont en effet annoncé en décembre 2021 souhaiter s’allier en 2023 pour créer un leader européen de la location longue durée. CACF deviendrait le partenaire exclusif de Stellantis sur la location longue durée, et la co-entreprise aurait pour objectif de gérer une flotte de plus d’un million de véhicules en parc d’ici 2026. Ce projet de partenariat exclusif entre CACF et Stellantis permettrait d’intégrer immédiatement le top 5 des acteurs de la location longue durée en Europe et offre un potentiel de croissance supplémentaire des revenus, sur un segment rentable dont CACF était globalement absent jusqu’à présent.

Par ailleurs, en parallèle de ce partenariat, CACF a annoncé souhaiter développer en propre un acteur paneuropéen multimarque du financement automobile, de la location et de la mobilité, s’appuyant sur l’expertise de FCA Bank et de Leasys Rent, repris à 100 % en 2023, avec un objectif de 10 milliards d’euros d’encours en 2026. Cette nouvelle entité proposerait des offres en marques blanches et s’adresserait aux constructeurs, concessionnaires et acteurs de location courte durée et des plateformes indépendantes en distribution directe. À cet égard, CACF est entré au capital de Cosmobilis, premier distributeur automobile français en Europe, en investissant 100 millions d’euros. Enfin, l’offre de location longue durée de CACF et CAL&F à destination du réseau de distribution des banques de proximité du Groupe s’est structurée via la création de CA Mobility, une joint-venture entre CACF et CALF, avec un objectif de 100 000 véhicules d’ici 2026. L’ensemble de ces opérations conforte l’objectif de 15 % de RONE de CACF en 2023 ⁽⁴⁾ pour un impact CET1 globalement neutre au niveau de Crédit Agricole S.A.

(1) Quand une méthodologie ESG est applicable.

(2) Marché des sofergies de l’ASF ; source CALEF 2021.

(3) Classement *Le Figaro* 2020.

(4) Objectif annoncé dès l’*Investor Day Consumer Finance* en décembre 2020.

INFORMATION SUR LES COMPTES DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (SOCIÉTÉ MÈRE)

ANALYSE DES RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (SOCIÉTÉ MÈRE)

Au 31 décembre 2021, le produit net bancaire de Crédit Agricole S.A. s'établit à 3 796 millions d'euros, en hausse de **+ 2 300 millions d'euros** par rapport à l'exercice 2020.

Cette variation s'explique par :

- une hausse de la marge d'intérêt de **+ 111 millions d'euros**, principalement liée au démantèlement de 15 %, puis à la résiliation totale de la part résiduelle de 50 % du mécanisme de garantie Switch générant un impact positif de 72 millions d'euros. De plus, la diminution du stock de provision épargne logement entre les deux exercices a eu un effet positif de 86 millions d'euros dans le compte de résultat. Cette évolution de la provision est consécutive à la mise à jour des paramètres de calcul ;
- une augmentation de **+ 1 995 millions d'euros** des revenus des titres à revenu variable (dividendes des filiales et participations principalement) qui s'explique par le non-versement en 2020 de dividendes de certaines filiales du Groupe faisant appel public à l'épargne, conformément aux recommandations du gouvernement et de la BCE. Ainsi, Amundi, CA-CF, LCL, CACEIS et CA Italia notamment n'ont pas versé de dividendes en 2020 alors qu'en 2021 Crédit Agricole S.A. a perçu de ces filiales 1 533 millions d'euros. Parallèlement, les dividendes perçus de Crédit Agricole CIB et CA Assurances ont augmenté de 559 millions d'euros entre les deux exercices ;
- une hausse des produits nets des commissions de **+ 307 millions d'euros** imputable principalement à une hausse de + 276 millions d'euros des commissions reçues dans le cadre du mécanisme de remontée des ressources d'épargne à régime spécial collectées par les Caisses régionales (principalement sur les Comptes sur livrets, les plans d'épargne logement et les Livrets A/LDD) puis replacés par Crédit Agricole S.A. auprès de la CDC ;
- une diminution du résultat du portefeuille de négociation de **- 169 millions d'euros** liée à une variation du résultat de change de - 186 millions d'euros générée principalement par les positions de change des émissions *Additionnal Tier 1* en devises ;
- une variation sur les portefeuilles de placement et assimilés de **+ 60 millions d'euros** correspondant principalement à la plus-value de 78 millions d'euros générée en 2021 suite au remboursement anticipé par CA Assurances de titres super subordonnés *Tier 2* dans le cadre de la gestion de leur fonds propres contre 54 millions d'euros en 2020 ainsi qu'aux cessions des titres d'État belges pour 19 millions d'euros ;
- une baisse des autres produits nets d'exploitation bancaire de **- 4 millions d'euros**.

Au 31 décembre 2021, Crédit Agricole S.A. enregistre - 669 millions d'euros de charges générales d'exploitation, en baisse de **101 millions d'euros** par rapport à 2020 (- 770 millions d'euros). À noter que la restitution d'un trop-versé sur la contribution au fonds de résolution unique (FRU) sur les exercices 2016-2020 a généré une variation positive de 145 millions d'euros entre les deux exercices.

Compte tenu de ces évolutions, le résultat brut d'exploitation est un gain de 3 121 millions d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de **+ 2 402 millions d'euros** par rapport à l'exercice 2020.

Le coût du risque est nul pour l'année 2021, en baisse de **4 millions d'euros** par rapport à l'exercice 2020 (- 4 millions d'euros).

Le poste "résultat net sur actifs immobilisés" s'élève à + 1 118 millions d'euros en 2021 et présente une variation de **+ 1 833 millions d'euros** entre les deux exercices, consécutive à l'actualisation des dépréciations des titres de participation, principalement liée :

- à une reprise de 1 000 millions d'euros sur LCL suite à l'actualisation de la valeur de l'entité ;
- à un effet positif de + 635 millions d'euros suite à la dépréciation constatée en 2020 sur CA Italia ;
- à un effet positif de + 78 millions d'euros sur Crédit du Maroc (reprise de + 40 millions d'euros en 2021 contre une dotation de + 38 millions d'euros en 2020) ;
- à un effet positif de + 56 millions d'euros suite à la dépréciation constatée en 2020 sur CA Polska ;
- à un effet positif de + 52 millions d'euros sur CA Ukraine (reprise de + 62 millions d'euros en 2021 contre une reprise de + 10 millions d'euros en 2020).

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 275 millions d'euros, en diminution de **- 11 millions d'euros** par rapport à 2020. Cette variation s'explique par une baisse de - 65 millions d'euros au niveau des mécanismes de l'intégration fiscale en France dont Crédit Agricole S.A. est tête de Groupe. Celle-ci est compensée par le gain de 51 millions d'euros enregistré en 2021 suite à la clôture du litige qui opposait Crédit Agricole S.A. à l'administration fiscale sur les crédits d'impôts étrangers.

Au total, le résultat net de l'exercice de Crédit Agricole S.A. est un gain de **4 461 millions d'euros** au 31 décembre 2021.

RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2017	2018	2019	2020	2021
Capital en fin d'exercice (en euros)	8 538 313 578	8 599 311 468	8 654 066 136	8 750 065 920	9 340 726 773
Nombre d'actions émises	2 846 104 526	2 866 437 156	2 884 688 712	2 916 688 640	3 113 575 591
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires	14 296	15 138	13 410	12 976	15 465
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	815	2 172	963	780	2 816
Participation des salariés	2	1	2	1	2
Impôt sur les bénéfices	(255)	(638)	(1 644)	(286)	(275)
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 564	2 740	2 016	245	4 461
Bénéfice proposé à la distribution en date d'Assemblée générale	1 804	1 978	2 019	2 332	3 176
RÉSULTATS PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôts et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	0,375	0,980	0,903	0,365	0,992 ⁽¹⁾
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,550	0,956	0,822	0,084	1,433
Dividende ordinaire	0,63	0,69	0,70	0,80	1,05
Dividende majoré	0,693	-	-	-	-
PERSONNEL					
Effectif moyen du personnel ⁽²⁾	2 148	1 776	1 685	1 700	1 752
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	190	171	165	160	167
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) (en millions d'euros)	133	92	111	100	109

(1) Calcul tenant compte du nombre d'actions émises à la date de l'Assemblée générale du 24 mai 2022 soit 3 113 575 591 actions.

(2) Il s'agit de l'effectif du siège.

CREDIT AGRICOLE S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de €2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
CREDIT AGRICOLE S.A.
12, Place des Etats-Unis
92127 Montrouge cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CREDIT AGRICOLE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans la note 2.13 « Avantages au personnel postérieurs à l'emploi » de l'annexe aux comptes annuels concernant l'incidence de la modification par l'ANC de la recommandation 2013-02 sur l'évaluation et la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et de filiales dont l'estimation fait appel au jugement

Risque identifié	Notre réponse
Les titres de participation et de filiales sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.	Nous avons pris connaissance des processus mis en place pour déterminer la valeur d'utilité, et les dépréciations liées, des titres de participation et de filiales dont l'estimation fait appel au jugement.
L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments, notamment la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise	Nous avons impliqué, dans nos équipes d'audit, des spécialistes en évaluation pour examiner les hypothèses utilisées pour déterminer les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini retenus ainsi que les modèles de calculs des flux de

liée. Dans ce cas, la détermination de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation de l'estimation des flux de trésorerie futurs générés par pôle métiers, tels que définis dans les trajectoires financières à 4 ans retenues par la Direction de chaque entité concernée pour le pilotage de son activité et prolongées sur 1 an. Le taux d'allocation des fonds propres est déterminé en prenant en compte, lorsqu'elles existent, les exigences spécifiques fixées par le régulateur (Pilier 2 notamment).

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et de filiales dont l'estimation fait appel au jugement est un point clé de l'audit. En effet, de par sa nature même, la détermination des valeurs d'utilité requiert l'exercice de jugement en ce qui concerne les hypothèses structurantes retenues notamment pour la détermination des trajectoires financières ou des taux d'actualisation.

Au regard de la sensibilité aux hypothèses retenues par la Direction, nous avons porté une attention particulière aux tests réalisés sur les pôles métiers « Banque de proximité en France – LCL » et « Banque de proximité » à l'international pour l'Italie.



Les titres de participation et de filiales inscrits au bilan s'élèvent en valeur nette à 65,3 Mds €, dont 4,3 Mds € de dépréciations au 31 décembre 2021.

La valeur nette comptable de LCL s'élève à 10,5 Mds € et celle de CA Italia à 3,9 Mds €.

Se référer aux notes 2.2 et 6 de l'annexe aux comptes annuels.

trésorerie actualisés.

Les calculs ont été testés et les principales hypothèses (taux d'allocation des fonds propres, taux d'actualisation, taux de croissance, etc.) confrontées à des sources externes.

Les trajectoires financières préparées par la Direction de chaque entité concernée et utilisées dans le modèle ont été examinées pour :

- contrôler leur cohérence avec celles qui ont été présentées aux organes compétents (conseil d'administration ou conseil de surveillance) des entités ou sous-groupes, et la justification des éventuels retraitements opérés ;
- apprécier les principales hypothèses sous-jacentes, y compris pour la détermination de l'année terminale. Ces hypothèses ont été notamment appréciées au regard de l'environnement économique Covid-19, des trajectoires financières élaborées au cours des exercices passés et des performances effectivement réalisées ;
- effectuer des analyses de sensibilité des valeurs d'utilité à certaines hypothèses (niveau de fonds propres alloué, taux d'actualisation, coût du risque, coefficient d'exploitation).

Les informations figurant dans l'annexe aux comptes annuels sur la valeur d'utilité des titres de participation et de filiales, dont l'estimation fait appel au jugement, ont également été examinées par nos soins.

Risques juridiques, fiscaux et de conformité

Risque identifié	Notre réponse
Crédit Agricole S.A. fait l'objet de procédures judiciaires et de plusieurs enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire de la part de différents régulateurs. Ces dernières concernent notamment les dossiers Euribor/Libor avec les autorités américaines ainsi que de l'Union européenne. Différentes procédures en matière fiscale sont également en cours. La décision de comptabiliser une provision ou d'enregistrer une créance à recouvrer, ainsi que le montant de celles-ci, nécessitent par nature l'utilisation de jugement, en raison de la difficulté à apprécier le dénouement des litiges en cours ou les incertitudes relatives à certains traitements fiscaux. Compte tenu de l'importance du jugement, ces évaluations comportent un risque important d'anomalies significatives dans les comptes annuels et constituent de ce fait un point clé de l'audit.  Les différentes enquêtes, demandes d'informations ou actions de certaines autorités en cours au 31 décembre 2021, sont présentées dans la note 15 de l'annexe aux comptes annuels.	Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour l'évaluation des risques engendrés par ces litiges et des incertitudes fiscales, ainsi que des provisions ou créances qui leur sont, le cas échéant, associées, notamment en procédant à des échanges trimestriels avec la Direction et plus particulièrement les Directions juridiques et de la Conformité et la Direction Fiscale de la banque. Nos travaux ont consisté à : - examiner les hypothèses utilisées pour la détermination des provisions ou créances à recouvrer à partir des informations disponibles (dossiers constitués par les Directions juridique ou fiscale ou les conseils de Crédit Agricole S.A., courriers des régulateurs, procès-verbal du comité des risques juridiques) ; - prendre connaissance des analyses ou conclusions des conseils juridiques de la banque et des réponses obtenues à nos demandes de confirmation réalisées auprès de ces conseils ; - s'agissant plus spécifiquement des risques fiscaux, examiner, avec nos spécialistes en fiscalité, les réponses apportées par la banque aux administrations concernées ainsi que les estimations du risque réalisées par la banque ; - apprécier, en conséquence, le niveau des provisions ou créances à recouvrer comptabilisées au 31 décembre 2021. Enfin, nous avons examiné les informations données à ce titre dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CREDIT AGRICOLE S.A. par votre assemblée générale du 19 mai 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et de 1985 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la trente-septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 23 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Agnès Hussherr

Olivier Durand

COMPTES ANNUELS

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 9 février 2022
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 24 mai 2022

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		249 554	211 641
Caisse, Banques centrales		77 727	54 426
Effets publics et valeurs assimilées	5-28	15 503	15 567
Créances sur les établissements de crédit	3-28	156 324	141 648
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	3	403 616	372 327
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	4	5 256	4 473
OPÉRATIONS SUR TITRES		41 701	46 898
Obligations et autres titres à revenu fixe	5-28	41 658	46 859
Actions et autres titres à revenu variable	5	43	39
VALEURS IMMOBILISÉES		65 497	63 875
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 094	1 023
Parts dans les entreprises liées	6-7	64 256	62 721
Immobilisations incorporelles	7	35	19
Immobilisations corporelles	7	112	112
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ		-	-
ACTIONS PROPRES	8	1 068	11
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		16 295	17 464
Autres actifs	9	5 212	5 628
Comptes de régularisation	9	11 083	11 836
TOTAL ACTIF		782 987	716 689

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		245 761	218 200
Banques centrales		49	24
Dettes envers les établissements de crédit	11	245 712	218 176
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	11	92 992	64 624
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	12-28	234 976	225 851
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	13	105 023	103 865
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		20 393	25 917
Autres passifs	14-28	7 475	12 758
Comptes de régularisation	14	12 918	13 159
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNÉES		27 482	26 245
Provisions	15-16-17	1 236	1 242
Dettes subordonnées	19	26 246	25 003
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	18	1 287	1 239
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	20	55 073	50 748
Capital souscrit		9 341	8 750
Primes d'émission		14 127	12 536
Réserves		14 622	14 612
Écarts de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		13	8
Report à nouveau		12 509	14 597
Résultat de l'exercice		4 461	245
TOTAL PASSIF		782 987	716 689

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNÉS		24 172	26 357
Engagements de financement	27	7 512	8 267
Engagements de garantie	27	16 652	18 081
Engagements sur titres	27	8	9
ENGAGEMENTS REÇUS		124 335	137 758
Engagements de financement	27	122 437	129 170
Engagements de garantie	27	1 898	8 588
Engagements sur titres	27	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	29	9 874	9 620
Intérêts et charges assimilés	29	(10 999)	(10 856)
Revenus des titres à revenu variable	30	3 947	1 952
Commissions (produits)	31	1 486	1 177
Commissions (charges)	31	(565)	(563)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	(30)	139
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	33	121	61
Autres produits d'exploitation bancaire	34	67	27
Autres charges d'exploitation bancaire	34	(105)	(61)
PRODUIT NET BANCAIRE		3 796	1 496
Charges générales d'exploitation	35	(669)	(770)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(6)	(7)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		3 121	719
Coût du risque	36	-	(4)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 121	715
Résultat net sur actifs immobilisés	37	1 118	(715)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		4 239	-
Résultat exceptionnel		-	-
Impôts sur les bénéfices	38	275	286
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		(53)	(41)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		4 461	245

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Cadre juridique et financier

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme au capital de 9 340 727 milliers d'euros (soit 3 113 575 591 actions de 3 euros de valeur nominale).

Les actions représentatives du capital de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2021 se répartissent de la façon suivante :

- SAS Rue La Boétie à hauteur de 55,46 % ;
- le public (y compris les salariés) à hauteur de 41,70 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 88 423 241 actions propres au 31 décembre 2021, soit 2,84 % de son capital, contre 1 090 000 actions propres au 31 décembre 2020.

1.2 Relations internes au Crédit Agricole

Mécanismes financiers internes

L'appartenance au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole – Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne non réglementées (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la Loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole S.A.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Mécanisme TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la Covid-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de trois ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021 puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le traitement comptable retenu par le Groupe, sans changement par rapport à celui appliqué en 2020, consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, c'est-à-dire au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps *flooré* à - 100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1^{er} janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps *flooré* à - 100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle.

Ainsi, le groupe estime bénéficier de l'obtention de l'ensemble des bonifications à l'échéance de ce financement du fait de la réalisation des conditions pour en bénéficier au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, le Groupe a souscrit pour 162 milliards d'euros d'emprunts TLTRO III auprès de la BCE.

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD 2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué

simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2⁽¹⁾. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette⁽²⁾, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

(1) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

(2) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2021

Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1^{er} mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15 % complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50 % du mécanisme de garantie Switch mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie Switch correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Paiement du dividende au titre de l'exercice 2020

L'Assemblée générale ordinaire du mercredi 12 mai 2021 de Crédit Agricole S.A. a décidé d'un mécanisme exceptionnel pour le versement du dividende au titre de l'exercice 2020, de 0,80 euro par action, assorti d'une option de paiement en actions nouvelles. Cette option, ouverte entre le jeudi 20 mai et le jeudi 3 juin 2021, a été retenue à 84,8 % par les actionnaires de Crédit Agricole S.A. dont l'actionnaire majoritaire, la SAS Rue La Boétie.

Cette opération s'est traduite par la création de 175 330 851 actions ordinaires nouvelles dont la livraison et l'admission à Euronext Paris sont intervenues le 9 juin 2021. Ces actions nouvelles, qui portent jouissance au 1^{er} janvier 2021, sont immédiatement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social de Crédit Agricole S.A.

Le dividende en numéraire a été mis en paiement le mercredi 9 juin 2021.

Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant en 2013 et amendé par deux avenants en 2016, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35 % du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020, une deuxième correspondant à 15 % du dispositif a eu lieu le 1^{er} mars 2021 et une dernière correspondant à la partie résiduelle de 50 % du dispositif a eu lieu le 16 novembre 2021.

Programmes de rachat d'actions

Crédit Agricole S.A., après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires des autorités de supervision, a réalisé en 2021 deux programmes de rachat d'actions sur le marché pour un montant total de 1,05 milliard d'euros.

Le premier programme, initié le 10 juin et conclu le 21 septembre, a permis l'acquisition de 47 616 752 actions pour un montant de 558,6 millions d'euros.

Le second programme a débuté le 5 octobre et s'est achevé le 14 décembre. Il a porté sur l'acquisition de 40 056 489 actions pour un montant de 500 millions d'euros.

Les actions acquises dans le cadre de ces deux programmes de rachat, actuellement en auto-détention, seront annulées en 2022.

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. réservée aux salariés, dont la période de souscription s'est déroulée du 8 au 22 octobre 2021, a été définitivement réalisée le 2 décembre 2021. 26 484 collaborateurs du Groupe Crédit Agricole, en France et dans 17 pays, ont souscrit pour un montant total de près de 205,6 millions d'euros.

La formule d'investissement proposée était une offre classique avec un prix de souscription offrant une décote de 20 % sur le prix de l'action. L'émission et la livraison aux salariés des actions nouvelles ont eu lieu le 2 décembre 2021.

Le nombre d'actions nouvelles créées par cette augmentation de capital est de 21 556 100, portant à 3 113 575 591 le nombre total d'actions au capital de Crédit Agricole S.A.

NOTE 2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole S.A. sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole S.A. est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements/Recommandations	Date de 1 ^{re} application : opérations ou exercices ouverts à compter du
Mise à jour Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	Immédiate

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du Groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque de crédit conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

Crédit Agricole S.A. constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et/ou sur la

durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif bâlois. La Direction des risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* ou LGD).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les 12 mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. Crédit Agricole S.A. applique des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

Dégradation significative du risque de crédit

Crédit Agricole S.A. doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines/expositions qualifiées de dégradées/expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le Groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le Groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans

ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'encours ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle 2 pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises...).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;

- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse (appréciation par la Direction des risques).

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole S.A. distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

• Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

• Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole S.A. par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les prêts et avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les prêts et avances aux Caisses régionales.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole S.A. le détermine avec sa Direction des risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille titres

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ; et
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période d'observation a minima de deux ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de trois ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé ;
- les titres empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt, reclassés en "titres de transaction prêtés") dans le cadre des opérations de prêts/emprunts classés en titres de transaction et compensés avec les dettes représentatives de titres empruntés inscrites au passif du bilan.

Hormis dans les cas prévus par le règlement ANC 2014-07, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des Organismes de Placements Collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constituée une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole S.A. dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 "Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré").

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole S.A. dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque".

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement ANC 2014-07, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des "investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle".

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole S.A. satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêts comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés", de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole S.A. détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole S.A. utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Crédit Agricole S.A. enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré, en 2021, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par Crédit Agricole S.A., y compris les actions et options sur actions détenues en couverture des plans de stock-options, sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat, à l'exception des opérations relatives aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés selon le règlement ANC 2014-03 (Plan comptable général).

2.3 Immobilisations

Crédit Agricole S.A. applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Le mali technique de fusion est comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en "Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières...". Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole S.A., à la suite de l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole S.A. sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dette, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge

correspondante est inscrite dans la rubrique "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

Crédit Agricole S.A. applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers versées aux Caisses régionales sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Commissions (charges)".

2.6 Provisions

Crédit Agricole S.A. applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques-pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole S.A. a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes

d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole S.A. à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

2.8 Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie "b" article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. (catégorie "c" article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique "Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie "a" de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) ;
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie "d" de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

2.9 Opérations en devises

À chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les dotations aux succursales, les immobilisations, les titres d'investissement, les titres de filiale et de participation en devises financés en euros restent convertis au cours du jour d'acquisition (historique). Une provision peut être constituée

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 "Épargne réglementée" du Livre II "Opérations particulières" du règlement ANC 2014-07.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice. Au 31 décembre 2021, le fonds pour risques bancaires généraux correspond au fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, Crédit Agricole S.A. intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. À ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories "a" et "d" de l'article 2522-1 du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA – *Credit Valuation Adjustment*).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole S.A.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS *Single Name S/N*) ou les CDS indiciels ;
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS *S/N* de contreparties du même *rating*, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de Crédit Agricole S.A. à l'étranger.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, Crédit Agricole S.A. a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.10 Intégration des succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan sont convertis au cours de clôture ;
- les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction, alors que les charges et les produits courus sont convertis au cours de clôture.

Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan dans la rubrique "Comptes de régularisation".

2.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole S.A.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord 21 juin 2011.

La participation et l'intéressement figurent dans les "Frais de personnel".

2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Crédit Agricole S.A. a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel ;
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

En application de ce règlement, Crédit Agricole S.A. provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projétés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

À compter de l'exercice 2021, Crédit Agricole S.A. applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 9,083 millions d'euros (comme présenté en note 17 des états financiers).

L'impact de première application est comptabilisé en contrepartie du report à nouveau (cf. note 20 portant sur les capitaux propres) : il s'élève à

9,083 millions d'euros en contrepartie de 9,083 millions d'euros en termes de provisions pour engagements de retraite (cf. note 15 "Provisions").

Crédit Agricole S.A. a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Crédit Agricole S.A. a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "Frais de personnel".

							31/12/2021	31/12/2020
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et prêts :								
• à vue	2 506	-	-	-	2 506	1	2 507	2 018
• à terme	33 539	10 182	80 448	7 999	132 168	2 077	134 245	124 181
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	263	-	-	-	263	-	263	-
Prêts subordonnés	264	1 160	6 787	11 064	19 275	34	19 309	15 449
Total	36 572	11 342	87 235	19 063	154 212	2 112	156 324	141 648
Dépréciations							-	-
VALEUR NETTE AU BILAN							156 324	141 648
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	1 382	-	-	-	1 382	3	1 385	1 819
Comptes et avances à terme	45 370	87 053	185 843	82 859	401 125	141	401 266	364 976
Titres reçus en pension livrée	-	571	-	-	571	-	571	5 114
Prêts subordonnés	-	-	32	360	392	2	394	418
Total	46 752	87 624	185 875	83 219	403 470	146	403 616	372 327
Dépréciations							-	-
VALEUR NETTE AU BILAN							403 616	372 327
TOTAL							559 940	513 975

NOTE 4 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

4.1 Opérations avec la clientèle – Analyse par durée résiduelle

						31/12/2021	31/12/2020
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Créances commerciales	-	-	-	-	-	-	-
Autres concours à la clientèle	1 319	1 301	2 107	504	5 231	5	5 236
Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	20	-	-	-	20	-	20
Dépréciations							-
VALEUR NETTE AU BILAN							5 256
							4 473

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	3 367	3 203
Autres pays de l'U.E.	1 880	1 261
Autres pays d'Europe	4	6
Amérique du Nord	-	-
Amérique centrale et du Sud	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-
Japon	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-
TOTAL EN PRINCIPAL	5 251	4 470
Créances rattachées	5	4
Dépréciations	-	(1)
VALEUR NETTE AU BILAN	5 256	4 473

4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

	31/12/2021					31/12/2020				
(en millions d'euros)	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	3 372	1	1	-	-	3 207	1	1	(1)	(1)
Autres pays de l'U.E.	1 880	-	-	-	-	1 261	-	-	-	-
Autres pays d'Europe	4	-	-	-	-	6	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérique centrale et du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5 256	1	1	-	-	4 474	1	1	(1)	(1)

4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

(en millions d'euros)	31/12/2021					31/12/2020				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agriculteurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres professionnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle financière	3 407	-	-	-	-	2 657	-	-	-	-
Entreprises	1 849	1	1	-	-	1 815	1	1	(1)	(1)
Collectivités publiques	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-
Autres agents économiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5 256	1	1	-	-	4 474	1	1	(1)	(1)

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)	31/12/2021				31/12/2020	
	Titres de transaction ⁽¹⁾	Titres de placement	Titres de l'activité de portefeuille	Titres d'investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	-	4 589	-	10 802	15 391	15 450
• dont surcote restant à amortir	-	102	-	1 010	1 112	1 171
• dont décote restant à amortir	-	(2)	-	(45)	(47)	(42)
Créances rattachées	-	34	-	80	114	119
Dépréciations	-	-	-	(2)	(2)	(2)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	4 623	-	10 880	15 503	15 567
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾ :	-	-	-	-	-	-
Émis par organismes publics	-	4 632	-	5 208	9 840	8 247
Autres émetteurs	-	9 981	-	21 725	31 706	38 487
• dont surcote restant à amortir	-	160	-	163	323	395
• dont décote restant à amortir	-	(13)	-	(37)	(50)	(41)
Créances rattachées	-	51	-	61	112	125
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	14 664	-	26 994	41 658	46 859
Actions et autres titres à revenu variable	40	5	-	-	45	40
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(2)	-	-	(2)	(1)
VALEUR NETTE AU BILAN	40	3	-	-	43	39
TOTAL	40	19 290	-	37 874	57 204	62 465
Valeurs estimatives	40	19 603	-	37 873	57 516	63 075

(1) Dont 1 436 millions d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2021 et 3 209 millions d'euros au 31 décembre 2020.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – Ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Administration et Banques centrales (y compris États)	6 340	4 674
Établissements de crédit	22 989	26 037
Clientèle financière	1 936	4 774
Collectivités locales	3 500	3 574
Entreprises, assurances et autres clientèles	6 826	7 715
Divers et non ventilés	-	-
TOTAL EN PRINCIPAL	41 591	46 774
Créances rattachées	112	125
Dépréciations	(2)	(1)
VALEUR NETTE AU BILAN	41 701	46 898

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en millions d'euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	41 546	15 391	45	56 982	46 734	15 450	40	62 225
• dont titres cotés	30 954	15 391	-	46 345	35 645	15 450	-	48 096
• dont titres non cotés ⁽¹⁾	10 592	-	45	10 637	14 089	-	40	14 129
Créances rattachées	112	114	-	226	125	119	-	244
Dépréciations	-	(2)	(2)	(4)	-	(2)	(1)	(3)
VALEUR NETTE AU BILAN	41 658	15 503	43	57 204	46 859	15 567	39	62 466

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante : pas d'OPCVM étrangers constitués d'OPCVM de capitalisation.

— Répartition de l'ensemble des OPCVM par nature au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	40	-
OPCVM obligataires	-	-
OPCVM actions	3	4
OPCVM autres	-	-
TOTAL	43	4

5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle

	31/12/2021						31/12/2020	
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE								
Valeur brute	4 674	5 961	20 452	10 459	41 546	112	41 658	56 952
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	4 674	5 961	20 452	10 459	41 546	112	41 658	56 952
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES								
Valeur brute	2 989	719	5 250	6 433	15 391	114	15 505	15 873
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(2)	(2)
VALEUR NETTE AU BILAN	2 989	719	5 250	6 433	15 391	114	15 503	15 871

5.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique

	31/12/2021		31/12/2020	
(en millions d'euros)	Encours bruts	Dont encours douteux	Encours bruts	Dont encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	31 469	-	36 651	-
Autres pays de l'U.E.	18 569	-	20 493	-
Autres pays d'Europe	1 653	-	1 592	-
Amérique du Nord	3 818	-	2 628	-
Amérique centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	306	-	306	-
Asie et Océanie (hors Japon)	467	-	150	-
Japon	655	-	364	-
TOTAL EN PRINCIPAL	56 937	-	62 184	-
Créances rattachées	226	-	244	-
Dépréciations	(2)	-	(2)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	57 161	-	62 426	-

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

		(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeurs euros)		(en millions de contre-valeurs euros)						
Société	Adresse	Devise	Informations financières			Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé ⁽²⁾	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2021	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	
			Capital 31/12/2021	Capitaux propres autres que le capital 31/12/2021	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur brute	Valeur nette						
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.													
1) Parts dans les entreprises liées des établissements de crédit (plus de 50 % du capital)													
BFORBANK	Tour Europlaza, 20, avenue André-Prothin, 92927 Paris Cedex	EUR	184	(17) ⁽¹⁾	50	144	125	296	-	33	(23)	-	
Crédit Agricole Italia	Via Università n° 1 43121 Parma, Italie	EUR	979	5 367 ⁽¹⁾	76	5 469	3 884	1 835	-	1 561	168 ⁽¹⁾	68	
Crédit Agricole Serbia	Brace Ribnikara 4-6, 21000 Novi Sad, Republic of Serbia	RSD	10 661	2 189 ⁽¹⁾	100	268	112	215	206	42	7	-	
Crédit du Maroc	48-58, boulevard Mohamed V, Casablanca, Maroc	MAD	1 088	3 647 ⁽¹⁾	79	376	376	214	3	214	9 ⁽¹⁾	3	
EFL S.A.	Pl. Orlat Lwowskich 1, 53 605 Wroclaw, Pologne	PLN	674	287 ⁽¹⁾	100	341	247	1 110	577	98	14 ⁽¹⁾	12	
Crédit Agricole Ukraine	42/4 Pushkinska Street, Kiev 01004, Ukraine	UAH	1 222	3 950 ⁽¹⁾	100	360	232	26	3	113	30 ⁽¹⁾	29	
Crédit Agricole Polska S.A.	Pl. Orlat Lwowskich 1, 53 605 Wroclaw, Pologne	PLN	1	1 349 ⁽¹⁾	100	664	516	88	-	8	1 ⁽¹⁾	-	
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	12, place des États-Unis, CS 70052, 92547 Montrouge Cedex	EUR	7 852	6 409 ⁽¹⁾	97	19 052	19 052	67 037	16	4 815	1 155 ⁽¹⁾	996	
Amundi	91-93, boulevard Pasteur, Immeuble Cotentin, 75015 Paris	EUR	506	4 241 ⁽¹⁾	68	4 231	4 231	2 076	-	348	324 ⁽¹⁾	399	
Crédit Agricole Leasing & Factoring	12, place des États-Unis, CS 30002, 92548 Montrouge Cedex	EUR	195	214 ⁽¹⁾	100	839	839	21 300	5 678	245	155 ⁽¹⁾	68	
Crédit Agricole Consumer Finance	1, rue Victor-Basch CS 70001, 91068 Massy Cedex	EUR	554	3 924 ⁽¹⁾	100	7 607	7 607	21 370	8 538	921	58 ⁽¹⁾	373	
LCL	18, rue de la République, 69002 Lyon	EUR	2 038	3 551 ⁽¹⁾	95	11 847	10 507	34 705	131	3 215	311 ⁽¹⁾	364	
Crédit Agricole Home Loan SFH	12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex	EUR	550	3 ⁽¹⁾	100	550	550	-	-	4	-	-	

Société	Adresse	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeurs euros)		(en millions de contre-valeurs euros)				
			Informations financières			Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé ⁽²⁾	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2021	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
			Capital 31/12/2021	Capitaux propres autres que le capital 31/12/2021	Quote-part de capital détenue (en %) 31/12/2021	Valeur brute	Valeur nette					
Foncaris	12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex	EUR	225	107 ⁽¹⁾	100	320	320	-	224	31	7	9
Caisse régionale Corse	1, avenue Napoléon III, BP 308, 20193 Ajaccio	EUR	99	43	100	99	99	1 541	2	85	13	-
2) Participations dans les établissements de crédit (10 à 50 % du capital)												
Banco Espirito Santo	Avenida de Libertade 195, 1250 Lisbonne, Portugal	EUR	N/A	N/A	12	683	-	-	-	N/A	N/A	-
Crédit Agricole Egypt SAE	P/O Box 364, 11835 New Cairo, Égypte	EGP	1 243	4 648 ⁽¹⁾	47	258	258	27	-	204	76	-
Crédit Logement	50, boulevard Sébastopol, 75003 Paris	EUR	1 260	306 ⁽¹⁾	16	208	208	-	-	201	99	21
Caisse de Refinancement de l'Habitat	35, rue La Boétie, 75008 Paris	EUR	540	23 ⁽¹⁾	29	166	166	-	-	2	-	-
3) Autres parts dans les entreprises liées (plus de 50 % du capital)												
Crédit Agricole Assurances	50-56, rue de la Procession, 75015 Paris	EUR	1 490	7 531 ⁽¹⁾	100	10 515	10 515	1 389	-	1 189	1 127 ⁽¹⁾	1 246
Crédit Agricole Capital Investissement & Finance	100, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris	EUR	688	448 ⁽¹⁾	100	1 145	1 145	-	-	(15)	(17) ⁽¹⁾	-
Crédit Agricole Immobilier	12, place des États-Unis, 92545 Montrouge Cedex	EUR	157	131 ⁽¹⁾	50	133	133	160	-	105	1 ⁽¹⁾	1
Delfinances	12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex	EUR	151	38 ⁽¹⁾	100	171	171	-	-	2	2 ⁽¹⁾	1
Evergreen Montrouge	12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex	EUR	475	(212) ⁽¹⁾	100	475	475	1	-	73	(2) ⁽¹⁾	-
IUB HOLDING	12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex	EUR	37	(47)	100	112	2	-	-	-	(6)	-
GACEIS	1-3, place Valhubert, 75013 Paris	EUR	941	1 546 ⁽¹⁾	70	1 771	1 771	5 197	1 002	183	174 ⁽¹⁾	328

(1) Données de l'exercice 2020.

(2) Il s'agit du chiffre d'affaires pour les filiales autres que les Caisses régionales.

			(en millions de devises d'origine)		(en millions de contre-valeurs euros)		(en millions de contre-valeurs euros)					
			Informations financières			Valeurs comptables des titres détenus						
Société	Adresse	Devise	Capital 31/12/2021	Capitaux propres autres que le capital 31/12/2021	Quote-part de capital détenue (en %) 31/12/2021	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé ⁽²⁾	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2021	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
4) Autres participations (< 50 % du capital)												
Fonds de garantie de résolution des dépôts	65, rue de la Victoire, 75009 Paris	EUR	-	2	-	328	328			-	-	-
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1 % DU CAPITAL DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.												
						621	559					27
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS						68 753	64 428	158 587	16 380	-	-	3 945
Avances consolidables et créances rattachées						922	922	-	-	-	-	-
VALEURS AU BILAN						69 675	65 350	158 587	16 380	-	-	3 945

(1) Données de l'exercice 2020.

(2) Il s'agit du chiffre d'affaires pour les filiales autres que les Caisses régionales.

Détermination de la valeur d'utilité des filiales et participations

Les titres des filiales et participations ont fait l'objet de tests de dépréciation fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs des titres des filiales et participations tels qu'ils résultaient de trajectoires d'activité établies sur quatre ans (2022-2025) pour les besoins de son pilotage, extrapolés sur une cinquième année afin de converger vers une année terminale normalisée.

Le scénario économique sur lequel se fondent les trajectoires financières projetées est celui d'une maîtrise progressive de l'épidémie et d'un impact des vagues successives sur l'activité qui s'atténue graduellement. Les degrés de récupération des économies sont cependant très hétérogènes d'un pays à l'autre dans le monde, selon les marges de manœuvre budgétaires et monétaires disponibles pour soutenir l'économie. La croissance aura été très vigoureuse en 2021, après la chute de 2020, et les perspectives sont encore solides pour 2022. La croissance américaine résiste bien malgré les à-coups provoqués par la situation sanitaire ; elle

reste supérieure à son potentiel en 2022 et y revient ensuite graduellement. En zone euro, alors que l'activité ne devrait retrouver son niveau tendanciel que mi-2022, le choc inflationniste ne devrait pas altérer le scénario d'une croissance décélérant progressivement tout en restant robuste.

Ces prévisions se fondent sur (i) des tensions inflationnistes qui devraient rester limitées dans le temps, s'atténuant progressivement sur l'année 2022 grâce à un rééquilibrage progressif de l'offre et de la demande, (ii) une baisse du taux d'épargne qui accompagne la croissance soutenue de la consommation et compense l'affaiblissement de la progression du revenu disponible, (iii) un investissement qui s'appuie sur la bonne santé des entreprises et sur une demande soutenue par les plans de relance.

Les politiques monétaires devraient progressivement se normaliser. La BCE devrait rester accommodante, maintenant des achats d'actifs au moins jusqu'à fin 2022, avant leur retrait graduel, avec pour conséquence une remontée limitée des taux longs. La Fed, qui abandonne progressivement son assouplissement monétaire en arrêtant ses achats d'actifs courant 2022 avant de remonter ses taux d'intérêt, devrait néanmoins maintenir la taille de son bilan.

Au 31 décembre 2021, les taux de croissance à l'infini, les taux d'actualisation et les taux d'allocation de fonds propres CET1 en proportion des emplois pondérés se répartissent par pôle métier selon le tableau ci-après :

En 2021 (Pôle métiers Crédit Agricole S.A.)	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Fonds propres alloués
Banque de Proximité en France – LCL	2,0 %	7,6 %	9,35 %
Banque de Proximité à l'International – Italie	2,0 %	8,8 %	9,48 %
Banque de Proximité à l'International – autres	5,0 %	16,0 %	9,63 %
Services Financiers Spécialisés ⁽¹⁾	2,0 %	7,6 % à 9,3 %	9,34 % à 9,63 %
			9,39 % à 9,67 % 80 % de la marge de solvabilité (Assurances)
Gestion de l'Épargne et Assurances	2,0 %	7,6 % à 8,5 %	
Grandes clientèles	2,0 %	8,1 % à 9,5 %	9,39 % à 9,53 %

(1) La valeur d'utilité Crédit à la consommation (hors Agos) inclut désormais CACF Spain suite à l'acquisition par CACF de la totalité des titres détenus par Bankia.

Les paramètres de valorisation, notamment les taux d'actualisation ont été mis à jour au 31 décembre 2021. La détermination des taux d'actualisation se base sur une moyenne mensuelle glissante sur 12 ans. Le niveau des taux d'actualisation est globalement stable par rapport à l'exercice de l'année dernière.

Les taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2021 restent inchangés par rapport à ceux utilisés au 31 décembre 2020.

Comme l'an passé, les exigences prudentielles intègrent l'application de l'article 104a de CRD 5 qui autorise la couverture des exigences de Pilier 2 (P2R) avec 56,25 % de fonds propres CET1.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en millions d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES				
Titres non cotés	62 111	89 457	62 313	80 957
Titres cotés	4 867	15 565	4 867	13 178
Avances consolidables	913	913	515	515
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	(3 635)	-	(4 974)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	64 256	105 935	62 721	94 650
TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME				
Titres de participation				
Titres non cotés	1 446	1 122	1 390	1 076
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	9	9	9	9
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	(690)	-	(690)	-
Sous-total titres de participation	765	1 131	709	1 085
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	329	331	314	316
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Sous-total autres titres détenus à long terme	329	331	314	316
VALEUR NETTE AU BILAN	1 094	1 462	1 023	1 401
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	65 350	107 397	63 744	96 051

(en millions d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
TOTAL VALEURS BRUTES				
Titres non cotés	63 886		64 017	
Titres cotés	4 867		4 867	
TOTAL	68 753		68 884	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

7.1 Immobilisations financières

(en millions d'euros)	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2021
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES					
Valeurs brutes	67 180	42	(244)	-	66 978
Avances consolidables	515	430	(32)	-	913
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	(4 974)	(5)	1 344	-	(3 635)
VALEUR NETTE AU BILAN	62 721	467	1 068	-	64 256
TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME					
Titres de participation					
Valeurs brutes	1 390	66	(10)	-	1 446
Avances consolidables	9	-	-	-	9
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	(690)	-	-	-	(690)
Sous-total titres de participation	709	66	(10)	-	765
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	314	15	-	-	329
Avances consolidables	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-
Sous-total autres titres détenus à long terme	314	15	-	-	329
VALEUR NETTE AU BILAN	1 023	81	(10)	-	1 094
TOTAL	63 744	548	1 058	-	65 350

(1) La rubrique "Autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2021
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Valeurs brutes	136	-	-	-	136
Amortissements et dépréciations	(24)	-	-	-	(24)
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	112	-	-	-	112
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Valeurs brutes	104	22	-	-	126
Amortissements et dépréciations	(85)	(6)	-	-	(91)
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	19	16	-	-	35
TOTAL	131	16	-	-	147

(1) La rubrique "Autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

NOTE 8 ACTIONS PROPRES

	31/12/2021			31/12/2020	
(en millions d'euros)	Titres de Transaction	Titres de Placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
Nombre	750 000	-	87 673 241	88 423 241	1 090 000
Valeurs comptables	9	-	1 059	1 068	11
Valeurs de marché	9	-	1 100	1 109	11

Valeur nominale de l'action : 3,00 euros.

NOTE 9 COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
AUTRES ACTIFS ⁽¹⁾		
Instruments conditionnels achetés	7	12
Comptes de stock et emplois divers	-	-
Débiteurs divers ⁽²⁾	5 204	5 613
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de règlement	1	3
VALEUR NETTE AU BILAN	5 212	5 628
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Comptes d'encaissement et de transfert	5 551	5 296
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1 723	2 204
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	-	-
Charges constatées d'avance	1 427	1 834
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 953	2 047
Autres produits à recevoir	96	92
Charges à répartir	322	360
Autres comptes de régularisation	11	3
VALEUR NETTE AU BILAN	11 083	11 836
TOTAL	16 295	17 464

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont 64,23 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de résolution unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

NOTE 10 DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

(en millions d'euros)	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2021
Sur opérations interbancaires et assimilées	2	-	-	-	-	2
Sur créances clientèle	1	-	-	-	(1)	-
Sur opérations sur titres	1	8	(7)	-	-	2
Sur valeurs immobilisées	5 664	6	-	-	-	5 670
Sur autres actifs	163	-	-	-	-	163
TOTAL	5 831	14	(7)	-	(1)	5 837

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2021						31/12/2020
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT							
Comptes et emprunts :							
• à vue	8 813	-	-	-	8 813	2	8 815
• à terme	30 278	19 289	157 290	28 878	235 735	879	236 614
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	283	-	-	-	283	-	283
VALEUR AU BILAN	39 374	19 289	157 290	28 878	244 831	881	245 712
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE							
Comptes ordinaires	71 957	-	-	-	71 957	-	71 957
Comptes et avances à terme	1 807	2 680	11 324	4 064	19 875	968	20 843
Titres donnés en pension livrée	-	192	-	-	192	-	192
VALEUR AU BILAN	73 764	2 872	11 324	4 064	92 024	968	92 992
TOTAL	113 138	22 161	168 614	32 942	336 855	1 849	338 704

NOTE 12 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle

	31/12/2021						31/12/2020
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Comptes ordinaires créditeurs	191	-	-	-	191	-	191
Comptes d'épargne à régime spécial	201 567	22 122	6 334	1 329	231 352	(16)	231 336
• à vue	124 333	-	-	-	124 333	(16)	124 317
• à terme	77 234	22 122	6 334	1 329	107 019	-	107 019
Autres dettes envers la clientèle :	434	353	1 688	622	3 097	232	3 329
• à vue	180	-	-	-	180	-	180
• à terme	254	353	1 688	622	2 917	232	3 149
Valeurs données en pension livrée	120	-	-	-	120	-	120
VALEUR AU BILAN	202 312	22 475	8 022	1 951	234 760	216	234 976

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	231 858	222 846
Autres pays de l'U.E.	1 238	2 763
Autres pays d'Europe	1 664	-
Amérique du Nord	-	-
Amérique centrale et du Sud	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-
Japon	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-
TOTAL EN PRINCIPAL	234 760	225 609
Dettes rattachées	216	242
VALEUR AU BILAN	234 976	225 851

Note : Au 31/12/2021, suite à l'impact du Brexit, les opérations effectuées avec la Grande-Bretagne sont intégrées dans les autres pays d'Europe ou dans les autres devises.

12.3 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agents économiques

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Particuliers	190 292	181 376
Agriculteurs	15 136	15 007
Autres professionnels	18 547	16 770
Clientèle financière	1 153	3 013
Entreprises	2 860	3 076
Collectivités publiques	785	801
Autres agents économiques	5 987	5 566
TOTAL EN PRINCIPAL	234 760	225 609
Dettes rattachées	216	242
VALEUR AU BILAN	234 976	225 851

NOTE 13 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

13.1 Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle

					31/12/2021	31/12/2020		
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	580	1 351	3 918	1 180	7 029	137	7 166	8 120
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	2 095	392	-	30	2 517	-	2 517	3 144
Emprunts obligataires	5 074	8 061	37 106	15 498	65 739	631	66 370	68 398
Autres dettes représentées par un titre	1 319	1 487	16 360	9 661	28 827	143	28 970	24 203
VALEUR NETTE AU BILAN	9 068	11 291	57 384	26 369	104 112	911	105 023	103 865

(1) Dont 828 millions d'euros émis à l'étranger.

13.2 Emprunts obligataires (par monnaie d'émission)

	31/12/2021			31/12/2020
	Durées résiduelles			
(en milliers d'euros)	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Encours
EURO	12 668	32 615	14 637	59 920
Taux fixe	10 624	31 559	12 511	54 694
Taux variable	2 044	1 056	2 126	5 226
AUTRES DEISES DE L'U.E.	-	-	-	-
Taux fixe	-	-	-	-
Taux variable	-	-	-	-
DOLLAR	-	1 252	88	1 340
Taux fixe	-	1 252	88	1 340
Taux variable	-	-	-	-
YEN	183	1 037	88	1 308
Taux fixe	183	1 037	88	1 308
Taux variable	-	-	-	-
AUTRES DEISES	284	2 202	685	3 171
Taux fixe	284	1 961	685	2 930
Taux variable	-	241	-	241
TOTAL PRINCIPAL	13 135	37 106	15 498	65 739
Taux fixe	11 091	35 809	13 372	60 272
Taux variable	2 044	1 297	2 126	5 467
Dettes rattachées	-	-	-	631
VALEUR AU BILAN	13 135	37 106	15 498	66 370

Note : Au 31/12/2021, suite à l'impact du Brexit, les opérations effectuées avec la Grande-Bretagne sont intégrées dans les autres pays d'Europe ou dans les autres devises.

NOTE 14 COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
AUTRES PASSIFS ⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Instruments conditionnels vendus	-	-
Comptes de règlement et de négociation	-	-
Créditeurs divers	7 421	12 711
Versements restant à effectuer sur titres	54	47
VALEUR AU BILAN	7 475	12 758
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Comptes d'encaissement et de transfert	6 921	5 975
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2 183	3 001
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	-	-
Produits constatés d'avance	1 920	2 335
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	1 385	1 318
Autres charges à payer	492	514
Autres comptes de régularisation	17	16
VALEUR AU BILAN	12 918	13 159
TOTAL	20 393	25 917

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 15 PROVISIONS

(en millions d'euros)	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2021
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	319	4	-	-	(42)	281
Provisions pour autres engagements sociaux	4	-	-	-	-	4
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	22	1	-	-	-	23
Provisions pour litiges fiscaux ⁽¹⁾	44	15	-	(23)	-	36
Provisions pour autres litiges	32	4	-	-	-	36
Provisions pour risques pays	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de crédit ⁽²⁾	18	2	-	-	-	20
Provisions pour restructurations	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts ⁽³⁾	408	21	-	(14)	-	415
Provisions sur participations ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques opérationnels	-	42	-	-	-	42
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement	330	4	-	(26)	-	308
Autres provisions ⁽⁵⁾	65	52	(7)	(39)	-	71
VALEUR AU BILAN	1 242	145	(7)	(102)	(42)	1 236

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles bâlois.

(3) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.

(4) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations.

(5) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

Affaire EIC (échange image chèque)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur était reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées À Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros.

LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT.

L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012.

La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC-Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi.

La Cour d'appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros.

Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation.

Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Par un arrêt du 2 décembre 2021, la Cour d'appel de Paris a réformé la décision de l'Autorité de la concurrence et a jugé qu'il n'est pas établi que l'instauration de la CEIC et de l'AOCT constituait des pratiques anticoncurrentielles par objet ou par effets.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre cet arrêt le 31 décembre 2021. Une provision de 41,6 millions d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2021.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (*London Interbank Offered Rates*) sur plusieurs devises, du taux Euribor (*Euro Interbank Offered Rate*) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (*Department of Justice*) et la CFTC (*Commodity Future Trading Commission*) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

S'agissant des deux actions de groupe (*class actions*) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une ("Sullivan" pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre ("Lieberman" pour le Libor), l'action de groupe "Lieberman" est au stade préliminaire de l'examen de sa recevabilité ; la procédure est toujours suspendue devant la Cour fédérale de l'État de New York. Quant à l'action de groupe "Sullivan", Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une motion to dismiss visant à rejeter la demande des plaignants. La Cour fédérale de New York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande à l'égard de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB. Le 14 juin 2019, les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (*class action*) aux États-Unis ("Frontpoint") relative aux indices Sibor (*Singapore Interbank Offered Rate*) et SOR (*Singapore Swap Offer Rate*). Après avoir accepté une première motion to dismiss présentée par Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, la Cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole S.A. de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés.

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, Sibor et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (*Supranational, Sub-Sovereign and Agencies*) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération

avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019.

Par une décision en date du 28 avril 2021, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 3 993 000 euros pour leur participation à une entente sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Le 7 juillet 2021, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont interjeté appel de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020.

Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE")

Le 15 janvier 2019, une action de groupe ("Putnam Bank") a été introduite devant un tribunal fédéral de New York (*US District Court Southern District of New York*) contre l'Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") et de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Cette action a été introduite par des plaignants qui prétendent avoir investi dans des produits financiers indexés sur l'USD ICE Libor. Ils accusent les banques de s'être entendues, depuis février 2014, pour fixer de manière artificiellement basse cet indice et d'avoir réalisé ainsi des profits illicites.

Le 31 janvier 2019 une action similaire ("Livonia") a été introduite auprès de l'*US District Court Southern District of New York* contre de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Le 1^{er} février 2019 ces deux actions ont été jointes.

Le 4 mars 2019 une troisième action de groupe (*Hawaii Sheet Metal Workers Retirement Funds*) a été introduite contre les mêmes banques devant le même tribunal et consolidée avec les deux actions précédentes le 26 avril 2019. Le 1^{er} juillet 2019, les demandeurs ont déposé une "*consolidated class action complaint*".

Les défendeurs ont déposé le 30 août 2019 une motion to dismiss visant à rejeter cette plainte consolidée.

Le 26 mars 2020, le juge a fait droit à la motion to dismiss des défendeurs. Le 24 avril 2020, les plaignants ont fait appel de cette décision.

Le 30 novembre 2020, les avocats des plaignants, durant la phase de dépôt des mémoires, ont informé les défendeurs du souhait des plaignants nommés de se désister et le 1^{er} décembre 2020 ont déposé une demande de sursis à statuer auquel les défendeurs se sont opposés. Le 7 décembre 2020, le tribunal a rejeté cette demande et les plaignants ont répondu le 15 décembre 2020.

Le 28 décembre 2020, DYJ Holdings Inc. a fait une demande d'intervention en vue de se substituer aux plaignants nommés. Le 7 janvier 2021, les défendeurs s'y sont opposés et ont également déposé une requête pour le rejet de l'appel.

Le 6 avril 2021, le tribunal a accepté la demande d'intervention de DYJ Holdings Inc. et rejeté la requête des défendeurs.

Le 10 juin 2021, les défendeurs ont déposé un mémoire supplémentaire traitant des questions de fond relatives aux placements de DYJ Holdings Inc. Les plaidoiries ont eu lieu le 29 novembre 2021.

NOTE 16 ÉPARGNE-LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT		
Ancienneté de moins de 4 ans	7 536	5 725
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	50 280	48 700
Ancienneté de plus de 10 ans	42 848	44 322
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	100 665	98 747
Total comptes épargne-logement	11 611	11 293
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	112 276	110 041

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	-
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	-	-
Ancienneté de plus de 10 ans	308	331
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	308	331
Total comptes épargne-logement	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	308	331

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Dotations	Reprises	31/12/2021
Plans d'épargne-logement	331		23	308
Comptes épargne-logement	-		-	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	331	0	23	308

NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX – AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

— Variation de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
DETTE ACTUARIELLE À L'OUVERTURE	318	328
Coût des services rendus sur l'exercice	11	11
Coût financier	-	2
Cotisations employés	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	2
Variation de périmètre	(7)	6
Indemnités de cessation d'activité	-	-
Prestations versées (obligatoire)	(51)	(36)
(Gains)/Pertes actuariels	9	5
Autres mouvements ⁽¹⁾	-	-
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	280	318

(1) La dette actuarielle exclut les engagements relatifs à la gratification "médaille du travail".

— Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Coût des services rendus	11	11
Coût financier	-	2
Rendement attendu des actifs	-	-
Coût des services passés	-	-
(Gains)/Pertes actuariels net	4	5
(Gains)/Pertes sur réductions et liquidations de régimes	-	-
(Gains)/Pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	-	-
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	15	18

— Variation de la juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Juste valeur des actifs/droits à remboursement à l'ouverture	282	303
Rendement attendu des actifs	-	-
Gains/(Pertes) actuariels ⁽¹⁾	6	2
Cotisations payées par l'employeur	14	7
Cotisations payées par les employés	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-
Variation de périmètre	2	6
Indemnités de cessation d'activité	-	-
Prestations payées par le fonds	(51)	(36)
Autres mouvements	-	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROITS À REMBOURSEMENT À LA CLÔTURE	253	282

(1) Il s'agit d'intérêts sur les droits à remboursements.

— Variation de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	(280)	(318)
Impact de la limitation d'actifs	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	253	283
POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIFS À LA CLÔTURE	(27)	(35)

NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Fonds pour risques bancaires généraux	1 287	1 239
VALEUR AU BILAN	1 287	1 239

NOTE 19 DETTES SUBORDONNÉES – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2021							31/12/2020
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
DETTES SUBORDONNÉES À TERME	-	1	11 706	8 947	20 654	205	20 859	18 968
Euro	-	1	8 476	4 023	12 500	103	12 603	13 146
Autres devises de l'U.E.	-	-	-	-	-	-	-	418
Franc suisse	-	-	116	-	116	1	117	111
Dollar	-	-	1 327	3 539	4 866	72	4 938	3 303
Yen	-	-	529	482	1 011	4	1 015	1 222
Autres devises	-	-	1 258	903	2 161	25	2 186	768
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts subordonnés à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE INDÉTERMINÉE ⁽¹⁾	-	-	-	5 360	5 360	27	5 387	6 035
Euro	-	-	-	933	933	1	934	1 937
Autres devises de l'U.E.	-	-	-	-	-	-	-	554
Franc suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	3 830	3 830	25	3 855	3 544
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	597	597	1	598	-
Placement des fonds propres des Caisses locales	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	-	1	11 706	14 307	26 014	232	26 246	25 003

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

Note : Au 31/12/2021, suite à l'impact du Brexit, les opérations effectuées avec la Grande-Bretagne sont intégrées dans les autres pays d'Europe ou dans les autres devises.

NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉPARTITION)

— Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
(en millions d'euros)	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Écarts conversion/ réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
SOLDE AU 31/12/2019	8 654	860	341	38 463		12	2 016	50 346
Dividendes versés au titre de 2019	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital	96	-	-	-	-	-	-	96
Variation des primes et réserves	-	5	-	60	-	-	-	65
Affectation du résultat social 2019	-	-	-	2 016	-	-	(2 016)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	245	245
Autres variations	-	-	-	-	-	(4)	-	(4)
SOLDE AU 31/12/2020	8 750	865	341	40 539		8	245	50 748
Dividendes versés au titre de 2020	-	-	-	(2 333)	-	-	-	(2 333)
Variation de capital	591	-	-	-	-	-	-	591
Variation des primes et réserves	-	10	-	1 591	-	-	-	1 601
Affectation du résultat social 2020	-	-	-	245	-	-	(245)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	4 461	4 461
Autres variations	-	-	-	-	-	5	-	5
SOLDE AU 31/12/2021	9 341	875	341	40 042	-	13	4 461	55 073

Le montant des dividendes distribués en 2021 par Crédit Agricole S.A. s'élève à - 2 333 millions d'euros après neutralisation des dividendes sur actions propres pour 136 millions d'euros.

Augmentation de capital de 591 millions d'euros réservée aux salariés en date du 2 décembre 2021.

NOTE 21 COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres hors FRBG	55 073	50 748
Fonds pour risques bancaires généraux	1 287	1 239
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	56 360	51 987

Par ailleurs, les dettes subordonnées s'élèvent à 26 246 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 25 003 millions d'euros au 31 décembre 2020.

NOTE 22 OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées et les participations	
	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
CRÉANCES	572 732	532 281
Sur les établissements de crédit et institutions financières	556 913	524 691
Sur la clientèle	5 224	2 229
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 595	5 361
DETTES	187 892	200 170
Sur les établissements de crédits et institutions financières	187 101	197 681
Sur la clientèle	791	2 489
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	-	-
ENGAGEMENTS DONNÉS	23 945	15 732
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	7 512	446
Engagements de financement en faveur de la clientèle	-	-
Garanties données à des établissements de crédit	9 595	8 743
Garanties données à la clientèle	6 238	6 543
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	-	-
Autres engagements donnés	-	-

NOTE 23 OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	748 009	728 318	686 862	669 054
Autres devises de l'U.E.	1 873	206	3 248	2 124
Franc suisse	7 933	4 856	7 813	4 964
Dollar	12 766	20 930	10 234	16 130
Yen	187	7 163	164	6 970
Autres devises	3 144	5 288	1 157	1 889
VALEUR BRUTE	773 912	766 761	709 478	701 131
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	13 569	16 226	13 043	15 558
Dépréciations	(4 494)	-	(5 832)	-
TOTAL	782 987	782 987	716 689	716 689

Note : Au 31/12/2021, suite à l'impact du Brexit, les opérations effectuées avec la Grande-Bretagne sont intégrées dans les autres pays d'Europe ou dans les autres devises.

NOTE 24 OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES

(en millions d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
OPÉRATIONS DE CHANGE AU COMPTANT	371	372	155	155
• Devises	3	369	139	151
• Euros	368	3	16	4
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	21 663	21 654	17 741	18 024
• Devises	19 266	4 291	15 601	4 022
• Euros	2 397	17 363	2 140	14 002
PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES	12	68	25	259
TOTAL	22 046	22 094	17 921	18 438

NOTE 25 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

	31/12/2021		31/12/2020	
(en millions d'euros)	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
OPÉRATIONS FERMES	519 279	274 341	793 620	887 341
Opérations sur marchés organisés ⁽¹⁾	-	-	-	-
Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations de gré à gré ⁽¹⁾	519 279	274 341	793 620	887 341
Swaps de taux d'intérêt	515 986	274 341	790 327	883 229
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	2 417	-	2 417	2 942
<i>FRA</i>	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	876	-	876	1 170
Autres contrats à terme	-	-	-	-
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	945	-	945	1 365
Opérations sur marchés organisés	-	-	-	-
• Instruments de taux d'intérêt à terme				
– Achetés	-	-	-	-
– Vendus	-	-	-	-
• Instruments sur action et indices boursiers à terme				
– Achetés	-	-	-	-
– Vendus	-	-	-	-
• Instruments de taux de change à terme				
– Achetés	-	-	-	-
– Vendus	-	-	-	-
• Autres instruments à terme conditionnels				
– Achetés	-	-	-	-
– Vendus	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	945	-	945	1 365
• Options de swaps de taux				
– Achetées	-	-	-	-
– Vendues	-	-	-	-
• Instruments de taux d'intérêts à terme				
– Achetés	945	-	945	1 365
– Vendus	-	-	-	-
• Instruments de taux de change à terme				
– Achetés	-	-	-	-
– Vendus	-	-	-	-
• Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
– Achetés	-	-	-	-
– Vendus	-	-	-	-
• Autres instruments à terme conditionnels				
– Achetés	-	-	-	-
– Vendus	-	-	-	-
DÉRIVÉS DE CRÉDIT	-	-	-	-
• Contrats de dérivés de crédit				
– Achetés	-	-	-	-
– Vendus	-	-	-	-
TOTAL	520 224	274 341	794 565	888 706

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

25.1 Opérations sur instruments financiers à terme – Encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2021			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>									
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	2 417	-	-	2 417	-	-	-	-	-
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	404 571	205 251	180 505	404 571	205 251	180 505	-	-	-
Caps, floors, collars	400	260	285	400	260	285	-	-	-
<i>Forward</i> taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	761	115	-	761	115	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	407 388	206 272	180 905	407 388	206 272	180 905	-	-	-
Swaps de devises	1 700	16 726	11 867	1 700	16 726	11 867	-	-	-
Opérations de change à terme	13 023	-	-	13 023	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	14 723	16 726	11 867	14 723	16 726	11 867	-	-	-
TOTAL	422 111	222 998	192 772	422 111	222 998	192 772	-	-	-

	Total 31/12/2020			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>									
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	1 783	1 159	-	1 783	1 159	-	-	-	-
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	501 731	208 244	173 254	501 731	208 244	173 254	-	-	-
Caps, floors, collars	420	610	335	420	610	335	-	-	-
<i>Forward</i> taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	241	651	278	241	651	278	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	504 175	210 664	173 867	504 175	210 664	173 867	-	-	-
Swaps de devises	2 147	11 438	12 269	2 147	11 438	12 269	-	-	-
Opérations de change à terme	9 911	-	-	9 911	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	12 058	11 438	12 269	12 058	11 438	12 269	-	-	-
TOTAL	516 233	222 102	186 136	516 233	222 102	186 136	-	-	-

25.2 Instruments financiers à terme – Juste valeur

(en millions d'euros)	Juste valeur positive au 31/12/2021	Juste valeur négative au 31/12/2021	Encours notionnel au 31/12/2021	Juste valeur positive au 31/12/2020	Juste valeur négative au 31/12/2020	Encours notionnel au 31/12/2020
Futures	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	2 417	-	-	2 942
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	11 807	8 825	790 327	18 433	10 308	883 229
Caps, floors, collars	15	11	945	15	14	1 365
<i>Forward</i> taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	876	-	-	1 170
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	119	-	-	142	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	11 941	8 836	794 565	18 590	10 322	888 706
Swaps de devises	95	94	30 293	150	121	25 854
Opérations de change à terme	4	13	13 023	11	21	9 911
SOUS-TOTAL	99	107	43 316	161	142	35 765
TOTAL	12 040	8 943	837 881	18 751	10 464	924 471

NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

	31/12/2021			31/12/2020		
(en milliers d'euros)	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel ⁽¹⁾	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et Banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	-	-	-	-	-	-
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	12 040	1 944	13 983	18 750	1 921	20 671
Risques sur les autres contreparties	-	-	-	-	-	-
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	12 040	1 944	13 983	18 750	1 921	20 671
Dont risques sur contrats de :						
• taux d'intérêt, change et matières premières	11 920	1 871	13 791	18 608	1 839	20 447
• dérivés actions et sur indices	119	72	192	142	82	224
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	12 040	1 944	13 983	18 750	1 921	20 671
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	-	-	-	-	-	-
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATÉRALISATION	12 040	1 944	13 983	18 750	1 921	20 671

(1) Calculé selon les normes prudentielles CRR2/CRD5.

NOTE 27 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	7 512	8 267
Engagements en faveur d'établissements de crédit	7 512	8 267
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
• Ouverture de crédits confirmés	-	-
– Ouverture de crédits documentaires	-	-
– Autres ouvertures de crédits confirmés	-	-
• Autres engagements en faveur de la clientèle	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	16 652	18 081
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	9 750	8 909
• Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
• Autres garanties	9 750	8 909
Engagements d'ordre de la clientèle	6 902	9 172
• Cautions immobilières	-	-
• Autres garanties d'ordre de la clientèle	6 902	9 172
ENGAGEMENTS SUR TITRES	8	9
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	8	9
ENGAGEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	122 437	129 170
Engagements reçus d'établissements de crédit	122 437	129 170
Engagements reçus de la clientèle	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 898	8 588
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 896	8 586
Engagements reçus de la clientèle	2	2
• Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	-	-
• Autres garanties reçues	2	2
ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	-	-

NOTE 28 COMPENSATION DES EMPRUNTS DE TITRES ET DE L'ÉPARGNE CENTRALISÉE

28.1 Emprunts de titres

	31/12/2021			31/12/2020		
	Dettes brutes représentatives de titres empruntés (a)	Titres de transaction empruntés (b)	Dettes nettes représentatives de titres empruntés (c) = (a) - (b)	Dettes brutes représentatives de titres empruntés (a)	Titres de transaction empruntés (b)	Dettes nettes représentatives de titres empruntés (c) = (a) - (b)
(en millions d'euros)						
Effets publics et valeurs assimilées :	-	-	-	304	304	-
• dont titres prêtés						
Obligations et autres titres à revenu fixe :	10 889	10 889		10 093	10 093	-
• dont titres prêtés						
Actions et autres titres à revenu variable :	-	-	-	-	-	-
• dont titres prêtés						

28.2 Épargne centralisée

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts collectés au titre des comptes d'épargne à régime spécial	183 337	167 696
Créances sur fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations	59 004	53 542
MONTANTS DE DÉPÔTS EFFECTUÉS PAR LA CLIENTÈLE NETS DE CRÉANCES SUR FONDS D'ÉPARGNE	124 333	114 154

NOTE 29 PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 111	2 481
Sur opérations internes au Crédit Agricole	2 627	2 634
Sur opérations avec la clientèle	165	173
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	870	1 109
Produit net sur opérations de macro-couverture	554	640
Sur dettes représentées par un titre	2 471	2 528
Autres intérêts et produits assimilés	76	55
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	9 874	9 620
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 749)	(1 743)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(1 805)	(1 290)
Sur opérations avec la clientèle	(4 114)	(3 842)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-	-
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(708)	(908)
Sur dettes représentées par un titre	(2 604)	(3 075)
Autres intérêts et charges assimilées	(19)	2
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	(10 999)	(10 856)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	(1 125)	(1 236)

NOTE 30 REVENUS DES TITRES À REVENUS VARIABLES

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	3 947	1 952
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-
TOTAL DES REVENUS DES TITRES À REVENUS VARIABLES	3 947	1 952

NOTE 31 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en millions d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	200	(54)	146	168	(50)	118
Sur opérations internes au Crédit Agricole	1 247	(408)	839	976	(404)	572
Sur opérations avec la clientèle	-	-	-	-	-	-
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	(3)	(3)
Sur opérations de change	-	-	-	-	-	-
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
Sur prestations de services financiers	39	(103)	(64)	33	(106)	(73)
Provision pour risques sur commissions	-	-	-	-	-	-
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	1 486	(565)	921	1 177	(563)	614

NOTE 32 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Solde des opérations sur titres de transaction	3	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	(59)	128
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	26	11
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	(30)	139

NOTE 33 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
TITRES DE PLACEMENT		
Dotations aux dépréciations	(8)	(72)
Reprises de dépréciations	7	72
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	(1)	-
Plus-values de cession réalisées	125	61
Moins-values de cession réalisées	(3)	-
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	122	61
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	121	61
TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE		
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	-	-
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-	-
Plus-values de cession réalisées	-	-
Moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-	-
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	-	-
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	121	61

NOTE 34 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits divers	60	7
Quote-part des opérations faites en commun	-	-
Refacturation et transfert de charges	4	17
Reprises provisions	3	3
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	67	27
Charges diverses	(43)	(53)
Quote-part des opérations faites en commun	(8)	(8)
Refacturation et transfert de charges	-	-
Dotations provisions	(54)	-
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(105)	(61)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(38)	(34)

NOTE 35 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
FRAIS DE PERSONNEL ⁽¹⁾		
Salaires et traitements	(184)	(172)
Charges sociales	(111)	(99)
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	(33)	(32)
Intéressement et participation	(18)	(14)
Impôts et taxes sur rémunérations	(33)	(31)
Total des charges de personnel	(346)	(316)
Refacturation et transferts de charges de personnel	22	22
FRAIS DE PERSONNEL NETS	(324)	(294)
FRAIS ADMINISTRATIFS ⁽²⁾		
Impôts et taxes	(26)	(30)
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires ⁽³⁾	(368)	(511)
Total des charges administratives	(394)	(541)
Refacturation et transferts de charges administratives	49	65
FRAIS ADMINISTRATIFS NETS	(345)	(476)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(669)	(770)

(1) Au 31 décembre 2021, la rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif payés par Crédit Agricole S.A. s'élève à 25,7 millions d'euros dont 2,9 millions d'euros d'avantages postérieurs à l'emploi.

(2) L'information sur les honoraires des Commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

(3) Dont + 58,6 millions d'euros de produit net de la contribution au Fonds de Résolution Unique (-85,7 millions d'euros au 31 décembre 2020).

— Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	1 602	1 574
Non-cadres	169	144
TOTAL DE L'EFFECTIF MOYEN	1 771	1 718
Dont :		
• France	1 752	1 700
• Étranger	19	18
Dont : Personnel mis à disposition	102	121

NOTE 36 COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	(2)	(31)
Dépréciations de créances douteuses	-	-
Autres provisions et dépréciations	(2)	(31)
REPRISES DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	5	32
Reprises de dépréciations de créances douteuses	-	-
Autres reprises de provisions et dépréciations	5	32
VARIATION DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	3	1
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	-	(38)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	(3)	-
Décote sur prêts restructurés	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres pertes	-	(4)
Autres produits	-	37
COÛT DU RISQUE	-	(4)

NOTE 37 RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Dotations aux dépréciations	(6)	(775)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(6)	(775)
Reprises de dépréciations	1 344	58
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 344	58
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	1 338	(717)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 338	(717)
Plus-values de cessions réalisées	14	10
Sur titres d'investissement	13	6
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1	4
Moins-values de cessions réalisées	(239)	(8)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(238)	(8)
Pertes sur créances liées à des titres de participation	(1)	-
Solde des plus et moins-values de cessions	(225)	2
Sur titres d'investissement	13	6
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(238)	(4)
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	1 113	(715)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
Plus-values de cessions	5	-
Moins-values de cessions	-	-
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	5	-
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	1 118	(715)

NOTE 38 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	274	106
Dotations nettes aux provisions pour impôts dans le cadre de l'intégration fiscale	1	180
SOLDE NET	275	286

(1) Le gain fiscal correspond essentiellement à l'impôt que Crédit Agricole S.A. a collecté, en tant que tête de groupe d'intégration fiscale, auprès de ses filiales bénéficiaires.

NOTE 39 IMPLANTATION DANS DES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Au 31 décembre 2021, Crédit Agricole S.A. ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un État ou territoire non coopératif au sens de l'article 238-0-A du Code général des impôts.

CREDIT AGRICOLE S.A.

Société anonyme au capital de 9 077 707 050 €
Siège social : 12, Place des États-Unis – 92127 MONTROUGE Cedex
784 608 416 RCS NANTERRE
=<>=<>=<>=<>=<>=

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 24 MAI 2022**

**L'an deux mille vingt-deux,
Le mardi vingt-quatre mai à dix heure,**

Les actionnaires de CREDIT AGRICOLE S.A, société anonyme au capital de 9 077 707 050 euros, divisé en 3 025 902 350 actions de 3 euros chacune, dont le siège social est situé 12, Place des États-Unis – 92127 MONTROUGE Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 784 608 416, et les porteurs de parts du Fond Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) "Crédit Agricole Classique", se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire sur convocation du Conseil d'administration au Montpellier Events – Le Corum, Esplanade Charles de Gaulle, 34000 MONTPELLIER.

Les actionnaires de Crédit Agricole S.A. et les porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" ont été informés de la tenue de cette assemblée générale par un avis de réunion publié au Bulletin des annonces légales obligatoires le 4 avril 2022 (Bulletin n°40).

Les actionnaires et les porteurs de parts du FCPE précités ont ensuite été convoqués à l'assemblée générale par un avis de convocation publié au Bulletin des annonces légales obligatoires le 6 mai 2022 (Bulletin 54) et dans l'édition du 6 mai 2022 des Affiches Parisiennes.

Par ailleurs, les actionnaires titulaires d'actions nominatives et les porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" ont été convoqués par lettre individuelle ainsi que par courrier électronique pour ceux qui ont opté pour la dématérialisation du dossier de convocation.

Enfin, la brochure de convocation ainsi qu'un communiqué précisant les modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée ont été mis en ligne sur le site internet de la société : <https://credit-agricole.com/finance/financeespace-actionnaires/assemblees-generales>.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée de l'assemblée générale, par les actionnaires et les porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" présents ainsi que par les mandataires des actionnaires et des porteurs de parts non présents.

.....
.....
Le Président rappelle ensuite que les actionnaires ont été invités à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2021 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2021, fixation et mise en paiement du dividende ;
-
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités ;

.....
.....
Le Secrétaire de séance, chargé de cette mission par le Président, met successivement aux voix les résolutions suivantes après appel de chacune d'elles, en précisant l'objet de cette décision.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

.....
.....

Première résolution (*Approbation des comptes annuels de l'exercice 2021*). – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les rapports précités ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, ainsi que les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts non déductibles des résultats imposables, qui s'élèvent à la somme de 214 916 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que celui de l'impôt supporté par la Société du fait de la non déductibilité, soit 61 057 euros.

Cette résolution est adoptée par 2 300 040 866 voix pour, 3 852 629 contre et 32 179 869 abstentions.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021*). – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les rapports précités ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par 2 290 591 158 voix pour, 13 310 979 contre et 32 179 868 abstentions.

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice 2021, fixation et mise en paiement du dividende*). – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et, après avoir constaté :

- que le bénéfice net de l'exercice 2021 s'élève à 4 461 378 527 euros et,
- que le résultat distribuable s'élève à 16 911 111 468 euros, compte tenu :
 - de l'affectation de la somme de 59 066 086 euros à la réserve légale
 - et du montant du report à nouveau de 12 508 799 027 euros,

Décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter comme suit le bénéfice distribuable de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 :

	(en euros)
Bénéfice de l'exercice	4 461 378 527
Affectation à la réserve légale, qui atteint 10 % du capital	59 066 086
Report à nouveau antérieur	12 508 799 027
Total (bénéfice distribuable)	16 911 111 468
Dividende(*)	3 176 409 967
Affectation du solde au compte report à nouveau	1 225 902 474
TOTAL (nouveau report à nouveau)	13 734 701 501

(*) Ce montant sera ajusté, le cas échéant, pour prendre en compte les événements suivants : (a) création d'actions nouvelles donnant droit au dividende avant la date de détachement, (b) variation du nombre d'actions auto-détenues antérieurement à la date de détachement.

Elle fixe le dividende à 1,05 euro par action. Le dividende sera détaché de l'action le 30 mai 2022 et mis en paiement à compter du 1^{er} juin 2022. Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Le montant du dividende est éligible en totalité, lorsqu'il est versé à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % prévu par le 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. Il est rappelé que pour les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2018 cet abattement n'est en tout état de cause susceptible de s'appliquer que lorsque le contribuable a opté pour l'imposition des revenus mobiliers selon le barème de l'impôt sur le revenu en lieu et place du prélèvement forfaitaire unique.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant total mis en distribution (éligible à l'abattement de 40%)
2018	0,69 euro	0,69 euro	1 974 820 607 euros
2019	-	-	-
2020	0,80 euro	0,80 euro	2 333 110 912 euros*

(*) Ce montant tient compte de l'option pour le paiement du dividende en actions exercée, par les actionnaires, pour un montant égal à 1 977 732 180 euros et d'un paiement en numéraire pour un montant de 355 378 732 euros.

Cette résolution est adoptée par 2 301 503 165 voix pour, 3 187 219 contre et 31 396 003 abstentions.

.....

Trente-cinquième résolution (Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités). – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives

aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent et/ou de résolutions complémentaires.

Cette résolution est adoptée par 2 304 204 695 voix pour, 339 126 contre et 31 501 013 abstentions.

.....
.....

Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire Générale

Véronique FAUJOUR

CRÉDIT AGRICOLE S.A.
Établissement de crédit soumis aux articles L 225-1
et suivants du Code de commerce et aux articles
L 512-47 et suivants du Code monétaire et financier
784 608 416 RCS Nanterre - Siège social :
12 place des États-Unis - 92127 MONTROUGE CEDEX